



Qui avait le droit de voter à l'élection de la première assemblée législative du Canada?

Réponse à la page 18

38^e élection générale

Quand a-t-on fixé l'âge minimum pour voter à 18 ans?

Réponse à la page 30



38th GENERAL ELECTION June 28, 2004

OFFICIAL RESULTS

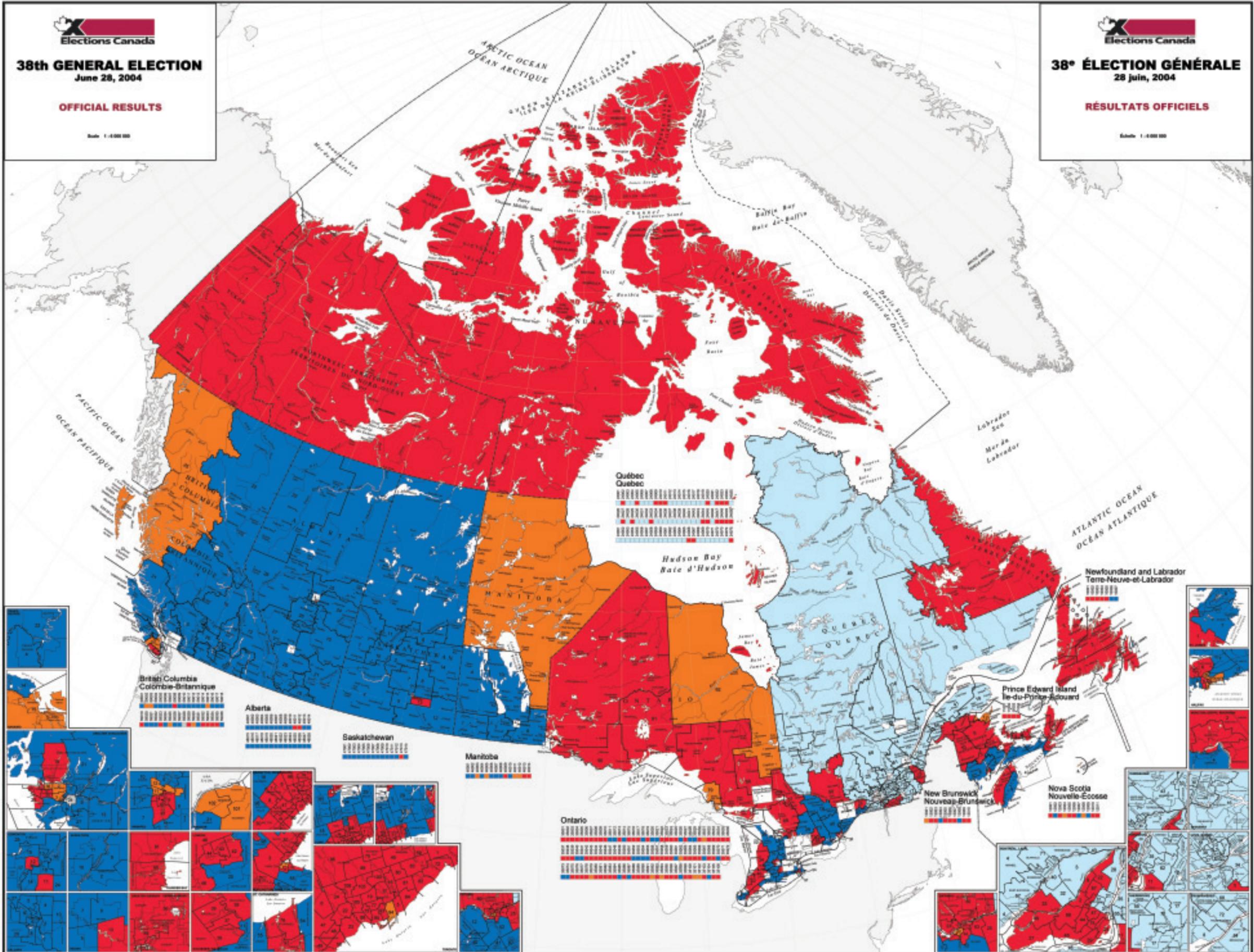
Scale 1:4,000,000



38^e ÉLECTION GÉNÉRALE 28 juin, 2004

RÉSULTATS OFFICIELS

Échelle 1:4,000,000



POLITICAL PARTIES / PARTIS POLITIQUES

Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada

Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada

Bloc Québécois

New Democratic Party / Nouveau Parti démocratique

No Affiliation / Aucune appartenance

1000000

© 2004 Elections Canada / 2004 Élections Canada. All rights reserved. / Tous droits réservés. / Printed in Canada / Imprimé au Canada. / 1000000

Quand a-t-on
commencé
à utiliser des
listes électorales?

Réponse à la page 70

À quel moment
les Autochtones
canadiens ont-ils
obtenu le droit
de voter aux
élections fédérales?

Réponse à la page 74

À quel moment
les Canadiennes
ont-elles obtenu
le droit de voter
aux élections
fédérales?

Réponse à la page 80

Qui avait le droit de voter à l'élection générale de 2004?

Réponse à la page 93

Élections Canada ○
veille à faciliter ○ ○
la pleine participation
de tous les ○ ○ ○
Canadiens à un ○ ○
processus électoral ○
juste et équitable. ○



CANADA

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada. Élections Canada

Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 38th general election held on June 28, 2004.

ISBN 0-662-68363-3

N^o de cat. SE1-1/2004

1. Canada. Parlement—Élections, 2004.

2. Élections—Canada.

I. Titre.

II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 38th general election held on June 28, 2004.

JL193.R46 2004

324'.0971'0648

C2004-980295-XF

© Directeur général des élections du Canada, 2004

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Les résultats du scrutin seront publiés dans un document séparé intitulé Trente-huitième élection générale 2004 : Résultats officiels du scrutin, conformément à l'article 533 de la Loi électorale du Canada.

IMPRIMÉ AU CANADA

Pour renseignements, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements

Élections Canada

257, rue Slater

Ottawa (Ontario)

K1A 0M6

Tél. : 1 800 463-6868

Télec. : 1 888 524-1444

ATS : 1 800 361-8935

www.elections.ca

Les questions et réponses sont basées sur le livre *L'histoire du vote au Canada* (Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997). Cet ouvrage illustré est en vente en librairie (n^o de catalogue SE3-36-1997F) ou sur le site Web d'Élections Canada, à www.elections.ca > Renseignements généraux > *L'histoire du vote au Canada*.

Graphisme : Bob Branding et design



Le directeur général des élections

Le 21 octobre 2004

L'honorable Peter Milliken
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration de la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004 et sur l'exercice de ma charge depuis la publication de mon dernier rapport. Je dépose ce rapport conformément au paragraphe 534(1) de la *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9.

En vertu de l'article 536 de la Loi, le président doit présenter ce rapport sans retard à la Chambre des communes.

Les résultats officiels du scrutin seront publiés ultérieurement, conformément à l'article 533 de la Loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Jean-Pierre Kingsley

Table des matières

1

Avant-propos	2
<i>Activités, 2000-2004</i>	
Remplir nos engagements	6 6 1) Améliorer les listes électorales 12 2) Améliorer la carte d'information de l'électeur 13 3) Améliorer les communications avec l'électorat 14 4) Améliorer le service de renseignements au public
Exécuter notre mandat	15 15 La préparation aux scrutins 17 La conduite des scrutins après la 37 ^e élection générale 18 L'éducation, l'information et le soutien du public
S'adapter à un contexte législatif en changement	26 26 Un financement politique plus transparent 27 <i>La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i> 29 Le statut de parti enregistré 29 Le droit de vote des électeurs incarcérés 30 Les restrictions touchant les tiers et la publicité 30 La transmission des résultats avant la clôture du vote
<i>La 38^e élection générale de juin 2004</i>	
Le démarrage	32 32 Le Cadre de gestion du scrutin 33 La délivrance des brefs
Les préparatifs dans les circonscriptions	36 37 Les bureaux des directeurs du scrutin et les lieux de scrutin 40 Les fonctionnaires électoraux et le personnel local 43 Le Réseau de soutien d'Élections Canada

2

3

Les agents des relations communautaires	44
	45 Les communautés autochtones
	46 Les jeunes
	46 Les électeurs sans abri
	47 Autres initiatives
Les communications	47
	48 Le Service d'information à l'électeur
	50 Le site Web d'Élections Canada
	52 La publicité
	53 Le rayonnement
	56 Les relations avec les médias
Les électeurs, les candidats et les bulletins de vote	57
	57 La préparation des listes électorales
	62 Les candidats
	68 Les bulletins de vote
Le financement politique	68
	69 Les limites de dépenses
	69 Les contributions
	69 Les remboursements
	71 Réglementation des entités politiques et formation
La publicité électorale	72
	72 La publicité par des tiers
	73 L'interdiction de publicité
	73 La radiodiffusion et les partis politiques
Le vote	76
	76 Le bulletin spécial et les Règles électorales spéciales
	82 Adaptations pendant la 38 ^e élection générale
	83 Le vote par anticipation
	83 Le vote le jour d'élection
Le suivi de l'élection	86
	86 La validation des résultats
	87 Les dépouillements judiciaires
	88 Les rapports d'élection
	89 Les élections contestées
	89 Les listes électorales définitives
	90 Le contrôle d'application de la Loi
	90 Les remboursements et les dépenses électorales
	90 La rémunération du personnel
Analyse et planification	
Suivi et préparation	92
Évaluations postélectorales	92
	92 Sondage général auprès des électeurs
	93 L'Étude électorale canadienne de 2004

Avant-propos

Ce rapport rend compte d'une période fertile en défis et en réalisations dans l'exercice de ma charge comme directeur général des élections du Canada.

Nos nombreuses consultations à la suite de la 37^e élection générale du 27 novembre 2000 nous ont permis d'en tirer des enseignements précieux. Nous avons pu concevoir ainsi de nouvelles initiatives d'information et d'éducation, et mettre en place les moyens administratifs et technologiques nécessaires pour assurer le déroulement efficace de la 38^e élection générale, le 28 juin 2004.

Cette dernière élection présentait des défis particuliers, en raison notamment d'un contexte législatif à la fois complexe et mouvant. Les changements profonds introduits au début de 2004 par le projet de loi C-24 sur le financement politique, ainsi que la révision des limites des circonscriptions électorales entrée en vigueur par la suite, ont eu d'importantes répercussions sur les systèmes et les procédures mis en œuvre par Élections Canada pour servir les électeurs et les diverses entités politiques. D'autre part, il fallait maintenir notre état de préparation électorale en fonction d'échéances serrées, axées sur un éventail de scénarios et d'hypothèses.

Nos observations sur le terrain et les données préliminaires de nos évaluations postélectorales montrent que ces défis ont été relevés.

Je me réjouis par ailleurs de constater que notre travail de rayonnement auprès des électeurs a porté fruit. Au cours des dernières années, mon Bureau a déployé des efforts considérables pour améliorer l'ensemble de ses communications avec l'électorat, en portant une attention particulière aux groupes qui traditionnellement votent moins, notamment les jeunes et les électeurs autochtones. Nous analysons actuellement l'impact de ces initiatives à la lumière des données de la 38^e élection générale.

Le taux de participation national à ce scrutin, qui s'établit à 60,9 %, marque un fléchissement par rapport à l'élection générale précédente. Bien que ce résultat reflète un phénomène observé dans nombre d'autres démocraties, il demeure au cœur de mes préoccupations en tant que directeur général des élections. Mon Bureau poursuit les analyses approfondies amorcées il y a déjà plusieurs années en vue de mieux comprendre la participation des électeurs et de raffiner son approche à cet égard.

D'ores et déjà, cette élection permet de faire certains constats dont il importe de tirer des leçons en vue de poursuivre l'amélioration du processus électoral. En particulier, il demeure difficile d'assurer un service de qualité uniforme dans l'ensemble du pays quand les directeurs du scrutin désignés à cette fin par le gouverneur en conseil ne sont pas nommés sur la base du mérite, et encore moins, semble-t-il, à la suite d'une vérification de leur aptitude à remplir leurs fonctions. La tâche du directeur général des élections est d'autant plus difficile que certains d'entre eux estiment ne pas avoir à respecter son autorité parce qu'ils doivent leur nomination à une autre instance.

Je reviendrai sur cette question dans un rapport que je présenterai au Parlement au cours des prochains mois et qui exposera mes recommandations en vue d'améliorer divers aspects du processus électoral. J'entends aussi remettre au Parlement un rapport de recommandations séparé portant sur le processus de révision des limites des circonscriptions.

La conduite de la 38^e élection générale d'un bout à l'autre du pays a exigé la participation de plus de 170 000 Canadiens – personnel d'Élections Canada, directeurs du scrutin, agents de liaison en région, fonctionnaires électoraux et employés de bureau. Je rends hommage à ceux et celles parmi eux qui ont travaillé d'arrache-pied au succès de cette vaste opération. Leurs efforts et ceux de nos partenaires ont permis aux électeurs canadiens de faire entendre leur voix dans le cadre d'un processus électoral accessible, équitable et transparent.

Je m'engage à préserver, et à améliorer encore davantage, ce processus essentiel grâce auquel chaque citoyen peut participer à la gouverne du pays par la voie des urnes.

Le directeur général des élections du Canada,
Jean-Pierre Kingsley

1

Activités, 2000-2004

« Le vote est un droit qui n'a de sens que lorsqu'il s'exerce. »

*Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada*

Remplir nos engagements

Le Bureau du directeur général des élections (connu sous le nom d'Élections Canada) assume les tâches et les responsabilités rattachées au mandat du directeur général des élections, qui est chargé d'administrer les élections et les référendums ainsi que d'autres aspects importants du système électoral du Canada. Nommé par la Chambre des communes, dont il relève directement, le directeur général des élections est indépendant du gouvernement en place et de tous les partis politiques.

Après la 37^e élection générale de 2000, Élections Canada a examiné les points forts et les points faibles de chaque service offert par ses directions. Nous avons recueilli les commentaires des directeurs du scrutin et de leur personnel dans le cadre de rencontres et d'ateliers postélectorales, et nous avons tenu des consultations et des sondages auprès des électeurs, des partis, des candidats, des tiers, des parlementaires, du comité consultatif des partis politiques, des universitaires et d'autres organismes et individus intéressés au processus électoral.

Selon nos évaluations, quatre éléments devaient être améliorés en priorité :

- 1) la qualité des listes électorales;
- 2) la carte d'information de l'électeur envoyée à chaque électeur inscrit;
- 3) les communications avec l'électorat par la campagne publicitaire;
- 4) le service de renseignements au public.

Dans ses *Rapports sur les plans et les priorités* de 2001-2002, 2002-2003 et de 2003-2004, le directeur général des élections s'est engagé à apporter des améliorations dans les quatre domaines ci-dessus. Cet engagement a été rempli, comme nous le verrons dans les pages qui suivent.

1) Améliorer les listes électorales

Le Registre national des électeurs

Le Registre national des électeurs est une liste permanente des Canadiens admissibles à voter. Il sert à produire les listes électorales préliminaires, qui sont révisées dans les jours précédant l'élection pour produire les listes officielles, que l'on révisé de nouveau après l'élection. Les listes préliminaires sont fournies aux candidats confirmés au début de la période électorale et servent à l'envoi d'une carte d'information de l'électeur aux électeurs inscrits. Chaque année en octobre, le Bureau du directeur général des élections tire du registre des listes électorales à jour pour les députés et les partis, conformément à la *Loi électorale du Canada*. Les provinces, les territoires et les municipalités utilisent de plus en plus les données du registre pour leurs propres élections.

Dans son rapport sur la 37^e élection générale, le directeur général des élections a fixé les huit objectifs d'amélioration suivants pour le registre et le processus de révision. Les mesures prises relativement à chacun d'eux sont décrites ci-dessous.

Améliorer la qualité des listes électorales en recourant à des sources supplémentaires, notamment Postes Canada

Grâce à la mise à jour permanente du registre, on estime que plus de 95 % des électeurs figuraient sur les listes préliminaires à la 38^e élection générale, et que 83 % d'entre eux (plus ou moins 2 %) étaient inscrits à la bonne adresse. Ces pourcentages sont sensiblement supérieurs à ceux de la 37^e élection générale (89 % et 79 % respectivement), et surpassent nos objectifs (92 % et 77 %) pour l'élection. Ces objectifs ont été fixés en 1996, à l'étape de l'étude de faisabilité qui a précédé la création du registre. Ils sont fondés sur l'élection générale de 1993, où une liste datant d'un an, combinée à un processus de révision amélioré, a donné de bons résultats. Chaque année, les données d'environ 17 % des électeurs changent (déménagements, nouveaux citoyens, jeunes qui atteignent l'âge de voter, décès).

Cette amélioration du registre est due en partie au recours à de nouvelles sources de données, dont le Programme national sur les changements d'adresse de Postes Canada et les dossiers des permis de conduire de l'Alberta, où une entente a été conclue en 2004 avec l'aide du directeur général des élections de la province, M. O. Brian Fjeldheim.

L'amélioration de nos données géographiques et d'adressage demeure une priorité. Depuis 2000, la proportion des adresses municipales d'électeurs pouvant être localisées sur nos cartes numériques est passée de 65 % à 87 %, ce qui augmente de beaucoup notre capacité de les associer au bon bureau de scrutin. Les adresses ont été révisées en fonction des normes de Postes Canada, des fusions municipales récentes et des changements liés au service 911.

Ces mesures ont rehaussé l'uniformité des données. De plus, la précision accrue des codes postaux a amélioré la livraison des cartes d'information de l'électeur. Élections Canada continuera de collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux afin d'élaborer des mécanismes pour améliorer la qualité des adresses, surtout en milieu rural. Les adresses rurales restent problématiques : certaines sources de données du registre n'incluent que les adresses postales, et plusieurs autres – y compris les données fournies par certains électeurs – manquent de précision et d'uniformité.

Améliorer la couverture du registre, en particulier pour les jeunes, en y ajoutant des électeurs à partir de sources administratives comme l'Agence du revenu du Canada

Avant 2002, les contribuables pouvaient, sur leur déclaration de revenus, autoriser l'Agence du revenu du Canada (anciennement l'Agence des douanes et du revenu du Canada) à communiquer à Élections Canada leurs nom, adresse et date de naissance, mais seulement pour mettre à jour leurs renseignements dans le registre. Depuis 2002, par suite d'une modification de l'entente entre Élections Canada et l'Agence du revenu du Canada, tout contribuable admissible peut consentir sur sa déclaration de revenus à être ajouté au registre s'il n'y est pas déjà. Cependant, Élections Canada est encore tenu d'obtenir la confirmation de la citoyenneté de ces personnes avant de les ajouter au registre parce que la question sur la citoyenneté est jointe à la question concernant le consentement à être ajouté au registre.

Élections Canada confirme la citoyenneté des électeurs potentiels de diverses façons. Quelque 496 000 électeurs potentiels ont été ajoutés par appariement avec des listes électorales provinciales. De plus, 275 000 nouveaux électeurs ont été ajoutés grâce à un envoi posté à 2,2 millions d'électeurs potentiels à l'automne 2003. Nous avons aussi confirmé l'admissibilité de 305 000 jeunes électeurs par appariement familial, c'est-à-dire en les appariant avec des électeurs plus âgés portant le même nom de famille et résidant à la même adresse. Toutes ces inscriptions ont amélioré la couverture du registre. Le comité consultatif des partis politiques a été consulté avant et pendant la mise en œuvre de ces mesures.

Le directeur général des élections continue de travailler avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) à la modification de la déclaration de revenus en vue d'ajouter une case de confirmation de la citoyenneté, qui lui permettrait d'ajouter directement de nouveaux électeurs, notamment des jeunes. Selon l'ARC, ce changement nécessiterait apparemment la modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.



L'inscription des jeunes électeurs reste une des priorités d'Élections Canada. En février 2004, nous avons écrit à quelque 1,1 million de jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans depuis la 37^e élection générale pour leur

rappeler leur droit de vote et s'assurer qu'ils s'inscrivent comme électeurs. Quelque 300 000 de ces jeunes ne figuraient pas encore au registre et ont reçu une trousse d'inscription. Environ 50 000 d'entre eux ont accepté d'être ajoutés au registre.

Peu après le déclenchement de l'élection, nous avons recommunié avec les jeunes qui n'avaient pas répondu, pour les inciter à s'inscrire localement. Nous estimons que 75 % des 18-24 ans sont inscrits sur les listes préliminaires, soit une amélioration de plus de 16 % depuis la 37^e élection générale.

Améliorer les listes préliminaires issues du registre en raffinant le cycle des mises à jour

L'actualisation du registre à partir de sources administratives et électorales a été amélioré : nous pouvons produire des mises à jour de façon plus rapprochées, ce qui optimise l'exploitation des données d'autres sources telles que les listes provinciales.

Faire réviser régulièrement le registre par les directeurs du scrutin, en particulier les données géographiques et les adresses

En 2002 et 2003, les directeurs du scrutin ont considérablement révisé les listes entre les élections. Ils ont pu corriger les adresses, réviser les limites de sections de vote et associer les électeurs aux sections de vote à l'aide de nouveaux logiciels. En 2002, environ 2,3 millions d'améliorations ont été apportées aux adresses, entraînant la révision des limites et de la population de quelque 18 400 sections de vote. En 2003, nous nous

sommes principalement employés à associer les électeurs à la bonne circonscription, en fonction du Décret de représentation de 2003.

Avant l'élection, les directeurs du scrutin ont également reçu et révisé une liste des secteurs où les données du registre ont tendance à être de moins bonne qualité. Ils ont ainsi pu cibler la révision dans leur circonscription.

Intégrer au système RÉVISE, utilisé localement en période électorale, la capacité de traiter les déménagements d'électeurs entre circonscriptions

Une nouvelle version du logiciel RÉVISE, utilisé pour la révision des listes électorales en période électorale, a été élaborée en partenariat avec la firme conseil CGI après la 37^e élection générale. Plusieurs améliorations ont facilité la révision des données et augmenté l'exactitude des listes. La principale caractéristique de la nouvelle version est le transfert des données d'électeurs qui ont déménagé d'une circonscription à une autre. Une autre amélioration est la capacité de recevoir des mises à jour électroniques du Registre national des électeurs en période électorale. L'actualisation du registre s'est poursuivie après la délivrance des brefs et, pendant la 38^e élection générale, environ 335 000 mises à jour ont été communiquées aux directeurs du scrutin.

Simplifier et améliorer la révision et la révision ciblée

Pour aider les directeurs du scrutin dans leur révision ciblée, nous avons créé un répertoire central d'adresses à haute mobilité et effectué une analyse démographique de la couverture du registre pour identifier les zones à faible taux d'inscription. Cette information a aidé les directeurs du scrutin à compléter leurs listes d'habitations ciblées.

Étudier la faisabilité d'un système sécuritaire d'inscription et de vérification en ligne

En 2002, Élections Canada a commandé à CGI Systems une étude de faisabilité sur un éventuel système d'inscription en ligne. Publiée en mars 2003, *l'Étude de faisabilité sur l'inscription en ligne des électeurs* conclut que l'inscription en ligne présente des avantages pour les électeurs, qui bénéficieraient d'un meilleur service d'Élections Canada et pourraient jouer un rôle plus actif dans le processus d'inscription. En outre, elle aiderait à assurer un service plus solide et intégré grâce auquel l'électeur pourrait s'inscrire facilement de différentes façons. Par contre, il resterait des questions à régler sur le plan de la sécurité et de la confidentialité, et des modifications législatives à effectuer. (Un résumé de cette étude se trouve sur le site Web d'Élections Canada.) L'implantation de l'inscription en ligne demeure une priorité pour Élections Canada.

Poursuivre le partage de données avec les organismes électoraux provinciaux

Notre collaboration avec les organismes provinciaux, territoriaux et municipaux reste un élément central du programme du registre, d'autant plus qu'un nombre croissant de provinces travaillent avec Élections Canada ou par elles-mêmes pour se doter d'un registre permanent des électeurs. Le Comité consultatif du Registre national des électeurs (où sont représentés tous les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil canadien des

administrateurs en transport motorisé et le Conseil de la statistique et de l'état civil du Canada) se réunit deux fois par année pour discuter de l'inscription des électeurs, la tenue du registre et le partage des données. Ses discussions les plus récentes ont porté sur les mécanismes d'amélioration de l'inscription des personnes votant par bulletin spécial, l'inscription en ligne et l'efficacité de l'inscription aux élections menées par les divers organismes.

Cette collaboration permet à tous les organismes d'améliorer la qualité de leurs données, de réduire le dédoublement des efforts, de réaliser des économies et, surtout, de mieux servir l'électorat. Depuis 2000, Élections Canada a échangé des données ou collaboré à des initiatives d'inscription avec les organismes électoraux provinciaux de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'avec des organismes électoraux municipaux, dont celui de la Ville de Winnipeg.

Élections Canada a aussi mené les initiatives suivantes depuis la 37^e élection générale pour améliorer le Registre national des électeurs :

La collaboration avec les parlementaires et d'autres partenaires

La tenue du registre est désormais un effort commun. Le directeur général des élections a engagé les partis politiques et les députés à partager avec Élections Canada la responsabilité de l'exactitude du registre.

Par exemple, à l'occasion de la distribution annuelle des listes aux députés et aux partis enregistrés en octobre 2002 et 2003, le directeur général des élections a demandé aux destinataires de lui signaler tout problème dont ils auraient connaissance au sujet des listes.

Les listes annuelles d'octobre 2003 comprenaient des indicateurs signalant la nature de toute modification apportée aux renseignements depuis l'année précédente. Il s'agissait d'un pas important dans l'amélioration de l'utilité des listes pour ces intervenants. D'autres améliorations exigeant une modification de la *Loi électorale du Canada* seront proposées dans le rapport de recommandations que doit présenter le directeur général des élections à la suite de la 38^e élection générale.

Le redécoupage

Au 1^{er} avril 2004, nous avons reconfiguré le Registre national des électeurs pour qu'environ 22 millions d'électeurs soient associés à la circonscription et la section de vote appropriées selon le Décret de représentation de 2003, qui a fait passer le nombre des circonscriptions fédérales de 301 à 308. Avec l'aide des directeurs du scrutin, nous avons pu associer aux nouvelles circonscriptions tous les électeurs, sauf 65 000. Élections Canada a écrit à ces derniers au début de l'élection en vue d'obtenir leur adresse complète et les inscrire. Environ 47 000 d'entre eux ont communiqué avec leur directeur du scrutin pour mettre à jour leur adresse.

La révision ciblée

En vue de la 38^e élection générale, Élections Canada a fait de grands progrès dans l'élaboration d'une stratégie détaillée de révision ciblée pour les directeurs du scrutin. La révision ciblée consiste à aller de porte en porte pour inscrire des électeurs dans les secteurs où il se peut qu'un pourcentage élevé de l'électorat n'apparaisse pas sur les listes préliminaires. Ce processus aide à établir des listes aussi complètes et à jour que possible.

Avant l'élection, les directeurs du scrutin ont reçu (sur CD-ROM) une liste des secteurs où les données du registre ont tendance à être de moins bonne qualité. On y trouvait des adresses, des rues et des sections de vote pouvant nécessiter une révision ciblée, tant en région urbaine que rurale : secteurs à forte mobilité, résidences étudiantes, réserves autochtones, établissements de soins de longue durée, nouveaux quartiers, refuges et groupes démographiques sous-représentés.

À partir de ces renseignements, les directeurs du scrutin pouvaient modifier ou compléter leurs listes, puis établir une stratégie de révision ciblée pour leur circonscription. Les résultats ont été entrés dans une base de données globale.

Économies

Le registre permet des économies considérables. Selon des estimations préliminaires, nous avons économisé 30 millions de dollars comparativement à ce qu'aurait coûté un recensement porte-à-porte à la 38^e élection générale. Le registre est aussi devenu le pivot de notre partenariat continu avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux. Nous estimons qu'au 31 mars 2004, il avait permis d'éviter à l'échelon fédéral des coûts cumulatifs de quelque 40 millions de dollars – en plus des économies prévues dans l'analyse de rentabilité initiale du registre. Enfin, son utilisation a fait réaliser des économies d'environ 31 millions de dollars aux échelons provincial et municipal.

La géographie électorale

Une bonne base de données géographiques contribue à la qualité des listes électorales. La Base nationale de données géographiques d'Élections Canada est une carte numérique des rues du Canada, créée et tenue à jour en collaboration avec Statistique Canada et servant aux deux organismes. Élections Canada l'utilise pour la cartographie électorale, la localisation des électeurs dans une circonscription, leur assignation à une section de vote (« géocodage ») et le redécoupage suivant un recensement décennal.



Au 1^{er} avril 2004, grâce aux améliorations apportées à la Base nationale de données géographiques et au registre, 87 % des adresses d'électeurs étaient géocodées (c'est-à-dire situées sur la carte informatisée), contre 65 % avant la 37^e élection générale. À la même date, Élections Canada avait mis des cartes et des atlas révisés à la disposition des directeurs du scrutin, des députés et des partis. Pour la 38^e élection générale, nous avons produit 69 752 cartes originales, accompagnées de documents géographiques, dont nous avons tiré plus de 546 803 copies devant servir dans les circonscriptions.

Nous avons offert aux partis politiques une version informatisée de toutes nos cartes, ainsi que l'accès à une application Web, GeoView, pour mieux répondre à leurs besoins et réduire la consommation de papier. Nous prévoyons que les cartes numériques continueront de remplacer les cartes imprimées.

En octobre 2004, Élections Canada a reçu un Prix de leadership de l'APEX pour l'innovation dans la prestation de services. Il s'est distingué par sa participation au portail GéoBase. Dans le cadre de cette initiative dirigée par Ressources naturelles Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent en vue d'assurer l'accès à des données géospatiales de qualité, sans frais et sans restriction d'utilisation.

2) Améliorer la carte d'information de l'électeur

La carte d'information de l'électeur (CIE) est un outil essentiel pour communiquer des renseignements importants. Au début de la période électorale, cette carte personnalisée est envoyée à chaque électeur pour confirmer qu'il est sur la liste préliminaire à l'adresse inscrite et lui indiquer les dates, les heures et les endroits où il peut voter ainsi que les options de vote.

En se fondant sur les suggestions des électeurs, des partis politiques et des directeurs du scrutin, Élections Canada a amélioré la CIE, ainsi que ses stratégies de livraison. La nouvelle carte indique maintenant les critères d'admissibilité au vote et l'adresse du site Web d'Élections Canada, en plus des renseignements prescrits par la *Loi électorale du Canada* (date de l'élection et coordonnées d'Élections Canada). En outre, elle est adressée « à l'électeur » et non « à l'occupant ». Pour les électeurs qui ont déménagé, Postes Canada a reçu la directive de ne pas faire suivre la CIE à leur nouvelle adresse, mais de la laisser à l'adresse indiquée. Ainsi, les électeurs éventuels qui n'étaient pas inscrits sur une liste ou qui n'étaient pas inscrits sur la bonne liste recevraient de l'information sur l'inscription et sur la façon de joindre le directeur du scrutin pour savoir où et quand voter.

À la 38^e élection générale, nous avons introduit une carte de rappel non personnalisée, envoyée une semaine après la livraison de la CIE. Cet *Avis important aux électeurs*, mis à l'essai en 2002 et aux élections partielles subséquentes, incitait les électeurs à agir sans tarder s'ils n'avaient pas reçu une CIE ou si leur CIE contenait des erreurs. Il indiquait un numéro de téléphone pour joindre Élections Canada, qui redirigeait l'appelant vers son directeur du scrutin.

3) Améliorer les communications avec l'électorat

Les communications avec les Canadiens – électeurs, représentants de groupes spéciaux, diffuseurs d'information ou participants directs – sont indispensables à la transparence et à l'efficacité de nos scrutins. Élections Canada s'emploie à fournir aux électeurs des moyens pour s'informer de façon intuitive, rapide et complète sur leur droit de vote, le processus électoral et les résultats électoraux.

Le site Web d'Élections Canada

Élections Canada souhaite faire de son site Web le meilleur outil d'information pour les électeurs – un outil qui tire pleinement profit des possibilités technologiques et qui comble ou dépasse leurs attentes.

Les visiteurs trouvent plus d'information que jamais sur le site. Presque toutes les publications d'Élections Canada y sont – des rapports officiels à notre magazine *Perspectives électorales* en passant par les formulaires, manuels, fiches de renseignements sur les changements découlant du projet de loi C-24, vidéos de formation et logiciels permettant aux entités politiques de produire leurs rapports. Au moment de la 38^e élection générale, le site comptait 7 000 pages et comprenait des sections sur la législation électorale et son application ainsi que sur les nouvelles circonscriptions; des renseignements pour les partis, les candidats, les associations enregistrées, les candidats à l'investiture, les candidats à la direction, les tiers, les jeunes et les médias; de l'information sur les circonscriptions; un module consacré à l'élection générale; des fiches documentaires; des rapports de recherche; et des liens vers d'autres sites.

La section « Jeunes électeurs » du site, entièrement refondue, est un élément clé de notre rayonnement. Lancé en février 2004, le portail des jeunes électeurs a été incorporé au site d'Élections Canada. Visuellement plus accrocheur, il propose aux jeunes des moyens de participer activement au processus électoral. Nos consultations auprès de groupes de discussion montraient qu'il serait avantageux d'utiliser le même type de présentation que pour le site d'Élections Canada tout en lui donnant un air de jeunesse. Le nombre mensuel de visites est passé de 4 500 avant le lancement à 18 000 puis, par la suite, à 8 000.



Le 6 février 2004, le directeur général des élections lance le nouveau site Web Jeunes électeurs, à Bedford, en Nouvelle Écosse.

Avant l'élection de 2004, nous avons aussi : créé une application plus conviviale, utilisable sans configuration préalable, pour suivre les résultats du soir d'élection; intégré les changements législatifs à notre foire aux questions; étoffé le Service d'information à l'électeur pour aider les électeurs à trouver leur bureau de scrutin; créé un portail sur les 308 circonscriptions prévues par le Décret de représentation de 2003; et ajouté un outil permettant de vérifier si une circonscription avait changé depuis la 37^e élection générale.

Le nombre de visites sur le site Web d'Élections Canada est monté en flèche d'une année à l'autre. Il est passé de 463 391 visites en 2001, soit en moyenne 8 911 par semaine, à 675 654 visites en 2002 (une hausse de 46 %, pour une moyenne de 12 993 visites par semaine) puis à 1,16 million en 2003 (hausse de 72 %, moyenne de 22 329 par semaine).

La publicité

En se basant sur la 37^e élection générale, Élections Canada a préparé une campagne publicitaire comportant des messages clairs et simples qui renseignaient les Canadiens sur l'inscription et le vote et les incitaient à prendre part au processus électoral.

En 2002, le Groupe Cossette Communication a organisé des groupes de discussion pour Élections Canada afin d'analyser les attitudes à l'égard du processus électoral et du vote. Les résultats de l'analyse ont été présentés au comité consultatif des partis politiques le 27 septembre 2002 et le thème de la campagne publicitaire lui a été présenté le 15 décembre 2003. Le directeur général des élections a aussi avisé le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qu'Élections Canada modifiait sa campagne publicitaire. Au début de 2003, nous avons élaboré et testé des concepts créatifs et des messages clés. Les annonces radio et télévision se fondaient sur un seul thème, décrit à la partie 2 du présent rapport.

4) Améliorer le service de renseignements au public

Dans le cadre de notre nouveau Service d'information à l'électeur, des technologies téléphoniques récentes – dont la réponse vocale et la synthèse texte-parole – ont servi à traiter les demandes de renseignements téléphoniques lors de l'élection générale de 2004. C'est une application de Bell Canada qui a été retenue.

Les personnes appelant au numéro national sans frais d'Élections Canada sont accueillies par un Système de réponse vocale (SRV) de pointe qui analyse leurs questions et y répond. Ce service, accessible à toute heure, est relié à la même base de données qui est utilisée par le site Web et par le centre d'appels d'Élections Canada, ce qui assure l'uniformité des réponses. Le SRV permet aussi à l'appelant de parler à un agent de renseignements.

Pendant l'élection, 734 954 appels sont reçus par le Système de réponse vocale.

Exécuter notre mandat

Dans ses *Rapports sur les plans et les priorités* de 2001-2002 à 2003-2004, le directeur général des élections s'est engagé à réaliser trois objectifs stratégiques :

- atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins de façon toujours plus efficace, grâce à la technologie moderne et à la créativité;
- conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral, et administrer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* relatives au financement politique;
- offrir des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi que du soutien au public, aux parlementaires, aux candidats, aux partis politiques et à leurs associations, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, à nos partenaires et à d'autres intervenants.

Les pages qui suivent montrent comment Élections Canada a atteint ces objectifs.

La préparation aux scrutins

Pour se tenir prêt à un scrutin, le Bureau du directeur général des élections surveille constamment les événements et les tendances sur les scènes parlementaire et politique, afin d'être en mesure de réagir à toute éventualité. Il doit aussi conduire des élections partielles tout en déployant des efforts continus pour améliorer le processus électoral et faire appliquer la Loi.

La gestion du risque

En 2003, Élections Canada a entrepris un examen de sa gestion des scrutins. Ce projet l'a amené à créer un poste visant à accroître la présence du directeur général des élections dans les circonscriptions. C'est ainsi qu'il a retenu les services de 24 agents de liaison en région. Les agents devaient travailler directement avec les directeurs du scrutin, sur le terrain, à titre de leaders fonctionnels, promoteurs de la qualité des services et conseillers en cas de problème. En quelques semaines, les agents de liaison en région (tous d'anciens directeurs du scrutin fédéraux ou provinciaux) se sont révélés de précieux atouts. Élections Canada était mieux informé que jamais des activités sur le terrain et pouvait intervenir plus facilement, au besoin.



Le soutien des directeurs du scrutin

La préparation et la gestion des scrutins dépendent plus que jamais des technologies de l'information et de leur adaptation aux besoins d'Élections Canada. Certaines améliorations sont visibles pour le public alors que d'autres améliorent les données et appuient notre personnel à Ottawa et en région.

Élections Canada a élaboré ou perfectionné plusieurs applications pour aider le personnel des directeurs du scrutin. Les partielles de 2003 ont permis de mettre ces applications à l'essai.

En octobre 2001, afin d'actualiser notre infrastructure de communications, nous avons commencé à fournir aux directeurs du scrutin un ordinateur à domicile, de la formation et plusieurs logiciels importants, y compris l'accès au courrier électronique d'Élections Canada. L'ordinateur à domicile est devenu le principal outil du directeur du scrutin pour communiquer avec Élections Canada et remplir diverses tâches. Par exemple, grâce à notre Système de gestion des fournitures amélioré, les directeurs du scrutin peuvent commander du matériel électoral par Internet.

Un réseau local relie les ordinateurs dans chaque bureau du directeur du scrutin et permet le partage de logiciels et de données. À la 38^e élection générale, l'équipement du réseau a été distribué par les centres de transition de Postes Canada, ce qui a permis de le livrer peu après la délivrance des brefs. Nous avons conservé les disques durs à part pour permettre une mise à jour de dernière heure des logiciels et des données.

Les technologies de l'information

En plus de faire appel à ses propres ressources informatiques, Élections Canada a collaboré étroitement avec divers partenaires, dont IBM, pour préparer et conduire l'élection générale de 2004, profitant ainsi, comme à la 37^e élection générale, de l'expertise du secteur privé. Par exemple, les services Internet d'Élections Canada ont été impartis à un fournisseur privé (Qunara, aujourd'hui Allstream). Grâce à ce partenariat, nous instaurons des pratiques exemplaires et améliorons la fourniture de services et d'information sur le Web à nos employés, au personnel des directeurs du scrutin, au public et aux autres intervenants. La mise à niveau et la normalisation des logiciels sur tous les postes de travail ont considérablement amélioré nos capacités de communication électronique à l'interne et avec nos clients.

La mise à jour de RÉVISE

Depuis la 37^e élection générale, Élections Canada a repensé le système RÉVISE – le logiciel de révision des listes électorales pendant un scrutin – en partenariat avec la firme-conseil CGI. Ce travail a permis d'importantes améliorations. Avec l'apport des

directeurs du scrutin et des coordonnateurs de l'informatisation, nous avons déterminé les éléments clés à améliorer et nous avons créé une équipe pour gérer le projet.

Les principales améliorations sont la fonction facilitant le transfert des données d'électeurs d'une circonscription à une autre pendant l'élection, et celle permettant de recevoir des mises à jour électroniques du registre. Les directeurs du scrutin sont assurés d'avoir des listes électorales plus exactes, tout en réduisant de beaucoup le nombre de doublons. Le système peut indiquer le bureau de scrutin d'un électeur instantanément.

La conduite des scrutins après la 37^e élection générale

Les élections partielles

Depuis la 37^e élection générale, Élections Canada a administré 12 élections partielles : six au Québec, deux à Terre-Neuve-et-Labrador, deux en Ontario, une en Alberta et une au Manitoba. Le directeur général des élections a fait rapport au Parlement sur ces scrutins en mars 2003 et en mars 2004.

Le commissaire aux élections fédérales

Choisi et nommé par le directeur général des élections, le commissaire aux élections fédérales est le haut-fonctionnaire indépendant qui veille à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le commissaire actuel, M. Raymond A. Landry, C.M., a été nommé en avril 1992. Il reçoit les plaintes, il décide s'il y a lieu de mener une enquête, et il engage des poursuites contre les contrevenants devant les tribunaux canadiens.

En période électorale, s'il a des motifs de croire qu'une grave infraction à la Loi risque de compromettre l'intégrité du processus électoral, le commissaire peut demander une injonction. Pendant ou entre les scrutins, il peut aussi conclure une transaction avec une personne qui, à son avis, a commis ou est sur le point de commettre une infraction. Une transaction est une entente volontaire entre le commissaire et la personne visée, aux termes de laquelle la personne accepte les conditions à remplir pour respecter la Loi. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les membres désignés du personnel du commissaire peuvent demander un mandat de perquisition. Les détails sur les déclarations de culpabilité et les transactions sont publiés sur le site Web d'Élections Canada.

Quiconque a des motifs de croire qu'une infraction a été commise peut déposer une plainte auprès du commissaire et demander une enquête. Pour la 37^e élection générale, le commissaire a reçu 968 plaintes concernant des présumées infractions. Il a autorisé 41 poursuites, dont 11 ont donné lieu à des transactions. Onze inculpés ont été déclarés coupables, trois causes ont abouti à des acquittements, six demeurent en instance et les autres ont été suspendues. En tout, 58 transactions ont été conclues pour la 37^e élection générale. Trente-six transactions et une poursuite concernaient des électeurs ayant voté plus d'une fois.

Pour les 12 élections partielles tenues de 2000 à 2004, le commissaire a reçu 42 plaintes, qui ont toutes été classées. Quatre transactions ont été conclues.

Réponse à la question 1

La première élection d'une assemblée législative du Canada a lieu dans la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse en 1758. Tout comme en Angleterre, le droit de vote est extrêmement limité. Il est fondé sur la propriété, alors que pratiquement seuls les sujets britanniques de sexe masculin sont autorisés à être propriétaires.

Le droit de vote est aussi conditionnel à trois serments : le premier est un serment d'allégeance au roi d'Angleterre; le deuxième dénonce le catholicisme et l'autorité papale; le dernier nie à Jacques II et ses descendants (défenseurs de la cause catholique en Angleterre) tout droit au trône d'Angleterre. Ces serments ont pour effet d'exclure du processus électoral les Acadiens restant en Nouvelle-Écosse; ceux-ci étaient les descendants catholiques de colons français dont la plupart ont été déportés à partir de 1755.

Lorsque l'élection est déclenchée, des vagues d'immigrants européens ont commencé à s'établir en Nouvelle-Écosse, et peu d'entre eux répondent aux critères de propriété ou peuvent prêter les serments nécessaires en vue de pouvoir voter. Pour augmenter le nombre d'électeurs, le gouverneur de la colonie assouplit la restriction concernant la propriété : il lève l'exigence selon laquelle le franc-alleu de l'électeur doit générer un revenu annuel d'au moins 40 shillings.

L'éducation, l'information et le soutien du public

Conformément au mandat donné au directeur général des élections à l'article 18 de la *Loi électorale du Canada*, nos programmes d'éducation et d'information ont pour but d'aider le public à comprendre le système et les processus électoraux et de rejoindre les électeurs dont le taux de participation est traditionnellement plus bas que celui du reste de l'électorat. Depuis la dernière élection générale, Élections Canada est particulièrement actif auprès des jeunes et des Autochtones.

Les jeunes

Après la 37^e élection générale, Élections Canada a commandé aux professeurs Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc une étude sur la participation électorale (voir plus loin « Les relations avec la communauté universitaire »). Cette étude montre que la baisse de la participation est particulièrement marquée chez les jeunes. D'autres études du professeur André Blais et de ses collègues de l'Étude électorale canadienne expliquent la baisse de la participation des jeunes au fil du temps. Le taux de participation moyen, qui était de 74 % pour les six élections tenues avant 1990, est passé à 67 % pour les trois élections tenues après 1990. Selon l'étude, cette baisse résulte principalement d'un phénomène de générations. En effet, le taux de participation de la génération du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1959) et des suivantes est inférieur à celui des générations précédentes. De plus, en 2000, la génération postérieure au baby-boom constituait la moitié de l'électorat. (L'Étude électorale canadienne a également

examiné la participation électorale des jeunes.) À la lumière de ces données, Élections Canada s'efforce de renseigner les jeunes sur le processus électoral et de les inciter à voter.

Afin de rencontrer des organismes jeunesse et des chefs de file étudiants dans une optique de sensibilisation et de partenariat, nous avons tenu le Symposium sur la participation électorale de 2003 à l'Université Carleton, à Ottawa (Ontario), le Forum national sur le vote des jeunes de 2003 à Calgary (Alberta), la table ronde de 2003 sur le vote des jeunes à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver et la table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral de 2004 à l'Université Carleton.

En vue de l'élection générale de 2004, 95 directeurs du scrutin ont reçu la directive de nommer des agents des relations communautaires. Ceux-ci devaient notamment identifier les quartiers à forte concentration d'étudiants pour des campagnes d'inscription ciblée, aider le directeur du scrutin à trouver des lieux de scrutin faciles d'accès pour les jeunes et fournir de l'information sur l'inscription et le vote à la communauté, ses représentants et les médias jeunesse.

Nous créons ou soutenons plusieurs projets en partenariat avec d'autres organismes, profitant de leur expertise et de leurs contacts avec les jeunes.

- Postes Canada a facilité l'inscription au vote postal dans le cadre de l'initiative « Mon vote, je le poste! » en envoyant chaque jour à Élections Canada les formulaires d'inscription remplis, à partir de 157 comptoirs postaux. L'initiative s'adressait particulièrement aux étudiants qui se déplacent fréquemment; c'est pourquoi on a choisi des comptoirs postaux proches de secteurs à forte concentration d'étudiants.

- Nous avons aussi collaboré avec Rush the Vote, un organisme voué à accroître la participation électorale et la conscience politique par l'art, la musique et l'éducation. Rush the Vote a tenu le 2 avril 2004, à Edmonton, l'événement Vote 2004 Music Power Summit, qui coïncidait avec les festivités des prix Juno; 500 jeunes ont assisté au concert gratuit. Élections Canada avait aussi été partenaire de Rush the Vote pour des concerts tenus à Ottawa en avril 2003 et à Toronto en septembre 2003. Ces événements ont constitué d'excellentes occasions de promouvoir la participation électorale.



La sensibilisation des futurs électeurs est une voie prometteuse pour l'avenir. Dans cette optique, nous avons pris les mesures suivantes :

- L'initiative Le vote étudiant 2004 a permis aux moins de 18 ans de vivre le processus électoral fédéral au moyen d'une élection parallèle dans leur école. Plus de 243 000 élèves de plus de 1 100 écoles ont voté pour les candidats dans la circonscription de leur école et ont joué les rôles de scrutateur et de greffier du scrutin. Les résultats de ce vote ont été diffusés à la télévision, sur le Web et dans les journaux du pays. Un projet pilote de même nature avait connu du succès l'automne dernier à l'élection provinciale en Ontario.
- Des jeux, des liens et d'autres ressources du site Jeunes électeurs d'Élections Canada ciblent les moins de 18 ans.
- En collaboration avec La câblo-éducation, Élections Canada a tenu le concours « Ton vote... Ta voix » en 2003. Les élèves de la 10^e à la 12^e année (secondaire IV, V et cégep au Québec) étaient invités à créer des messages d'intérêt public de 30 secondes sur l'importance du vote, et les enseignants recevaient du matériel pédagogique sur la démocratie et les élections.
- Appuyés en partie par Élections Canada, l'Institut du Dominion et CanWest Global ont lancé Vote Jeunesse 2004, une initiative pédagogique et médiatique grâce à laquelle des élèves du secondaire de partout au Canada ont pu voter en ligne chaque semaine sur des enjeux choisis durant la période électorale de 2004. Dans 10 villes, ils pouvaient aussi prendre part à des forums hebdomadaires avec des représentants des partis.
- La Fondation Historica élabore *Voix*, un nouveau module d'InterJeunes sur la citoyenneté et le vote. InterJeunes est un programme éducatif Web gratuit et bilingue qui met en rapport des élèves du secondaire au Canada et à l'étranger. Il est implanté comme projet pilote depuis plus de deux ans dans environ 400 écoles secondaires canadiennes. Le nouveau module prévu à l'automne 2004 sera un outil d'enseignement précieux sur les élections et le processus démocratique.

Les communautés autochtones

Élections Canada s'efforce de rendre le processus électoral fédéral plus convivial et accessible aux Autochtones et de les inciter ainsi à exercer leur droit de vote. Nous nous informons sur les besoins des électeurs autochtones tout en appliquant une stratégie active de rayonnement grâce à des intermédiaires clés : chefs de bande, bureaux de conseil de bande, centres d'amitié, aînés, écoles secondaires, et associations et gens d'affaires autochtones.

Des consultations nous ont aidés à entendre les voix des communautés autochtones :

- Depuis l'automne 2003, le directeur général des élections a rencontré au moins une fois les dirigeants des associations autochtones nationales : l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des Peuples Autochtones, le Ralliement national des Métis, l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'Association des femmes autochtones du Canada, la National Aboriginal Women's Association et l'Association nationale des centres d'amitié – autant d'occasions d'échanges fructueux.

- En janvier 2004, Élections Canada et le Canadian Centre for Indigenous Research, Culture, Language and Education de l'Université Carleton ont tenu une table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral fédéral, pour discuter des facteurs qui influent sur la décision de voter ou non et des mesures à prendre par Élections Canada et les collectivités autochtones pour encourager le vote.

Les programmes en région d'Élections Canada visent à promouvoir la participation électorale auprès des Autochtones, individuellement ou en groupe. Par exemple, le programme des agents des relations communautaires auprès des Autochtones aide les directeurs du scrutin à mieux servir les électeurs autochtones. Les agents aident à la révision ciblée, trouvent des lieux de scrutin, recrutent et forment du personnel autochtone et informent les directeurs du scrutin de toute préoccupation de la communauté locale. Le nombre de circonscriptions profitant de ce programme est passé de 52 à l'élection de 2000 à 124 en 2004.



Dans Ottawa-Centre et 123 autres circonscriptions, des agents des relations communautaires auprès des Autochtones ont aidé les électeurs autochtones à s'inscrire.

Dans le cadre d'un autre programme, des aînés et des jeunes Autochtones sont présents à certains bureaux de scrutin afin d'aider et renseigner les électeurs, et leur offrir un service d'interprétation. Les directeurs du scrutin sont encouragés à nommer des Autochtones comme fonctionnaires électoraux là où la population est majoritairement autochtone et à installer des bureaux de scrutin, si possible, dans des centres d'amitié autochtones. Selon le cas, nous nous efforçons aussi d'installer des bureaux de scrutin dans les réserves ou à proximité, avec le consentement du conseil de bande.

Des messages ont été diffusés par les journaux communautaires et les stations de radio en anglais, en français et en inuktitut, et par l'Aboriginal Peoples Television Network en anglais et en français.

Les textes des principaux éléments de la campagne, soit le guide d'information de l'électeur, le bulletin, la publicité pour les journaux et le script de la publicité radio, étaient disponibles sur le site Web d'Élections Canada dans 10 autres langues autochtones : gwich'in, nisga'a, cri-des-plaines, ojibway, oji-cri, mohawk, cri de la Baie James, michif, innu et mi'kmaq.



Le soutien aux commissions de délimitation des circonscriptions

Après la diffusion des données du recensement de 2001, les limites des circonscriptions fédérales ont été ajustées (voir « Un contexte législatif en changement »). Pendant la période de redécoupage, de mars 2002 à août 2003, Élections Canada a fourni un soutien professionnel, technique, financier et administratif aux 10 commissions. Avant le début de leurs travaux, Élections Canada a réuni pour la première fois tous les membres des commissions lors d'une conférence de trois jours tenue à Ottawa en mars 2002. Pour aider les commissions, Élections Canada a élaboré un logiciel qui a permis aux membres de voir

immédiatement les résultats géographiques et démographiques d'éventuels changements de délimitation. Il a également ajouté à son site Web un outil très puissant conçu pour le redécoupage : une carte animée affichant à la base les limites des circonscriptions proclamées en 1996 et leur déplacement en ombragé aux différentes étapes des rapports des commissions. Une fois le nouveau décret proclamé le 25 août 2003, Élections Canada a publié 11 volumes de cartes indiquant les nouvelles limites des circonscriptions, ainsi que des cartes murales provinciales, territoriales et nationales.

Élections Canada a ajouté à son site Web une section sur le redécoupage, où on trouvait des cartes et des descriptions des circonscriptions proposées et des circonscriptions retenues, un lien vers la législation pertinente, un calendrier des événements prévus durant le redécoupage et des réponses à des questions fréquemment posées.

Les versions électroniques des propositions, ainsi que des rapports intérimaires et finals des commissions ont été publiées à mesure, donnant ainsi au public plus de temps qu'une version papier pour évaluer les limites proposées et formuler des commentaires. Les endroits, dates et heures des audiences publiques des commissions ont aussi été affichés. Le site Web, qui a reçu un demi-million de visites, s'est révélé un outil précieux pour diffuser de l'information sur le redécoupage.

À la suite du Décret de représentation de 2003, un CD-ROM contenant la *Transposition des votes* a été envoyé à tous les députés, sénateurs et partis politiques. La transposition établit le nombre de votes que chaque parti enregistré à la dernière élection générale aurait obtenu dans les circonscriptions prévues par le décret de représentation. Elle a permis de déterminer quels partis avaient le droit de recommander des fonctionnaires électoraux à la 38^e élection générale. À titre intérimaire, à la demande des partis politiques, Élections Canada a fourni une « transposition de la population » aux partis pour les aider à situer leurs associations de circonscription à l'intérieur des limites fixées

dans le Décret de représentation de 2003. Certains tableaux de la *Transposition des votes* et de la *Transposition de la population* ont également été publiés sur le site Web d'Élections Canada.

Les relations avec le Parlement et les partis politiques

De 2000 à 2004, le directeur général des élections a témoigné devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat, et il a tenu plusieurs réunions avec le comité consultatif des partis politiques.

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

L'une des nombreuses tâches du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre consiste à examiner toutes les questions liées à l'élection des députés et à en faire rapport.

Entre les 37^e et 38^e élections générales, le directeur général des élections a comparu devant le comité 15 fois pour discuter de divers sujets :

- 1^{er} mars 2001 Budget supplémentaire des dépenses, 2001-2002
- 15 mars 2001 Examen du projet de loi C-9 (appartenance politique sur le bulletin)
- 27 mars 2001 Rapport du directeur général des élections sur la 37^e élection générale
- 17 mai 2001 Budget principal des dépenses, 2001-2002
- 30 octobre 2001 Examen du Règlement référendaire et du redécoupage
- 6 décembre 2001 Dépliant d'information et redécoupage
- 5 février 2002 Recommandations du directeur général des élections après l'élection générale de 2000, *Moderniser le processus électoral*
- 7 mai 2002 Budget principal des dépenses 2002-2003
- 21 novembre 2002 Redécoupage et Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002
- 8 avril 2003 Examen du projet de loi C-24 (financement politique)
- 25 septembre 2003 Examen du projet de loi C-49 (Décret de représentation de 2003)
- 6 octobre 2003 Amélioration du processus de redécoupage (comparution devant le Sous-comité de la révision des limites des circonscriptions électorales)
- 9 mars 2004 Projet de loi C-3 (enregistrement des partis)
- 25 mars 2004 Budget principal des dépenses 2004-2005
- 6 mai 2004 Registre national des électeurs

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles examine les lois et les questions relatives aux affaires juridiques et constitutionnelles, notamment les relations fédérales-provinciales, l'administration de la justice et la réforme législative.

Le directeur général des élections a comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles huit fois entre les 37^e et 38^e élections générales :

- 4 avril 2001 Rapport du directeur général des élections sur la 37^e élection générale
- 30 mai 2001 Projet de loi C-9 (appartenance politique sur le bulletin)
- 8 novembre 2001 Examen du Règlement référendaire et du redécoupage
- 13 juin 2002 Projet de loi C-441 (noms de certaines circonscriptions)
- 17 juin 2003 Projet de loi C-24 (financement politique)
- 25 février 2004 Projet de loi C-5 (Décret de représentation de 2003)
- 1^{er} avril 2004 Projet de loi C-20 (modifiant le nom de certaines circonscriptions)
- 29 avril 2004 Projet de loi C-3 (enregistrement des partis)

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sont les comités de chaque chambre responsables des questions électorales, quoique leur mandat soit beaucoup plus vaste.

Le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles

Le directeur général des élections a comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles le 28 janvier 2003 pour discuter du projet de loi C-7 (choix des dirigeants, administration et obligation de rendre compte des bandes indiennes).

Le Comité permanent sur les langues officielles

Le directeur général des élections a comparu devant le Comité permanent sur les langues officielles le 5 février 2003 pour discuter du redécoupage des circonscriptions et de la notion de communauté d'intérêts.

Le comité consultatif des partis politiques

Établi en 1998, le comité consultatif des partis politiques réunit des représentants des partis politiques et d'Élections Canada. Il se veut un lieu d'échange favorisant les bonnes relations opérationnelles, la consultation sur les changements législatifs et la résolution des questions administratives pouvant toucher les partis et les candidats. Le comité sert d'outil de consultation au directeur général des élections, et tant les partis enregistrés que les partis admissibles peuvent maintenant y siéger.

Le comité s'est réuni 11 fois entre les 37^e et 38^e élections générales :

- 9 février 2001
- 14 juin 2002
- 6 juin 2003
- 1^{er} juin 2001
- 27 septembre 2002
- 25 septembre 2003
- 4 octobre 2001
- 12 décembre 2002
- 15 décembre 2003
- 7 décembre 2001
- 7 mars 2003

À la réunion du 25 septembre 2003, les membres du comité ont reçu de l'information détaillée sur la mise en œuvre et l'application du projet de loi C-24.

Les relations avec la communauté universitaire

Élections Canada a établi un réseau de plus de 600 spécialistes en études électorales, au Canada et à l'étranger, et il organise ou appuie des forums, tels que le Symposium sur la participation électorale au Canada de 2003, pour favoriser les échanges d'idées. Des universitaires collaborent aussi à notre magazine *Perspectives électorales*.

Après la 37^e élection générale en 2000, Élections Canada a commandé deux études sur la participation électorale : *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants* par les professeurs Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc, et *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ?* Par les professeurs André Blais, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska. Élections Canada a aussi participé à diverses conférences, dont « Des partis et des femmes » (2002), le sixième symposium international de l'Association internationale de science politique (2003), « Les femmes dans quelques parlements de tradition britannique : une comparaison » (2004), les assemblées annuelles de l'Association canadienne de science politique, diverses activités de l'Institut de recherche en politiques publiques, Metropolis 2002 et le forum sur l'apathie des électeurs organisé par le Conseil de l'unité canadienne et le programme d'éducation permanente de l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, 2003). Enfin, il a renouvelé son partenariat avec l'Étude électorale canadienne de 2004.

Les activités internationales

Reconnu mondialement pour l'impartialité et la transparence de ses scrutins, le Canada peut partager ses connaissances électorales avec des démocraties nouvelles ou établies, et fournir un appui technique aux pays qui demandent des conseils et de l'assistance en vue de tenir des élections équitables.

Depuis l'élection générale de 2000, nous avons accueilli des représentants et des délégations de 59 pays et territoires. Nous collaborons aussi avec des organismes multinationaux à des initiatives visant à normaliser et à promouvoir des élections équitables dans le monde : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie; la Fondation internationale pour les systèmes électoraux; l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale; la Division de l'assistance électorale des Nations Unies; l'Institut interaméricain des droits de l'homme; le Secrétariat du Commonwealth; l'Organisation des États américains et le Conseil de l'Europe.

S'adapter à un contexte législatif en changement

Élections Canada doit continuellement s'adapter à l'évolution du cadre juridique. Durant la période visée par ce rapport, le projet de loi C-24 sur le financement politique ainsi que le redécoupage des circonscriptions ont eu de profondes répercussions sur nos activités. Nous présentons ci-dessous les modifications législatives et les décisions judiciaires qui ont affecté la conduite des élections fédérales depuis la 37^e élection générale.

Un financement politique plus transparent

En juin 2003, le Parlement a adopté le projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*. Ce projet de loi resserrait de façon importante la réglementation des contributions politiques et des activités financières des partis et des candidats, notamment en plafonnant ces contributions et en interdisant les contributions des syndicats et des personnes morales aux partis enregistrés et à leurs candidats à la direction.

Ces dispositions étaient par ailleurs étendues aux associations de circonscription ainsi qu'aux candidats à l'investiture et à la direction. Les exigences en matière de divulgation et d'enregistrement des entités politiques étaient également étendues. Les rapports financiers des partis enregistrés et des associations enregistrées doivent maintenant indiquer l'état de l'actif et du passif et toutes les sources de revenus et de contributions, y compris les contributions non monétaires.

Le projet de loi C-24 instituait aussi, à même le trésor public, un système d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés, selon le nombre de votes obtenus à l'élection générale précédente.

La plupart des dispositions du projet C-24 ont pris effet le 1^{er} janvier 2004 – dans les six mois qui ont précédé la 38^e élection générale. Elles ont eu une incidence profonde sur les produits et services d'Élections Canada ainsi que sur ses systèmes informatiques.

Pour faire connaître le nouveau régime de financement politique aux entités politiques et au grand public, Élections Canada a mené diverses initiatives d'information ciblées.

- Du 15 au 31 décembre 2003, nous avons mené une campagne presse écrite et Web pour renseigner le public sur les modifications.
- Nous avons distribué aux médias une trousse d'information sur les réformes.
- Nous avons publié sur le site Web d'Élections Canada les nouveaux formulaires liés au projet de loi C-24, ainsi que de la documentation et les manuels sur la production des rapports financiers pour chaque entité visée : candidats à l'investiture, candidats à la direction, candidats, partis enregistrés et associations enregistrées.
- Nous avons rendu notre information plus accessible aux candidats. Nous avons créé une série de vidéos de formation sur les nouvelles règles de financement politique pour les entités visées. Ces vidéos peuvent être visionnées sur le site Web d'Élections Canada.

- Nous avons mis en ligne un document comprenant des exemples d'opérations financières à déclarer dans le Rapport de campagne électorale du candidat, ainsi que des instructions sur la manière de préparer le rapport.
- Nous avons remis une trousse d'information sur le financement politique aux associations des partis enregistrés au moment de leur enregistrement.
- Nous avons élaboré un logiciel pour la production des rapports financiers de toutes les entités politiques, ainsi que la production de reçus d'impôt par les entités autorisées. Ce logiciel, assorti de guides d'utilisation et de tutoriels, est disponible sur le site Web.
- Au lieu de distribuer notre matériel aux entités politiques en version imprimée, nous leur envoyons maintenant une version sur CD-ROM ou DVD. Cette nouvelle approche a permis des économies appréciables.
- Le personnel des directeurs du scrutin disposait d'une ligne sans frais pour appeler notre réseau de soutien.
- Nous avons produit 21 fiches de renseignements fournissant des interprétations des nouvelles dispositions de la *Loi électorale du Canada*.
- En collaboration avec l'Institut canadien des comptables agréés, nous avons rédigé un guide à l'intention des vérificateurs.
- En collaboration avec l'Association des banquiers canadiens et le Bureau du surintendant des institutions financières, nous avons rédigé un guide sur l'ouverture d'un compte bancaire.
- Nous avons produit un guide de comptabilité pour les associations enregistrées.
- Nous avons modifié nos systèmes de gestion des données et en avons créé de nouveaux pour traiter efficacement l'information publiée sur le site Web.



La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

Après chaque recensement décennal, les limites des circonscriptions sont ajustées selon le principe de la représentation efficace. Les critères et le calendrier de chaque redécoupage sont prévus par la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. À la suite de la publication en mars 2002 des données du recensement de 2001, 10 commissions indépendantes – une pour chaque province – ont été mises sur

pour examiner les changements requis aux limites et en faire rapport. (Comme les trois territoires du Nord constituent chacun une circonscription, leurs limites n'ont pas à être modifiées.) Le premier critère de redécoupage était la représentation selon la population, mais les commissions ont également pris en considération d'autres facteurs comme l'évolution historique d'une circonscription, les communautés d'intérêts ou la spécificité, et la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales. Les propositions des commissions, une fois publiées, ont fait l'objet d'audiences publiques d'août à décembre 2002, ont été révisées dans certains cas, et ont été présentées sous la forme de rapports du directeur général des élections au président de la Chambre des communes, de décembre 2002 à mars 2003.

Les députés pouvaient présenter des oppositions aux rapports des commissions devant le Sous-comité de la révision des limites des circonscriptions électorales du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Toutes les oppositions des députés étaient prises en compte et traitées par les commissions dans leurs rapports finals. Par la suite, le directeur général des élections a émis un projet de décret de représentation fixant les noms, les limites et la population électorale des 308 nouvelles circonscriptions du Canada.

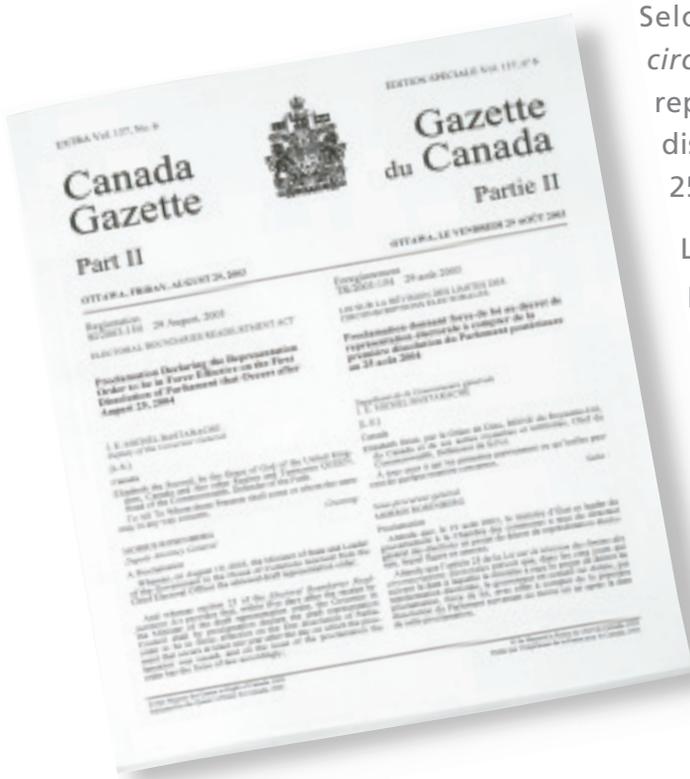
Le Décret de représentation du 25 août 2003 a porté le nombre de sièges de la Chambre des communes de 301 à 308. L'Ontario a reçu trois sièges de plus, et l'Alberta et la Colombie-Britannique deux chacune. Les autres provinces ont conservé le même nombre de sièges.

L'entrée en vigueur des nouvelles circonscriptions prévues par le Décret de représentation de 2003

Selon la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, le nouveau décret de représentation devait prendre effet à la première dissolution du Parlement survenant à partir du 25 août 2004 – un an après sa proclamation.

Le 11 mars 2004, la sanction royale a été donnée au projet de loi C-5, aux termes duquel le Décret de représentation de 2003 prenait effet à la première dissolution du Parlement survenant après le 31 mars 2004.

Le gouverneur en conseil a nommé des directeurs du scrutin dans 269 circonscriptions nouvelles ou modifiées et 39 circonscriptions inchangées. Parmi ces circonscriptions, cinq postes de directeur du scrutin étaient vacants et ont fait l'objet d'une nomination. Les directeurs du scrutin responsables des



34 autres sont demeurés en poste, mais sept d'entre eux ont démissionné par la suite. Les directeurs du scrutin ont reçu de trois à huit jours de formation entre septembre 2003 et mai 2004. Le 25 septembre 2003, le directeur général des élections a fait le point à ce sujet devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le redécoupage d'une circonscription au Nouveau-Brunswick rejeté par la cour

Le 11 mai 2004, la cour fédérale s'est prononcée contre la façon dont la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Nouveau-Brunswick avait établi les limites de la circonscription d'Acadie-Bathurst. La cour a suspendu sa décision pour un an, laissant le Décret de représentation de 2003 tel quel pour la 38^e élection générale. La décision n'a pas été portée en appel. [*Raïche c. Canada (Procureur général)* [2004] C.F. 679]

La cour a rendu son jugement à moins de trois semaines du déclenchement d'une élection générale.

Le statut de parti enregistré

En juin 2003, dans *Figueroa c. Canada (Procureur général)*, la Cour suprême du Canada a jugé que les dispositions de la Loi exigeant qu'un parti enregistré désigne au moins 50 candidats à une élection générale contrevenaient à la *Charte canadienne des droits et libertés*. (*Figueroa c. Canada (Procureur général)* [2003] 1 R.C.S. 912)

Le Parlement a alors adopté le projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*, qui a pris effet le 15 mai 2004. Depuis, tout parti qui présente au moins un candidat à une élection générale ou partielle et qui respecte les exigences de la Loi peut s'enregistrer. Les modifications du projet de loi C-3 ne s'appliquent que pour deux ans, en vertu d'une disposition de temporisation.

Au moment du jugement, neuf partis politiques étaient enregistrés et trois étaient admissibles. À la 38^e élection générale, tous les partis enregistrés ont maintenu leur statut et les trois partis admissibles ont obtenu l'enregistrement.

Le 1^{er} septembre 2004, les noms de 38 circonscriptions ont été modifiés par suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-20, *Loi modifiant le nom de certaines circonscriptions*.

Le droit de vote des électeurs incarcérés

En 2002, dans *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)*, la Cour suprême du Canada a jugé inconstitutionnelle la disposition interdisant le vote aux détenus purgeant une peine de deux ans ou plus. Depuis, les Canadiens détenus dans les établissements correctionnels provinciaux et les pénitenciers fédéraux peuvent voter par bulletin spécial aux élections générales ou partielles fédérales, peu importe la durée de leur peine. [*Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)* [2002] 3 R.C.S. 519]

Les restrictions touchant les tiers et la publicité

Le 18 mai 2004, dans *Harper c. Canada (Procureur général)*, la Cour suprême du Canada a renversé une décision de la cour d'appel de l'Alberta qui avait invalidé plusieurs dispositions de la *Loi électorale du Canada* régissant l'intervention des tiers dans le processus électoral et interdisant la publicité électorale le jour d'élection. Par conséquent, les dispositions relatives aux tiers et à la publicité le jour d'élection demeurent en vigueur telles quelles. [*Harper c. Canada (Procureur général)* [2004] C.S.C. 33] Dans ce cas, Élections Canada n'a pas eu à changer sa façon de fonctionner, mais devait être prêt à introduire de tels changements dans un court délai au cas où la Cour suprême maintiendrait la décision sous appel.

Le régime des tiers prévu par la *Loi électorale du Canada* et les interventions du Bureau du directeur général des élections dans ce dossier font l'objet d'un compte rendu chronologique dans la section « Partis politiques, candidats et autres » du site Web d'Élections Canada.

La transmission des résultats avant la clôture du vote

Le 23 octobre 2003, dans *R. c. Bryan*, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a jugé inconstitutionnelle et sans effet en Colombie-Britannique la disposition interdisant la transmission publique d'un résultat du scrutin dans une circonscription avant la fermeture de tous les bureaux de scrutin dans cette circonscription. Une demande de porter l'affaire devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a été accordée le 11 mars 2004, mais l'appel n'avait pas été entendu au moment où les brevets ont été délivrés pour la 38^e élection générale. [*R. c. Bryan*, 233 D.L.R. (4^e) 745]

Le 10 juin 2004, 18^e jour avant le jour d'élection, le directeur général des élections, en consultation avec le commissaire aux élections fédérales, a annoncé que, pour assurer l'application uniforme de la Loi partout au pays, la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique serait appliquée dans l'ensemble du Canada pour la 38^e élection générale, en attendant une décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Par conséquent, la transmission publique des résultats du scrutin n'a fait l'objet d'aucune interdiction à la 38^e élection générale.

Réponse à la question 2

En 1970, une modification de la *Loi électorale du Canada* fait passer l'âge électoral de 21 à 18 ans – créant ainsi la plus forte expansion de l'électorat depuis l'octroi du droit de vote aux femmes en 1918. Environ 2 millions de jeunes peuvent exercer leur nouveau droit dès l'élection générale de 1972.

À l'élection générale de 2004, Élections Canada mène une étude dans un échantillon aléatoire de sections de vote de chaque province et territoire. Les résultats démontrent que 38,7 % des nouveaux électeurs ont participé à l'élection.

Aujourd'hui, quelque 1,4 million de citoyens canadiens âgés de 18 à 21 ans et demi sont des électeurs, soit un peu plus de 6 % de l'électorat.

2

La 38^e élection générale de juin 2004

« Le droit de vote découle de la valeur intrinsèque, de l'égalité fondamentale de chaque personne. »

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Le démarrage

Le Cadre de gestion du scrutin



Le Comité exécutif d'Élections Canada a reçu chaque jour des rapports sur le déroulement des activités dans les circonscriptions.

Un scrutin de 36 jours doit se mener au pas de course. Le plan directeur d'une élection générale prévoit plus de 800 activités à accomplir. Pour respecter les nombreuses échéances du calendrier, il faut des procédures éprouvées et du personnel hautement qualifié. Mais chaque élection générale a son lot d'imprévu. Élections Canada y réagit sans délai – de façon à bien servir les électeurs, les candidats, les partis ainsi que le processus démocratique.

Pour la 38^e élection générale, Élections Canada avait élaboré un nouveau Cadre de gestion du scrutin, de façon à fournir chaque jour à notre Comité exécutif une vue d'ensemble de la progression des

activités en région ainsi qu'une occasion de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentaient et avant qu'ils puissent s'aggraver.

Le Comité exécutif recevait aussi des breffages d'équipes internes formées d'experts chargés de détecter les risques et les problèmes, de déterminer les causes et les solutions, et d'analyser chaque détail des points de vue de la faisabilité, de l'impact et du risque. Les nouvelles émergentes et les tendances médiatiques faisaient aussi l'objet d'analyses et d'interventions.

Un système de gestion perfectionné

Pour l'élection de 2004, des améliorations avaient été apportées au Système de gestion d'un scrutin, qui tirait des renseignements de plusieurs logiciels à Ottawa, des directeurs du scrutin et de diverses applications en région. Il en résultait des présentations dynamiques comprenant divers types d'information de gestions : mesures de suivi, feuilles de calcul, graphiques, rapports sur les tâches achevées, anomalies, etc.

Nous avons aussi amélioré les indicateurs de rendement au niveau des circonscriptions et les outils d'aide à la production de rapports, notamment sur les anomalies. Les rapports d'anomalies ont aidé le Comité exécutif à se concentrer sur les questions critiques lors de ses réunions, mettant en relief les éléments stratégiques et tactiques, dont l'analyse des tendances et l'interdépendance des activités clés.

Par ailleurs, nous fournissons chaque jour aux directeurs du scrutin des données sur l'avancement de leur révision des listes, leurs appels au Réseau de soutien et l'utilisation de leur ligne sans frais.

Les agents de liaison en région

Pour la 38^e élection générale, Élections Canada a retenu les services d'agents de liaison en région, ce qui constituait un des éléments majeurs ajoutés au cadre de gestion de ce scrutin.

Travaillant auprès des directeurs du scrutin, les agents de liaison en région pouvaient suivre l'élection sur le terrain. Ils fournissaient une analyse qualitative du déroulement des activités, qui complétait les statistiques transmises par le Système de gestion d'un scrutin.

Chaque agent de liaison en région avait quatre responsabilités :

- agir comme leader fonctionnel pour les directeurs du scrutin de la région;
- améliorer la qualité et la ponctualité du travail pour les tâches clés dans chaque circonscription de sa région;
- identifier les problèmes au niveau local et aider les directeurs du scrutin à les régler avec du coaching et de l'aide personnelle;
- agir comme porte-parole auprès des médias, au besoin.

Les agents de liaison en région étaient soutenus par des conseillers qui ont répondu à plus de 4 100 questions de leur part durant l'élection.

Le Comité exécutif était saisi chaque jour des rapports provenant des agents de liaison en région. Pendant les 36 jours de la période électorale, 164 risques et problèmes ont été signalés par les agents et promptement résolus.

La délivrance des brefs

La 38^e élection générale débute le 23 mai 2004 lorsque le directeur général des élections du Canada donne instruction au directeur du scrutin de chacune des 308 circonscriptions fédérales de voir à l'élection d'un député. La journée d'élection est fixée au lundi 28 juin 2004 par le gouverneur en conseil.

Les listes électorales préliminaires sont tirées du Registre national des électeurs, une liste permanente des Canadiens admissibles à voter. Au déclenchement de l'élection, 22 238 485 noms figurent sur ces listes basées sur les 308 circonscriptions du Décret de représentation de 2003.



Le 31 mai 2004, le directeur général des élections Jean-Pierre Kingsley signe les brefs enjoignant aux directeurs du scrutin des 308 circonscriptions du Canada de tenir l'élection d'un député à la Chambre des communes.

Selon nos estimations, quelque 19 millions des électeurs sur les listes (quatre sur cinq) sont inscrits à la bonne adresse, ce qui démontre la précision du registre.

Les premières tâches au niveau local

Dès le déclenchement, les directeurs du scrutin entreprennent de recruter leur personnel, ouvrir leur bureau et accomplir les tâches prévues dans le calendrier de 36 jours. Pendant la période électorale, chacun doit embaucher en moyenne 629 personnes pour doter quelque 50 postes différents.



Au 4 juin 2004, quelque 550 tonnes de matériel électoral avaient été expédiées aux bureaux des directeurs du scrutin partout au pays.

Chaque bureau recevra en moyenne près de deux tonnes de fournitures. Au 4 juin 2004, quelque 550 tonnes de matériel – urnes, formulaires, enseignes, équipement ainsi que 3 000 ordinateurs (entreposés dans des centres régionaux) – sont en route vers les 308 bureaux des directeurs du scrutin ou s’y trouvent déjà.

Avant l’élection, les directeurs du scrutin avaient déjà déterminé des emplacements potentiels pour leur bureau et pour les bureaux de scrutin. Dans les 48 heures, la plupart ont ouvert leur bureau et ont émis l’Avis de convocation officiel contenant de l’information importante pour le public. Dès après l’ouverture des portes, les

coordonnées des bureaux sont affichées à www.elections.ca.

Le bureau du directeur du scrutin utilise de nombreux systèmes informatiques pour appuyer ses diverses activités : mise à jour des listes électorales, gestion des scrutins, résultats du scrutin, paiements, fournitures, formulaires et manuels. Certains de ces systèmes doivent interagir avec les quelque 40 systèmes informatiques à Ottawa. Chacun des 308 coordonnateurs de l’informatisation – qui sont responsables entre autres du bon fonctionnement de tous les systèmes informatiques du bureau du directeur du scrutin – a reçu une formation à Ottawa en janvier ou février 2004.

Élections Canada distribue environ 4 824 000 feuilles de papier spécial pour bulletins de vote et 75 000 urnes (3 631 000 feuilles et 64 000 urnes en 2000). À la fin de l’élection, environ 170 000 personnes occupant quelque 194 000 postes auront travaillé dans les circonscriptions. Comme à la 37^e élection générale, un agent de formation aide le directeur du scrutin à former les scrutateurs, les greffiers du scrutin, les superviseurs de centre de scrutin ainsi que les agents d’inscription et d’information.

La mise en marche des systèmes

Presque chaque aspect de l'administration d'une élection est automatisé. Listes électorales, paiements aux employés et aux fournisseurs, rapports et télécommunications – la technologie simplifie les choses tant pour les électeurs que pour le personnel à Ottawa et en région. En octobre 2001, dans le cadre d'une mise à niveau générale, nous avons fourni un ordinateur personnel à chaque directeur du scrutin pour faciliter les tâches préscrutin et les communications avec Élections Canada.

Après la délivrance des brefs, plus de 6 800 lignes téléphoniques locales sont installées dans les 308 bureaux des directeurs du scrutin et 96 bureaux supplémentaires; malgré certains retards d'installation, elles sont toutes opérationnelles en 10 jours. Néanmoins, l'opération est plus longue que prévu, et nous devons réévaluer ces procédures. Environ 1 125 lignes sans frais sont activées pour permettre au public de joindre les bureaux locaux et un centre d'appels national. Une nouvelle technologie nous permet de surveiller le volume d'appels entrants aux bureaux des directeurs du scrutin et d'alerter ces derniers par courriel s'il dépasse la capacité de l'effectif en place.

Le matériel informatique est livré et installé en cinq jours dans les 308 bureaux des directeurs du scrutin – un processus grandement facilité par l'utilisation des centres d'entreposage de Postes Canada à travers le pays. Les coordonnateurs de l'informatisation installent les logiciels requis pour gérer le bureau et échanger des données avec Élections Canada à Ottawa. Les données nécessaires au fonctionnement de ces systèmes sont ensuite téléchargées dans les bureaux locaux. Un problème de disquette d'installation ralentit le processus dans plusieurs circonscriptions, mais il est résolu à l'intérieur du délai prévu.

Dans les jours qui suivent, le personnel du directeur du scrutin finalise les baux des bureaux de scrutin et prépare les prêts à photographier des cartes d'information de l'électeur qui seront envoyés à l'imprimerie. Les adresses des bureaux de scrutin sont transmises pour affichage sur le Web.

Pendant et après l'élection, des logiciels servent à la collecte et au traitement des renseignements pour payer les employés, les fournisseurs et les locataires, et pour produire des formulaires et autres documents. Les données sont transmises à Ottawa, où la rémunération des employés est gérée par un fournisseur externe ainsi que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

L'accroissement du personnel à Ottawa

À Ottawa, le nombre d'employés double, passant à environ 600 personnes presque du jour au lendemain. Nous avons tenu des concours et établi des listes d'admissibilité bien avant le scrutin et avons demandé l'aide de nos collègues provinciaux afin de recruter du personnel d'expérience pour le Réseau de soutien d'Élections Canada.

Les préparatifs dans les circonscriptions

Les fonctions du directeur du scrutin

Les directeurs du scrutin doivent assumer des fonctions diverses et maîtriser un large éventail de techniques de gestion moderne, dont la planification financière; la gestion des ressources financières, humaines et matérielles; la négociation de contrats; les relations publiques et la bureautique. Ils doivent être compétents et efficaces pour s'acquitter de leurs tâches à l'intérieur des délais serrés du calendrier électoral. Huit démissionneront après leur formation à Ottawa.

Le directeur du scrutin moyen supervise environ 55 employés dans son bureau et 574 personnes dans la circonscription. Son budget est d'environ 350 000 \$.

Les directeurs du scrutin doivent suivre une formation de base de huit jours sur les rouages de l'administration d'un scrutin fédéral. Dans le cas d'une élection partielle, le directeur du scrutin, le directeur adjoint du scrutin et le coordonnateur de l'informatisation participent à une séance d'information sur les dernières nouveautés. Dans le cas d'une élection générale, ces fonctionnaires reçoivent une formation obligatoire de trois jours pour être parfaitement préparés à tenir le scrutin.

La formation en vue des élections partielles

Le personnel des circonscriptions visées par une élection partielle doit être au courant des nouveautés concernant nos systèmes et procédures, dont les projets pilotes. À cette fin, nous organisons des sessions de trois jours à Élections Canada pour les 12 directeurs du scrutin et certains membres de leur personnel (généralement le directeur adjoint du scrutin et le coordonnateur de l'informatisation) des circonscriptions où une élection partielle est prévue. Après chaque partielle, nous faisons un bilan d'une journée avec le directeur du scrutin et son adjoint et, selon les sujets abordés, le coordonnateur de l'informatisation, le superviseur de la révision et le coordonnateur des bulletins de vote spéciaux.

La formation préscrutin des directeurs du scrutin, des directeurs adjoints du scrutin et des coordonnateurs de l'informatisation

Les directeurs du scrutin (avec ou sans expérience), les directeurs adjoints du scrutin et les coordonnateurs de l'informatisation – près de 872 personnes en tout – assistent, en janvier et février 2004, à une formation préscrutin complète de trois jours. Cette formation, fondée sur les principes de l'apprentissage des adultes et de l'interactivité, vise à assurer une préparation maximale en vue du scrutin.

Pour assurer un bon climat d'apprentissage, nous tâchons de former des groupes homogènes tenant compte des particularités des circonscriptions urbaines, rurales et éloignées. De plus, pour favoriser l'établissement de liens entre les participants, nous cherchons à regrouper les personnes d'une même province, avec ou sans expérience, en adjoignant si possible leurs agents de liaison en région.

La formation préscrutin exige un effort massif d'Élections Canada. Environ 50 formateurs provenant de neuf de nos divisions sont mis à contribution. Cette formation de trois jours, divisée en 29 modules (anglais et français), est donnée à raison de six jours par semaine, du lundi au samedi, pendant cinq semaines. Six groupes la reçoivent simultanément. Les 872 personnes concernées reçoivent au total 20 000 heures de formation sur nos nouveaux systèmes et les changements récents en matière de législation et d'administration électorales.

Le 25 mars 2004, le directeur général des élections comparaît devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il fait remarquer qu'Élections Canada n'a jamais offert de séances de formation d'un niveau aussi professionnel.



Les directeurs du scrutin, les directeurs adjoints du scrutin et les coordonnateurs de l'informatisation ont assisté à des séances de formation à Ottawa, en janvier et en février 2004.

La formation préscrutin – évaluation par les participants

À la suite des séances de formation préscrutin, nous analysons soigneusement les sommaires d'évaluation des participants. Notre programme de formation des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints du scrutin dépasse les attentes des participants et les nôtres avec une note globale de 85,5 % – qui est très élevée, compte tenu du nombre de modules et de formateurs sur une période de six semaines.

La formation des coordonnateurs de l'informatisation comporte 32 modules (anglais et français). La note globale des évaluations pour ce programme, supérieure aussi à nos attentes, atteint 90 %. Ce chiffre est très élevé, vu le nombre de systèmes et de procédures présentés en trois jours (toute formation pratique doit laisser aux participants le temps de se familiariser avec l'application).

La préparation des formateurs et leur compétence dans leur domaine sont très bien cotées. La qualité globale de l'enseignement reçoit la note de 92 %. Les participants trouvent les formateurs sensibles à leurs besoins.

Les bureaux des directeurs du scrutin et les lieux de scrutin

Trouver un bon endroit pour un bureau du directeur du scrutin n'est pas simple. Les locaux doivent être faciles d'accès (notamment pour les électeurs handicapés), adaptés aux besoins en informatique et en télécommunications, et libres pour une courte période de location. La tâche est par ailleurs compliquée par la tendance des locateurs à exiger des baux individualisés.

La *Loi électorale du Canada* exige que les directeurs du scrutin assurent l'accès de plain-pied à leur bureau de même qu'à l'extérieur et à l'intérieur de tous les lieux de scrutin utilisés à une élection. Afin d'aider les directeurs du scrutin à évaluer l'accessibilité des lieux, Élections Canada a produit des documents expliquant les changements requis pour respecter les normes.

Trouver plusieurs emplacements pour en faire des lieux de scrutin constitue aussi un défi. Avant la délivrance des brefs, les directeurs du scrutin repèrent des endroits adéquats. Selon la densité de la population, plusieurs bureaux de scrutin peuvent être regroupés au même endroit. Dans la mesure du possible, on choisit des endroits centraux faciles d'accès : écoles, centres communautaires, etc. Ils ne sont cependant pas simples à louer, car les ententes doivent respecter les intérêts de conseils scolaires, de centres communautaires ou d'autres propriétaires. La collaboration de ceux-ci contribue au succès de l'élection.

Les directeurs du scrutin établissent 63 859 bureaux de scrutin dans 18 807 lieux de scrutin :

- 14 925 lieux de scrutin ordinaires (59 514 bureaux de scrutin)
 - 2 702 lieux de vote par anticipation (3 235 bureaux de scrutin)
 - 3 172 lieux desservis par un bureau de vote itinérant (1 110 bureaux de scrutin)
- (Certains lieux servent au vote par anticipation et au vote le jour d'élection.)

Chaque bureau de scrutin sert en moyenne 352 électeurs.

Tableau 1 • Établissements utilisés comme lieux de scrutin – 37^e et 38^e élections générales (2000 et 2004)

Bureaux de scrutin ordinaires			Bureaux de vote par anticipation		
Type d'établissement	2000	2004	Type d'établissement	2000	2004
Immeuble d'habitation	2,7 %	2,4 %	Immeuble d'habitation	2,2 %	2,0 %
Bureau de conseil de bande	0,3 %	0,2 %	Bureau de conseil de bande	0,1 %	0,1 %
Salle paroissiale	11,9 %	13,1 %	Salle paroissiale	17,2 %	17,1 %
Emplacement commercial	2,8 %	2,1 %	Emplacement commercial	4,9 %	5,7 %
Centre communautaire	25,6 %	25,7 %	Centre communautaire	30,8 %	33,8 %
Établissement d'enseignement	41,3 %	40,1 %	Établissement d'enseignement	16,3 %	15,4 %
Édifice fédéral	0,1 %	0,1 %	Édifice fédéral	0,2 %	0,2 %
Caserne de pompiers	1,5 %	1,2 %	Caserne de pompiers	2,6 %	1,5 %
Hôpital	0,4 %	0,2 %	Hôpital	0,5 %	0,3 %
Salle municipale ou de canton	3,3 %	3,4 %	Salle municipale ou de canton	7,0 %	8,0 %
Autres	2,2 %	3,3 %	Autres	4,2 %	4,8 %
Bureau de poste	0,0 %	0,0 %	Bureau de poste	0,0 %	0,0 %
Résidence privée	0,0 %	0,1 %	Résidence privée	1,6 %	0,1 %
Centre de loisirs	2,1 %	3,5 %	Centre de loisirs	3,1 %	4,5 %
Légion royale canadienne	1,9 %	1,5 %	Légion royale canadienne	2,7 %	2,1 %
Résidence pour personnes âgées	3,9 %	3,2 %	Résidence pour personnes âgées	6,6 %	4,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	Total	100,0 %	100,0 %

La plupart de ces bureaux sont situés dans des centres communautaires et des écoles. Comme le montre le tableau 1, on en établit aussi dans des hôpitaux, des casernes de pompiers, des bureaux de conseil de bande, etc.

Les bureaux de vote itinérants

Outre les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de scrutin ordinaires, les directeurs du scrutin doivent prévoir des bureaux de vote itinérants, qui desservent les résidences pour personnes âgées ou handicapées en se déplaçant d'un établissement à l'autre. Dans chaque établissement, les électeurs peuvent voter sans difficulté à des heures qui sont annoncées bien avant le jour d'élection.

À l'élection de 2004, 1 110 bureaux de vote itinérants servent 170 925 électeurs inscrits dans 3 172 établissements répartis dans 274 circonscriptions (voir le tableau 2); 92 091 électeurs votent à ces bureaux.



Des bureaux de vote itinérants ont été installés dans les résidences pour personnes âgées ou autres personnes pouvant avoir de la difficulté à se déplacer pour aller voter.

2

Tableau 2 • Nombre de bureaux de vote itinérants et d'électeurs servis – 38^e élection générale 2004

Province ou territoire	Bureaux de vote itinérants	Électeurs servis
Terre-Neuve-et-Labrador	24	2 790
Île-du-Prince-Édouard	8	987
Nouvelle-Écosse	27	4 477
Nouveau-Brunswick	51	7 078
Québec	275	39 058
Ontario	313	56 518
Manitoba	54	7 823
Saskatchewan	51	7 641
Alberta	149	23 958
Colombie-Britannique	157	20 517
Yukon	1	78
Territoires du Nord-Ouest	0	0
Nunavut	0	0
Total	1 110	170 925



Comme presque tous les bureaux de scrutin étaient accessibles de plain-pied, les électeurs à mobilité réduite ont pu exercer leur droit de vote.

L'accès de plain-pied

Par exception, le directeur général des élections peut approuver l'installation d'un bureau de scrutin dans un endroit sans accès de plain-pied. Parmi les 18 807 lieux de vote, seulement 45 (0,2 %) n'offrent pas un accès de plain-pied, contre 89 (0,5 %) à la 37^e élection générale. Les cartes d'information de l'électeur indiquent si le bureau de scrutin est accessible de plain-pied. À ce scrutin, les électeurs handicapés ont jusqu'au 25 juin pour obtenir un certificat de transfert leur permettant de voter à un autre bureau de scrutin si le leur n'est pas accessible de plain-pied.

Nous avons modifié édifices et bureaux partout au pays, et les directeurs du scrutin de 68 circonscriptions ont fait ajouter une rampe d'accès de plain-pied à 154 lieux de scrutin, où ont été installés 25 bureaux de vote par anticipation et 813 bureaux de scrutin ordinaires.

Les données sur l'accessibilité sont recueillies dans SITES, un logiciel qui sert de répertoire des installations électorales d'Élections Canada depuis 1991. Le répertoire aide à déceler les problèmes potentiels et à prendre d'avance des mesures correctives. En prévision de cette élection, pour la première fois, le logiciel a été fourni aux directeurs du scrutin pour qu'ils puissent utiliser leur base de données à domicile dans le cadre de leurs tâches préscrutin.

Les données sur les lieux de scrutin sont partagées avec les organisations électorales aux niveaux provincial et municipal pour éviter les dédoublements d'efforts.

Les fonctionnaires électoraux et le personnel local

Le directeur du scrutin nomme, forme et supervise les fonctionnaires électoraux et le personnel de son bureau. Certains fonctionnaires électoraux (scrutateurs, greffiers du scrutin et agents réviseurs) sont choisis dans chaque circonscription à partir des recommandations faites par les partis enregistrés dont les candidats se sont classés premier ou deuxième à l'élection précédente dans la circonscription, ou par les candidats représentant les partis enregistrés dont les candidats se sont classés premier et deuxième. Les autres fonctionnaires électoraux et employés sont nommés par le directeur du scrutin. Les noms des agents réviseurs doivent être fournis dans les trois jours suivant la demande du directeur du scrutin, et ceux des scrutateurs, des greffiers du scrutin et des agents d'inscription avant le 17^e jour précédant le jour d'élection (soit, dans le cas de la 38^e élection générale, avant le 11 juin).

Pour la 38^e élection générale, de nouvelles circonscriptions sont en vigueur à la suite du redécoupage de 2003. Pour déterminer quels partis et candidats auront le droit de recommander des fonctionnaires électoraux dans ce contexte, il faut redistribuer les votes obtenus à la 37^e élection générale en fonction de la nouvelle carte électorale. Cette *transposition des votes* détermine le nombre de votes que chaque parti enregistré à la 37^e élection générale aurait obtenu dans les circonscriptions prévues par le Décret de représentation de 2003. Ces résultats sont fournis sur CD-ROM le 20 janvier 2004 à tous les députés et aux partis politiques, et un sommaire est affiché sur le site Web d'Élections Canada.

Même avec les recommandations des partis et des candidats, les directeurs du scrutin ont de la difficulté à recruter suffisamment de fonctionnaires électoraux qualifiés. Les partis et les candidats ne sont pas toujours en mesure de fournir assez de noms; ils hésitent parfois à recommander des personnes qu'ils préfèrent garder pour leur propre campagne. Il arrive, de surcroît, que les gens formés pour ces postes ne se présentent pas au travail le jour d'élection.

Les plans d'urgence

La pénurie de personnel est souvent un problème pour les directeurs du scrutin. Selon la *Loi électorale du Canada*, ceux-ci doivent attendre jusqu'au 17^e jour précédant le jour d'élection avant de recourir à d'autres sources pour combler des postes, vu le droit qu'ont les partis et les candidats de proposer d'abord une liste de noms. Un nouveau formulaire de demande d'emploi affiché sur le site Web d'Élections Canada le 27 mai aide les directeurs du scrutin dans leurs efforts de recrutement.

Les directeurs du scrutin établissent aussi un plan d'urgence, en collaboration avec leur agent de liaison en région, pour assurer que tous les bureaux de scrutin ouvrent à l'heure prescrite par la *Loi électorale du Canada*. Le plan vise aussi à éliminer les risques associés à des démissions de dernière minute en formant des employés de réserve. À l'échelle nationale, 6 510 fonctionnaires électoraux supplémentaires sont disponibles le jour d'élection; 2 209 fonctionnaires supplémentaires sont disponibles pour chaque jour du vote par anticipation.

Malgré les difficultés de dotation, quelque 170 000 personnes sont engagées pour travailler dans les bureaux des directeurs du scrutin durant la période électorale ainsi qu'aux bureaux de scrutin (voir le tableau 3).

Des 308 directeurs du scrutin, 91,9 % présentent un plan d'urgence pour le vote par anticipation, et 90,9 % en présentent un pour le jour d'élection.



Des membres du personnel électoral collent des étiquettes sur les cartes d'information de l'électeur. Dans l'ensemble du Canada, 170 000 personnes ont été embauchées pour travailler dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux de scrutin.

Tableau 3 • Nombre de fonctions électorales dans les circonscriptions – 38^e élection générale

Fonction électorale*	Nombre
Directeur du scrutin	308
Directeur adjoint du scrutin	308
Directeur adjoint du scrutin supplémentaire (DASS)	103
Coordonnateur de l'informatisation	324
Coordonnateur adjoint de l'informatisation	328
Agent des relations communautaires	336
Superviseur de centre de scrutin – de réserve	260
Superviseur de centre de scrutin – vote par anticipation	561
Superviseur de centre de scrutin – bureau de scrutin ordinaire	8 410
Scrutateur – vote par anticipation	3 321
Scrutateur – établissement correctionnel	242
Scrutateur – bureau de vote itinérant	1 136
Scrutateur – bureau de scrutin ordinaire	59 697
Scrutateur – bulletin de vote spécial	621
Scrutateur de réserve – vote par anticipation	239
Agent financier	351
Agent d'information – vote par anticipation	1 287
Agent d'information – bureau de scrutin ordinaire	9 821
Interprète – Programme des aînés et des jeunes autochtones	359
Interprète – vote par anticipation	6
Interprète – bureau de scrutin ordinaire	44
Commis au contrôle de l'inventaire	641
Commis de bureau	6 225
Coordonnateur de bureau	582
Messenger de bureau	566
Greffier du scrutin – vote par anticipation	3 692
Greffier du scrutin – établissement correctionnel	199
Greffier du scrutin – bureau de vote itinérant	1 126
Greffier du scrutin – bureau de scrutin ordinaire	59 723
Greffier du scrutin – bulletin de vote spécial	566
Réceptionniste	1 020
Agent de recrutement	538
Agent d'inscription – bureau de scrutin ordinaire	11 753
Agent d'inscription – de réserve	143
Agent d'inscription – vote par anticipation	1 977
Agent réviseur	12 965
Greffier du centre de révision	652
Superviseur de la révision	445
Coordonnateur des bulletins de vote spéciaux	1 701
Messenger spécial	407
Personnel de soutien pour le DASS	20
Agent de formation	538
Témoin pour la validation des résultats	195
Total	193 736

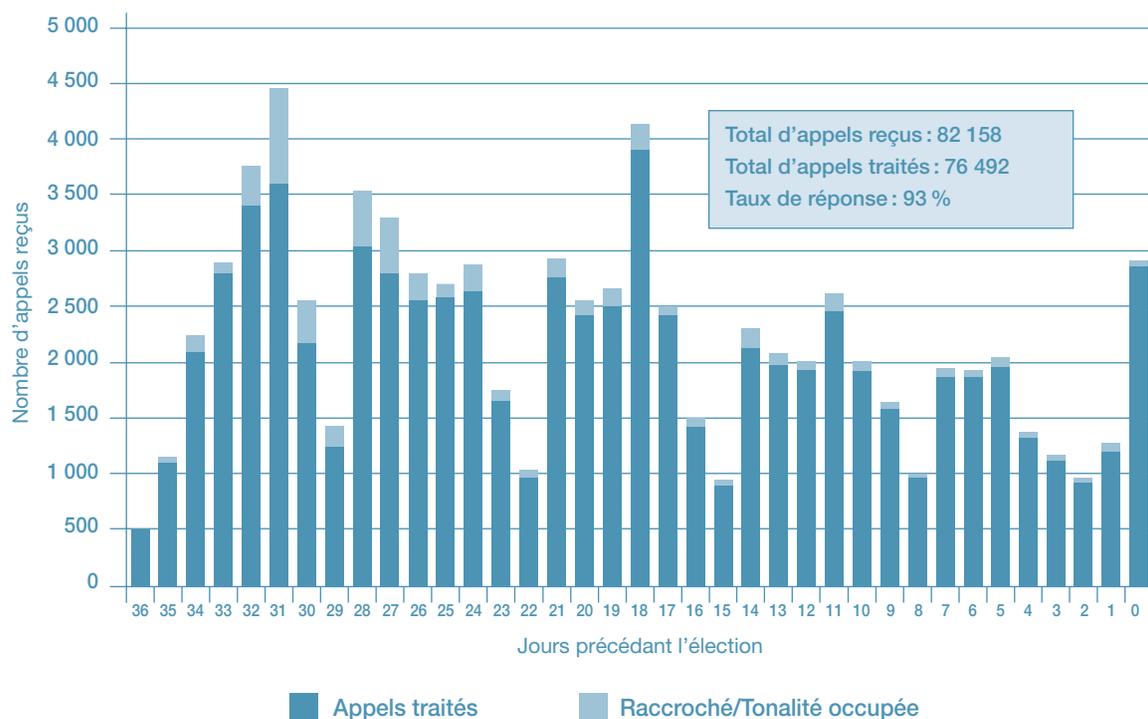
*Sauf pour les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin, tous les chiffres correspondent au total des titulaires des fonctions spécifiées durant l'élection. Dans certains cas, plus d'un individu peut avoir été embauché pour une fonction – par exemple, en raison d'un changement de personnel ou d'un système de travail partagé. En tout, environ 170 000 personnes sont embauchées pour remplir les 193 736 fonctions.

Le Réseau de soutien d'Élections Canada

Pour aider les directeurs du scrutin et leur personnel, Élections Canada a créé à Ottawa un réseau de soutien comprenant cinq bureaux d'aide : coordination électorale, systèmes de révision (y compris les technologies de l'information), Règles électorales spéciales, finances et services de soutien. Les directeurs du scrutin et leur personnel peuvent communiquer avec le Réseau de soutien par téléphone, par télécopieur ou par courriel, ou par un logiciel de suivi d'appels. Trois niveaux d'expertise sont offerts par quelque 120 conseillers, 18 heures sur 24 du lundi au vendredi, 16 heures les samedis et 9,5 heures les dimanches. Au total, 82 158 appels sont reçus durant l'élection, dont 76 492 sont traités immédiatement; ce taux de réponse de 93 % excède la norme, qui est de 85 %. Dans le cas des 7 % d'appels non traités, l'appelant obtient une tonalité d'occupation ou raccroche tandis qu'il est en attente. Le réseau de soutien répond en moyenne à 2 067 appels par jour, une augmentation de 543 appels par jour par rapport à la moyenne de l'élection générale de 2000. Le plus grand nombre d'appels est reçu le 28 mai (le 31^e jour avant le jour d'élection) : 4 437 appels, avec un taux de réponse de 60 % dans les 18 premières secondes.

Après l'élection, les employés et les fonctionnaires électoraux peuvent utiliser un numéro sans frais pour obtenir des renseignements sur la paye et leur dossier de rémunération. À la fin septembre 2004, ils avaient fait quelque 30 000 appels.

Figure 1 • Appels des bureaux des directeurs du scrutin au Réseau de soutien d'Élections Canada – 38^e élection générale 2004



Les agents des relations communautaires

Certains groupes participent aux élections fédérales dans une moins grande proportion que les autres électeurs : les électeurs autochtones, les communautés ethnoculturelles, les jeunes, les sans-abris et les électeurs ayant des besoins spéciaux. À la 38^e élection générale, le Bureau du directeur général des élections déploie plus d'efforts que jamais pour les aider à exercer leurs droits et à participer au processus démocratique. Au besoin, les directeurs du scrutin sont autorisés à nommer des agents des relations communautaires en vue de mieux répondre aux besoins de certains groupes d'électeurs et d'encourager la participation au processus électoral. Au total, 329 agents des relations communautaires sont nommés pour la 38^e élection générale.

Les critères suivants servent à déterminer dans quelles circonscriptions les directeurs du scrutin peuvent nommer des agents des relations communautaires :

- agents des relations communautaires auprès des Autochtones – toute circonscription où est situé un établissement métis, au moins une réserve autochtone, un hameau inuit ou un centre d'amitié, ou dont au moins 5 % de la population est autochtone;
- agents des relations communautaires auprès des groupes ethnoculturels – toute circonscription dont au moins 10 % de la population est originaire des pays suivants : la Chine, l'Inde et les Philippines;
- agents des relations communautaires auprès des jeunes – toute circonscription dont au moins 10 % des habitants sont âgés de 18 à 24 ans;
- agents des relations communautaires auprès des électeurs sans abri – sur demande.

Le programme des agents des relations communautaires s'appuie sur la réussite du programme des agents de liaison à la 37^e élection générale et du Programme des aînés mis en place à la 35^e élection générale, en 1993.

Tableau 4 • Programme des agents des relations communautaires – 38^e élection générale 2004

Type d'agent	Nombre d'agents embauchés	Nombre de circonscriptions admissibles	Nombre de circonscriptions où un agent a été embauché	Pourcentage des circonscriptions admissibles où un agent a été embauché
Autochtones	164	137	124	90,5 %
Groupes ethnoculturels	59	50	48	96 %
Jeunes	100	95	92	96,8 %
Sans-abri	6	5	5	100 %

Les agents font plus que simplement présenter de l'information de base sur le processus électoral et le vote. Ils diffusent des messages adaptés spécifiquement aux groupes ciblés, sur un large éventail de supports et en diverses langues.

Les communautés autochtones

Une des priorités d'Élections Canada est de rendre le processus électoral plus accueillant et accessible aux électeurs autochtones.

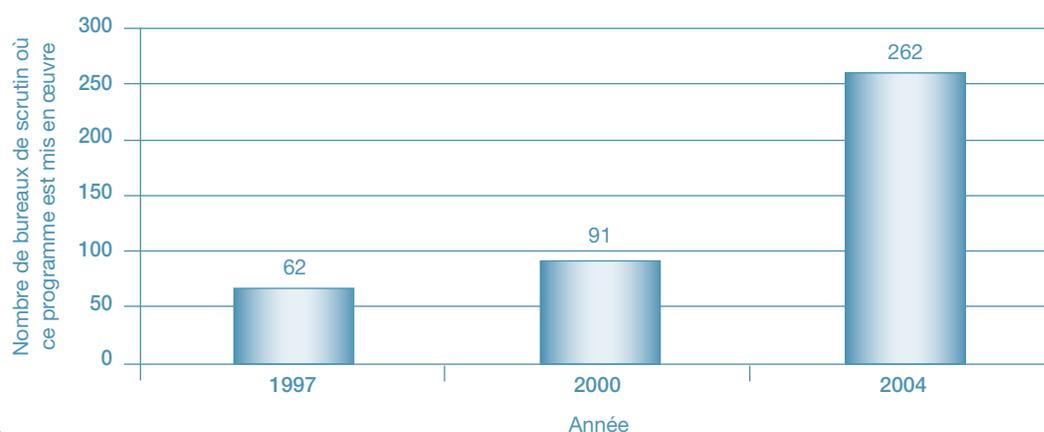
Les agents des relations communautaires aident à la révision ciblée, voient à l'établissement dans la communauté autochtone de lieux de scrutin tenus par des fonctionnaires électoraux autochtones dûment formés, et font part au directeur du scrutin des préoccupations de la communauté locale.

Les directeurs du scrutin sont encouragés à demander la permission du conseil de bande pour établir des bureaux de scrutin dans des communautés et des centres d'amitié autochtones, le cas échéant. À la 38^e élection générale, neuf centres d'amitié accueillent 39 bureaux de scrutin (ordinaires et par anticipation). Plus de 600 bureaux de scrutin se trouvent dans des réserves des Premières nations et des communautés inuites ou métisses; 1 008 scrutateurs et 1 068 greffiers du scrutin sont Autochtones.

Élections Canada reconnaît le rôle spécial des aînés et des jeunes dans les communautés autochtones. Depuis la 35^e élection générale, son Programme des aînés offrait des services d'information et d'interprétation dans les bureaux de scrutin situés dans les réserves des Premières nations et assistait les électeurs moins familiers avec le processus électoral fédéral. Le programme a été étendu par la suite aux jeunes.

Les directeurs du scrutin (ou les agents autochtones nommés par eux) s'occupent du Programme des aînés et des jeunes autochtones dans les bureaux de scrutin servant surtout des électeurs autochtones. Plus de communautés autochtones participent au programme qu'aux élections précédentes : 173 aînés et 182 jeunes sont affectés à 262 bureaux de scrutin dans 48 circonscriptions.

Figure 2 • Participation au Programme des aînés et des jeunes autochtones – 38^e élection générale 2004





L'une des priorités d'Élections Canada à l'élection de 2004 a été d'encourager les jeunes à voter.



Des campagnes d'inscription des jeunes ont été menées dans les quartiers à forte concentration d'étudiants.

Les jeunes

Le deuxième groupe en importance d'agents des relations communautaires est affecté aux jeunes électeurs. Ces agents identifient les quartiers à forte concentration d'étudiants pour des campagnes ciblées d'inscription, aident le directeur du scrutin à trouver des lieux de scrutin faciles d'accès pour les jeunes et donnent de l'information à la communauté ainsi qu'aux représentants jeunesse.

En février 2004, nous écrivons à quelque 1,1 million de jeunes Canadiens ayant atteint l'âge de 18 ans depuis la 37^e élection générale pour leur rappeler leur droit de vote et s'assurer de leur inscription en vue de l'élection à venir. De ce groupe, 300 000 électeurs potentiels non inscrits reçoivent une trousse d'inscription. Environ 50 000 d'entre eux acceptent d'être ajoutés au registre. Durant la période électorale, Élections Canada écrit de nouveau aux quelque 250 000 jeunes qui n'ont pas répondu à des initiatives d'inscription antérieures, pour les encourager à contacter le bureau de leur directeur du scrutin et s'inscrire.

Les électeurs sans abri

Pour pouvoir voter dans une circonscription, il faut y avoir sa résidence habituelle.

La *Loi électorale du Canada* précise que le lieu où un électeur sans domicile fixe habite lors de l'inscription – refuge, centre d'accueil ou autre établissement offrant le gîte, le couvert ou des services sociaux – peut être considéré comme son lieu de résidence habituelle.

À cette élection, six agents des relations communautaires sont affectés aux électeurs sans abri dans cinq circonscriptions.

Environ une semaine avant le jour d'élection, le directeur adjoint du scrutin (ou, le cas échéant, l'agent des relations communautaires pour les électeurs sans abri)

demande aux administrateurs des refuges d'informer leurs hôtes sans abri qu'ils peuvent s'inscrire sur une liste, s'ils désirent voter le jour d'élection. Une affiche reprend ce message et indique l'emplacement des lieux de scrutin.

La veille du jour d'élection, le personnel du directeur du scrutin recueille les listes comme preuves de résidence des électeurs demeurant dans des refuges. Tout électeur sans abri non inscrit sur une liste peut quand même voter en présentant, comme preuve de résidence, une lettre signée par le responsable du refuge confirmant que l'électeur utilise les services de l'établissement.

Autres initiatives

Tout électeur peut voter par bulletin spécial. Ce mécanisme est souvent utilisé par des personnes pour qui il serait difficile ou inconfortable d'aller voter en personne au bureau de scrutin.

Au bureau de scrutin, l'électeur qui a besoin d'aide pour marquer son bulletin peut se faire accompagner d'un parent ou ami derrière l'isoloir. Il peut aussi demander l'aide du scrutateur.

De plus, les électeurs ayant une déficience visuelle peuvent utiliser un gabarit de vote. Un numéro de téléphone sans frais est également mis à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes.

Les communications

Élections Canada informe le public sur le processus électoral directement ou par le truchement des médias. Trois objectifs définissent notre approche pour la 38^e élection générale :

- fournir un service de haute qualité aux électeurs désirant savoir où, quand et comment voter ou s'inscrire;
- atteindre tous les électeurs, surtout les groupes de citoyens considérés comme plus susceptibles d'avoir de la difficulté à voter;
- régler les problèmes rencontrés à l'élection générale précédente, comme la capacité de notre centre d'appels durant la période électorale et la capacité du site Web le soir d'élection.

Notre stratégie de communication comprend cinq éléments :

- 1) Le nouveau **Service d'information à l'électeur**, qui fournit de l'information sur le Web et par téléphone, 24 heures sur 24, durant les 36 jours de l'élection;
- 2) Le **site Web**, où le public, les journalistes, les candidats, les partis, les tiers et d'autres entités trouvent beaucoup de documentation;
- 3) La **campagne publicitaire**, qui communique notre message dans les journaux, à la télévision, à la radio et sur le Web au grand public de même qu'aux jeunes, aux électeurs autochtones et aux communautés ethnoculturelles;

- 4) Le **rayonnement** auprès des groupes cibles, mené dans le cadre d'initiatives conjointes et de partenariats avec des organismes communautaires;
- 5) Les **relations avec les médias**, pour répondre aux milliers de questions des médias.

Le Service d'information à l'électeur

À la 34^e élection générale en 1988 – qui marquait le début de notre service de renseignements téléphoniques – Élections Canada a reçu 42 000 appels durant la période électorale de 47 jours. À la 38^e élection générale, le nombre grimpe à 734 954 en seulement 37 jours (période électorale et jour d'élection).

Pour traiter le nombre croissant de demandes pour la 38^e élection générale, Élections Canada, en partenariat avec Bell Canada, crée le Service d'information à l'électeur (SIE). Ce dernier, qui comprend de nouvelles fonctionnalités de libre-service, est composé de trois éléments :

- le Système de réponse vocale, basé sur le Web et activé par la parole;
- un centre de renseignements, partiellement imparti à l'externe, avec préposés à l'information;
- notre Libre-service Web.

Le Service d'information à l'électeur est alimenté par la base de données du SIE, qui puise les adresses et l'information géographique dans le Registre national des électeurs.

Pour la première fois, le SIE peut, à partir du code postal de l'électeur ou de son adresse, indiquer à l'électeur, par téléphone ou Internet, où il doit voter. De la même façon, le SIE peut fournir à l'électeur l'information figurant sur sa carte d'information de l'électeur (notamment l'adresse de son bureau de scrutin pour le vote ordinaire ou par anticipation), d'où une économie de temps pour les électeurs et pour nos centres de renseignements.

Le Système de réponse vocale

Les appels au numéro national sans frais (1 800 463-6868) sont d'abord reçus par le Système de réponse vocale (SRV), qui peut répondre automatiquement à 11 questions courantes. Les quelque 735 000 appels qu'il traite représentent une augmentation de 39 % par rapport à la 37^e élection générale. Fonctionnant 24 h sur 24 durant l'élection, il répond à plus de 140 000 questions d'électeurs qui ont utilisé l'option libre-service.

Le nombre d'appels grimpe à 92 278 le 10 juin (le 18^e jour avant le jour d'élection), sous l'effet de la campagne publicitaire nationale et de l'envoi des cartes d'information de l'électeur. Le jour d'élection, le SRV reçoit 57 924 appels.

Le centre de renseignements

Le SRV permet en tout temps à l'appelant de parler à un agent de centre d'appels, et 45 % des appelants le font.

En raison des besoins prévus, nous avons conclu des ententes avec des centres d'appels associés à Ottawa et à Toronto (Élections Ontario, la Société d'évaluation foncière municipale et le Centre de renseignements du Canada à Ottawa). Jusqu'à 270 agents sont au poste de 7 h du matin à 1 h du matin (heure de l'Est) pendant la période

électorale. Cet horaire assure le même service dans tous les fuseaux horaires du pays.

Le SRV peut transférer l'appel sans frais au bureau du directeur du scrutin de l'électeur; 190 739 sont ainsi transférés. L'électeur peut aussi choisir d'appeler directement son directeur du scrutin. Les bureaux des directeurs du scrutin traitent 1 146 283 appels en 33 jours.

Pour les agents du centre de renseignements et les directeurs du scrutin, des conversations à trois sont possibles grâce à un service de traduction externe traitant plus de 100 langues, y compris des langues autochtones.

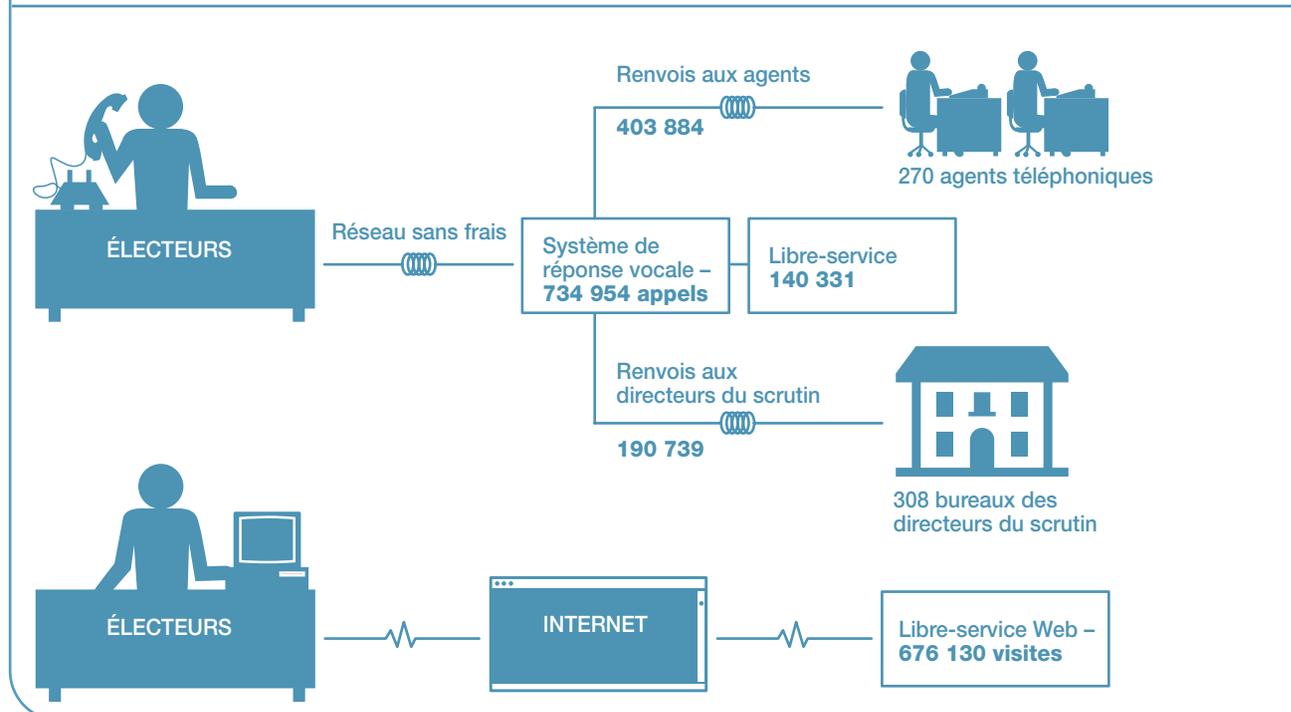


Jusqu'à 270 agents étaient en poste pendant l'élection pour répondre aux appels du grand public.

Le Libre-service Web

Les visiteurs du site Web peuvent utiliser notre Libre-service Web pour trouver réponse à leurs questions. Accessible en tout temps, ce service reçoit 676 130 visites pendant la période électorale.

Figure 3 • Service d'information à l'électeur – 38^e élection générale 2004



Le site Web d'Élections Canada

Pour la 38^e élection générale, le site Web réaménagé fournit plus d'information que jamais.



Les nouveautés

Diverses nouveautés apparaissent sur le site pour la 38^e élection générale :

- un nouveau module sur la page d'accueil;
 - une zone d'information sur les emplois électoraux temporaires;
 - des sections pour les électeurs, les candidats, les partis, les associations enregistrées, les candidats à l'investiture et à la direction, et les tiers;
 - des documents et formulaires découlant du projet de loi C-24, qui a modifié les dispositions de la *Loi électorale du Canada* sur le financement politique;
- de l'information sur la conversion à 308 circonscriptions.

Le site continue d'évoluer selon les besoins d'information des électeurs et des entités politiques à chaque étape de la période électorale.

Élections Canada continuera de mettre l'accent sur l'amélioration du site et sur l'augmentation de ses possibilités de libre-service.

Presque toute la publicité, les communiqués, les renseignements aux électeurs et les rapports officiels d'Élections Canada se trouvent à www.elections.ca. Les électeurs peuvent y consulter plus de 7 000 pages et, grâce à des outils de pointe, utiliser une série de bases de données et d'applications appuyées par 16 serveurs Web situés dans deux centres distincts. Toute notre publicité renvoie les électeurs au site. Après 22 h (heure de l'Est) le soir d'élection, les électeurs et les journalistes peuvent y suivre les résultats préliminaires en temps réel avec facilité et précision.

Volumes de visites

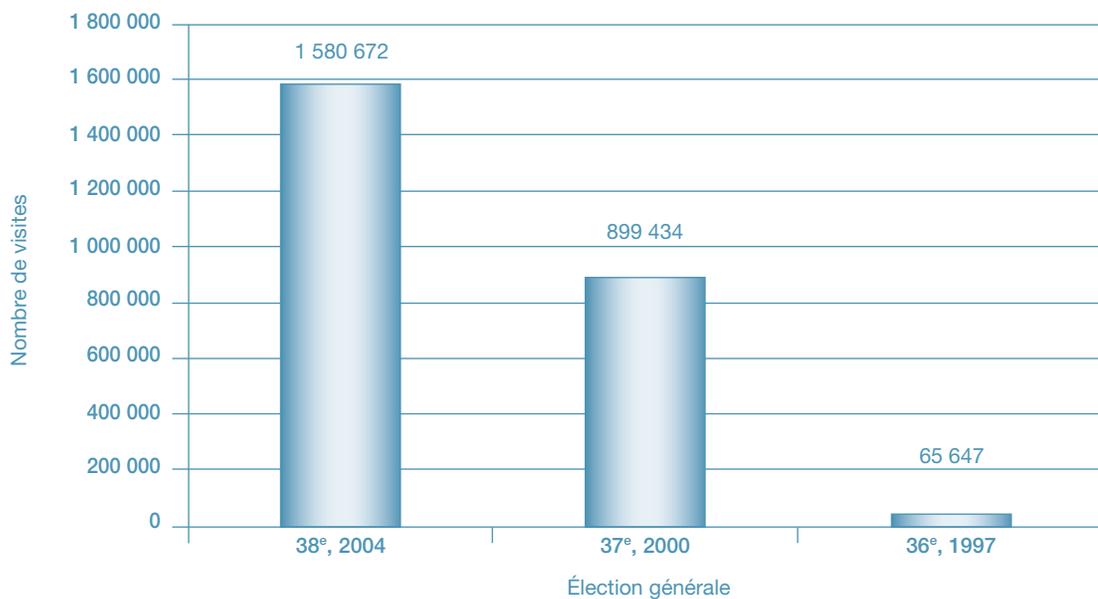
Au cours des 36 jours de la 38^e élection générale, le site Web reçoit 1 580 672 visites, contre 899 434 lors de la 37^e élection générale – une hausse de 75,74 %. Parmi tous les visiteurs sur le site à la 38^e élection générale, 676 130 utilisent le Système d'information à l'électeur sur le Web. Le site fonctionne sans problème tout au long de l'élection, malgré une pointe de 367 717 visites le jour d'élection. Un grand nombre de personnes visitent les sections suivantes :

- « 38^e élection générale » : 325 672 visites;
- « Foire aux questions » : 284 019 visites;

- « Partis politiques, candidats et autres » : 245 888 visites;
- « Renseignements généraux » : 232 445 visites.

Le site reçoit 131 174 586 demandes d'accès (consultations de pages) en 37 jours, soit plus de 3,5 millions en moyenne par jour. Ces chiffres montrent que le site répond à un réel besoin d'information.

Figure 4 • Visites du site Web d'Élections Canada

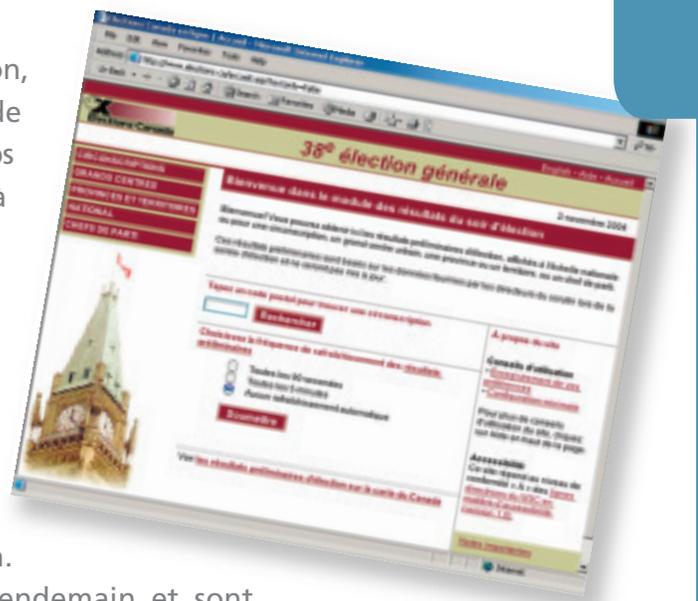


Les résultats du soir d'élection

La nouvelle application Résultats du soir d'élection, mise à la disposition du public à 22 h (heure de l'Est), diffuse les résultats préliminaires en temps réel sans interruption. Quiconque a accès à Internet peut consulter les résultats par circonscription, grand centre, province ou territoire, échelon national ou chef de parti. Chaque écran de résultats fournit en plus le profil de la circonscription, le taux de participation et le vote populaire, en français ou en anglais.

L'affichage des résultats n'arrête pas le 28 juin.

Les résultats validés commencent à entrer le lendemain et sont affichés sur le site au fur et à mesure, pour la semaine suivante. Les tableaux de résultats sont ajustés au besoin, notamment à la suite des dépouillements judiciaires.



Une carte des résultats non officiels du scrutin est affichée sur le site Web d'Élections Canada le jour suivant l'élection. On remplace ces données par les résultats officiels le 2 septembre 2004 et leur version imprimée est envoyée à tous les députés, sénateurs, partis politiques et autres intervenants.

La publicité

Notre campagne publicitaire nationale est conçue pour attirer l'attention du plus grand nombre possible de Canadiens, inciter les électeurs à participer et les renseigner sur le vote à l'élection générale. Cette campagne comporte plusieurs nouveautés conçues depuis la dernière élection générale :

- messages radio et télévision destinés aux jeunes électeurs;
- prétests de nos concepts créatifs et nos messages clés;
- approche multimédia intégrée, reliant télévision, radio, journaux et Internet;
- ajout d'une étape de « lancement » pour la campagne grand public et des messages télévisés mettant davantage l'accent sur le vote par anticipation et le jour d'élection;
- bannières sur des sites Web populaires;
- campagnes ciblées pour les électeurs autochtones et les communautés ethnoculturelles;
- annonce dans les salles de cinéma pendant la dernière semaine de la campagne.

Depuis 2002, le Groupe Cossette Communication consulte pour Élections Canada des électeurs de divers âges (19 ans et moins, 20-25 ans et 26 ans et plus), des directeurs du scrutin, des fonctionnaires électoraux provinciaux et des universitaires, et sonde des groupes cibles sur diverses approches créatives.

Le thème commun, introduit lors de cette élection générale, est : « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? » Ciblant différents groupes d'âge avec des variations sur ce thème, les messages mettent l'accent sur la responsabilité individuelle et sur l'importance de s'exprimer quand on en a l'occasion.

Durant les 36 jours de la période électorale, des messages paraissent quatre fois dans 107 quotidiens et deux fois dans 876 journaux communautaires. Les annonces paraissent trois fois dans environ 95 journaux de minorités linguistiques et 33 journaux ethnoculturels.

Des messages télévisés sont diffusés par 143 stations dans 47 marchés différents. Les messages radio sont diffusés par 430 stations dans 168 marchés du pays. Les bannières Web sont affichées pendant toute la période électorale sur 24 grands sites de jeunes ou d'information. Toute notre publicité insiste sur la facilité d'obtenir des renseignements en visitant notre site Web ou en composant notre numéro sans frais.

Chaque étape de la campagne coïncide avec une étape précise du calendrier électoral.

- Dès le déclenchement de l'élection, nous informons le public de la date de l'élection et des changements apportés à plusieurs circonscriptions (le directeur général des élections signale aussi ces changements dans sa conférence de presse le 25 mai).

- Après l'envoi des cartes d'information de l'électeur, nous émettons à tous les ménages un rappel, incitant les gens à surveiller leur courrier, à conserver leur carte et à nous contacter s'ils n'en ont pas reçu ou si leur carte contient des erreurs.
- Avant le début du vote par anticipation, le 18 juin 2004, nous expliquons comment voter par anticipation, par bulletin spécial ou en personne au bureau du directeur du scrutin.
- Vers la fin de la période électorale, la publicité signale aux électeurs qu'ils peuvent s'inscrire le jour d'élection et les encourage à voter le 28 juin 2004.



Pour cette élection, Élections Canada utilise davantage un nouveau média – les bannières sur des sites Web populaires. Ces petits messages animés, qui apparaissent sur une page Web en invitant l'utilisateur à cliquer pour se rendre au site d'Élections Canada, sont placés dans des portails très fréquentés par les jeunes, comme Sympatico, Yahoo ou MSN, et sur des sites de nouvelles utilisés par les Canadiens à l'étranger.

Nous publions aussi des annonces dans 25 journaux étudiants concernant le service de vote postal offert par Postes Canada sous le thème « Mon vote, je le poste! ».

Le rayonnement

Les communautés autochtones

Élections Canada collabore avec des centres d'amitié afin de tenir les électeurs autochtones informés sur l'élection et d'obtenir des indications sur les secteurs à cibler pour révision. Des messages créés en collaboration avec une agence de publicité autochtone sont diffusés par des journaux communautaires, des stations de radio et l'Aboriginal Peoples Television Network. Enfin, nous mettons sur notre site Web des documents dans 10 autres langues autochtones fréquemment utilisées : gwich'in, niska'a, cri-des-plaines, ojibway, oji-cri, mohawk, cri de la Baie James, michif, innu et mi'kmaq.

Les communautés sont consultées pour la conception de messages et thèmes spécifiquement adaptés. Avec la coopération de la National Aboriginal Women's Association, nous envoyons plus de 1 700 trousse d'information en anglais, français et inuktitut aux associations et aux organismes des Premières nations, et nous distribuons 240 000 guides de l'électeur dans les communautés autochtones.



Les jeunes électeurs

Pour cette élection, nous redoublons d'efforts pour rejoindre les jeunes. Ainsi, une affiche destinée aux campus est créée en collaboration avec quatre associations : la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants, la Fédération étudiante universitaire du Québec, l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick et l'Alliance canadienne des associations étudiantes. Près de 3 200 affiches leur sont envoyées pour distribution à leurs 119 associations membres.

Le concours pour jeunes Voir du pays, commandité par Élections Canada, offre trois voyages pour deux n'importe où au pays. Le site Web du concours attire 135 898 visiteurs; 16 665 demandent de recevoir des nouvelles par courriel sur l'élection et 29 438 s'inscrivent au concours.

Notre site « Jeunes électeurs » remanié contient de l'information sur le processus électoral et sur la manière dont les jeunes peuvent y participer. Il est visité 103 581 fois pendant l'élection, avec une pointe de 17 114 visites le jour d'élection.

Les communautés ethnoculturelles

Le message d'Élections Canada destiné aux membres des communautés ethnoculturelles présente le vote comme un droit et un moyen de façonner l'avenir.

Notre campagne pour les communautés ethnoculturelles met l'accent sur les deux étapes les plus importantes de la période électorale : la réception de la carte d'information de l'électeur et l'inscription, et le vote le jour d'élection.

Sous le thème « Mon avenir, mon vote », nous adaptions nos messages télévisés réguliers en utilisant des voix hors champ en 12 langues, diffusons des messages radio en 23 langues et publions des annonces imprimées en 24 langues.

Une version révisée du guide de l'électeur est distribuée en 26 langues, en format papier et à www.elections.ca. Pendant l'élection, des associations commandent plus de 76 000 exemplaires du guide, et les agents des relations communautaires et les directeurs du scrutin en demandent plus de 100 000.

Des agents des relations communautaires aident à diffuser ce message. Certains tiennent des kiosques à l'occasion d'événements communautaires. Tous indiquent à leurs interlocuteurs où s'adresser pour obtenir plus d'information sur le processus électoral.



Tableau 5 • Langues de minorités ethnoculturelles dans lesquelles est publié le guide d'information de l'électeur – 38^e élection générale 2004

Allemand	Espagnol	Panjabi	Somalien
Arabe	Farsi (persan)	Polonais	Tagal
Bengali	Grec	Portugais	Tamoul
Chinois (simplifié)	Gujarati	Roumain	Ukrainien
Chinois (traditionnel)	Hindi	Russe	Urdu
Coréen	Hongrois	Serbe	Vietnamien
Croate	Italien		

Les électeurs ayant des besoins spéciaux

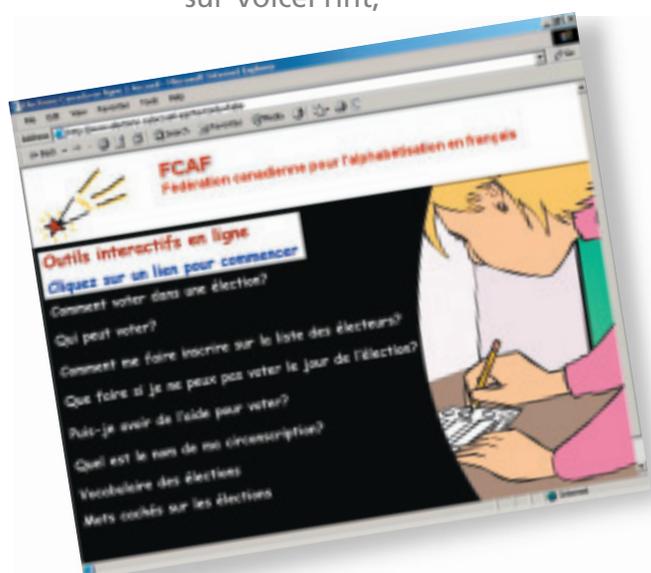
La Fondation internationale pour les systèmes électoraux – un organisme à but non lucratif voué à l'édification de sociétés démocratiques – a rendu hommage au Canada pour ses initiatives en faveur des électeurs handicapés. Aux personnes qui n'ont pas accès aux sources d'information habituelles (limitation visuelle, auditive, motrice, etc.), Élections Canada offre un éventail de services et de documents sur supports de substitution expliquant les diverses façons de voter et l'aide disponible pour le faire.

En plus de placer des annonces dans les publications destinées à des personnes ayant des besoins spéciaux, de distribuer des trousseaux d'information à 35 associations nationales et d'envoyer un formulaire de commande à environ 2 000 associations locales, nous travaillons avec plusieurs organisations à la création de documents révisés et adaptés sur des supports accessibles concernant des sujets comme l'accès de plain-pied aux bureaux de scrutin, les aides visuelles, les aides au vote et la possibilité de désigner une personne pour leur porter assistance, au besoin. Pour l'élection, nous offrons notamment :

- de l'information électorale en braille, en langage simple, sur vidéo, sur cassette audio et sur disquette;
- par l'entremise de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), un court document sur l'élection en braille, en gros caractères et sur cassette audio, livré à quelque 80 000 membres de l'INCA;
- en collaboration avec l'Association des sourds du Canada et le Centre québécois de la déficience auditive, une vidéo en langage gestuel distribuée sur demande aux membres des deux organisations et au public;



- de l'information (communiqués, guide d'information de l'électeur, etc.) radiodiffusée sur VoicePrint;



- de concert avec le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, une nouvelle présentation Web animée destinée à être utilisée en salle de cours par les formateurs en alphabétisation, et dont la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français fait une adaptation française.

Les relations avec les médias

Afin de fournir un soutien rapide et efficace aux médias, nous avons créé une équipe de spécialistes des relations avec les médias.

À Ottawa, huit agents des relations médias desservent les médias nationaux et locaux dans la Région de la capitale nationale et au Nunavut, et huit agents régionaux sont répartis à travers le pays. Ainsi, nous sommes assurés que tous les médias – nationaux et régionaux, presse écrite, radio, télévision et Internet – ont accès à un service fiable et efficace tout au long de l'élection. L'équipe regroupe d'anciens journalistes qui ont déjà couvert des élections, et des communicateurs chevronnés qui ont déjà fourni ce genre de soutien aux médias lors d'élections nationales ou provinciales.

Les agents sont disponibles le soir et la fin de semaine et collaborent avec les 24 agents de liaison en région pour répondre aux questions des journalistes durant les principales heures de fonctionnement des médias dans chaque province et territoire. Une ligne téléphonique sans frais au Canada est réservée aux médias. Les appels à ce numéro sont automatiquement transférés à l'agent régional approprié, grâce à un système de reconnaissance des codes régionaux. Au cours de l'élection, l'équipe des relations médias traite plus de 3 000 demandes des médias provenant du Canada et de l'étranger.

Pour les journalistes et toute autre personne intéressée au processus électoral, nous publions le *Guide des médias*, un document en format poche qui est aussi disponible sur le site Web. Cet outil pratique présente une description d'Élections Canada et du processus électoral, des faits et des chiffres ainsi qu'une liste de contacts. Les journalistes le considèrent comme une source utile de renseignements de base et le consultent souvent, sur papier et sur le Web.

Durant la période électorale et les dépouillements judiciaires, 45 communiqués et avis aux médias sont publiés. En plus de diffuser nos communiqués sur le fil de presse et à la Tribune de la presse parlementaire canadienne, nous les affichons sur le Web. Les journalistes peuvent aussi demander d'être avisés par courriel de toute nouvelle information sur le site.

Les conférences de presse du directeur général des élections

Au début de la période électorale, le 25 mai, le directeur général des élections tient une conférence de presse pour les médias nationaux qui est diffusée simultanément sur notre site Web. Il aborde plusieurs points, dont la nouvelle carte électorale du Canada, la qualité des listes électorales et l'importance de la révision, les étapes du processus électoral pour les électeurs, les différentes façons de voter et les groupes ciblés par nos activités de rayonnement et de publicité (jeunes, Autochtones et communautés ethnoculturelles).

Il reprend ces messages lors d'une deuxième conférence de presse – également diffusée sur le Web – le 25 juin. Après chacune des deux conférences de presse, il donne plusieurs entrevues individuelles pour s'assurer que son message touche un large public.



À une conférence de presse, le 25 juin 2004, le directeur général des élections explique le processus de vote le jour d'élection.

Les électeurs, les candidats et les bulletins de vote

Certains éléments sont indispensables pour que les millions d'électeurs canadiens puissent voter à une élection fédérale : une liste des personnes admissibles à voter, des candidats, et un mécanisme permettant aux électeurs d'exprimer leur choix. Au Canada, ce mécanisme est le bulletin de vote.

La préparation des listes électorales

Dès qu'il est fonctionnel, le bureau d'un directeur du scrutin doit préparer les listes électorales. Pour voter, un électeur doit déjà figurer sur la liste appropriée ou doit s'y faire inscrire.

Il y a quatre listes électorales pour chaque section de vote à toute élection générale ou partielle : la liste préliminaire, la liste révisée, la liste officielle et la liste définitive.

Élections Canada produit les listes *préliminaires* pour chaque circonscription à partir du Registre national des électeurs et les envoie aux directeurs du scrutin dès que possible après la délivrance des brefs.

Le directeur du scrutin en remet une version électronique et imprimée aux candidats confirmés de la circonscription, ainsi que des cartes et d'autres documents géographiques. Le directeur général des élections adapte la *Loi électorale du Canada* pour que les partis politiques puissent recevoir les listes préliminaires du Décret de représentation de 2003 durant la première semaine de l'élection. Jusque-là, ils n'ont eu accès qu'aux listes établies selon le Décret de représentation de 1996.

Le directeur du scrutin produit les listes *révisées* pour la circonscription 11 jours avant le jour d'élection et en envoie copie aux candidats confirmés. Les listes révisées comprennent les ajouts, radiations, corrections et changements d'adresse apportés pendant la révision et servent au vote par anticipation. Elles indiquent aussi quels électeurs ont demandé un bulletin spécial.

Le directeur du scrutin distribue les listes *officielles* aux candidats au moins trois jours avant le jour d'élection, et chaque scrutateur en reçoit un exemplaire imprimé pour son bureau de scrutin.

Les listes officielles comprennent les ajouts, corrections, changements d'adresse et radiations apportés durant la période de révision, avec, en plus, les noms des électeurs qui ont voté par anticipation et de ceux qui se sont inscrits au vote par bulletin spécial.

Après l'élection, les directeurs du scrutin envoient à Élections Canada à Ottawa une liste électronique comprenant les électeurs qui se sont inscrits ou ont apporté des corrections le jour d'élection. Le personnel d'Ottawa prépare alors, en version électronique, les listes *définitives*, qui seront transmises aux partis enregistrés et aux députés. Les partis et les députés peuvent en obtenir une version papier sur demande. Les listes définitives de la 38^e élection sont remises aux députés et aux partis politiques le 15 octobre 2004.

La révision

La révision consiste à ajouter ou supprimer des noms et à corriger des renseignements sur les listes électorales en période électorale. À l'élection de 2004, la révision dure quatre semaines – du 26 mai au 22 juin (à 18 h).

Élections Canada a établi des procédures de révision qui facilitent les démarches de l'électeur. Par exemple, si l'électeur a déménagé ailleurs dans la circonscription ou qu'un ancien occupant doit être radié de la liste, les changements peuvent se faire par téléphone, sous réserve d'une vérification d'identité. Si un électeur inscrit déménage dans une autre circonscription, la *Loi électorale du Canada* exige qu'il fournisse sa signature. Du fait qu'il figure déjà au Registre national des électeurs, il n'a pas besoin de nouvelle pièce d'identité.

Chaque bureau du directeur du scrutin possède une base de données des listes de toutes les circonscriptions. À la 38^e élection générale, les directeurs du scrutin peuvent mettre à jour et transférer des données d'électeurs d'une circonscription à une autre. Lorsque les renseignements d'un électeur sont ajoutés dans une nouvelle circonscription, ils sont supprimés dans la précédente, évitant ainsi les doublons. Au cours de l'élection, on estime que les données de 409 040 électeurs sont transférées entre circonscriptions et que 629 237 électeurs déménagent à l'intérieur de leur circonscription.

Pour accroître encore plus la précision des listes révisées, nous fournissons aux directeurs du scrutin quelque 335 000 mises à jour au début de l'élection, grâce à une nouvelle fonctionnalité de RÉVISE. Alors que ces données devaient être envoyées sur papier et saisies manuellement à la 37^e élection générale, nous fournissons maintenant des mises à jour électroniques qui sont aussitôt vérifiables par le directeur du scrutin. Cela améliore la couverture des listes et minimise les révisions demandées par des électeurs ainsi que les inscriptions aux bureaux de scrutin. La plupart de ces mises à jour sont reçues à temps pour être intégrées aux cartes d'information de l'électeur.

La révision ciblée

En prévision de la révision ciblée, les directeurs du scrutin ont examiné les listes d'adresses avant le scrutin, et Élections Canada a créé un registre d'adresses à haute mobilité et identifié des zones à faible taux d'inscription.

Pendant la deuxième semaine de la période électorale, les directeurs du scrutin font de la révision ciblée dans les nouveaux quartiers, les immeubles d'habitation, les résidences d'étudiants, les foyers pour personnes âgées et les centres de soins de longue durée.

Des agents réviseurs visitent les secteurs ciblés et inscrivent les électeurs en personne. S'ils n'ont vu personne après deux visites, ils laissent à la porte une trousse contenant un formulaire à poster avec des photocopies de pièces d'identité. Les agents réviseurs visitent ainsi quelque 1 295 000 adresses et remplissent des formulaires d'inscription pour 266 000 ménages; ils laissent aussi 289 000 trousse d'inscription par la poste.

Élections Canada conserve la responsabilité de prendre contact avec tous les électeurs susceptibles de ne pas être inscrits, mais constate que l'inscription à domicile devient de moins en moins efficace. Comme le signalaient déjà un nombre grandissant d'intervenants à l'époque des recensements de porte en porte nationaux, les gens passent plus de temps hors du foyer et hésitent davantage à ouvrir aux étrangers. En outre, ils n'ont pas toujours sous la main les pièces d'identité requises. La révision ciblée doit être évaluée à la lumière de ces défis afin qu'elle puisse être axée sur les secteurs et les groupes à même d'en tirer le plus grand profit.



Des agents réviseurs sont passés de porte en porte dans les secteurs à forte mobilité pour y inscrire en personne les électeurs.

La carte d'information de l'électeur

Dix jours après la délivrance des brefs, les directeurs du scrutin commencent à poster des cartes d'information de l'électeur (CIE) aux personnes inscrites sur les listes préliminaires. La carte porte le nom et l'adresse de l'électeur, le lieu, les dates et les heures du vote par anticipation et du vote le jour d'élection (les bureaux de scrutin accessibles de plain-pied sont identifiés par l'image d'un fauteuil roulant), de même que les coordonnées du bureau du directeur du scrutin ainsi que l'adresse du site Web d'Élections Canada. Les étiquettes d'adresses sont fournies par Élections Canada, mais c'est le directeur du scrutin qui voit aux renseignements locaux sur le vote ainsi qu'à l'impression et à l'expédition. De plus, il remet des cartes aux électeurs inscrits durant la période de révision.

Malgré nos efforts pour valider toutes les adresses postales du registre, certaines cartes sont retournées comme non livrables. Les directeurs du scrutin en réexpédient autant que possible. Moins de 100 000 cartes (0,5 %) restent non livrées.



Une semaine après l'envoi des CIE, chaque foyer du pays reçoit une carte de rappel donnant des renseignements de base sur l'élection et invitant les électeurs à composer le numéro sans frais s'ils n'ont pas reçu leur CIE.

Élections Canada a parfois du mal à s'assurer que les électeurs figurent sur la bonne liste, surtout dans les régions rurales, où les données sur les adresses résidentielles peuvent être fragmentaires ou difficiles à confirmer. Les directeurs du scrutin déploient des efforts considérables

pour situer les électeurs non géocodés pendant leurs tâches préscrutin. Cependant, au début de l'élection, environ 66 000 électeurs ayant une adresse rurale incomplète ou une adresse municipale inconnue ne peuvent toujours pas être associés à une section de vote précise et, par conséquent, ne sont pas inscrits sur les listes préliminaires. Comme nous possédons leur adresse postale, avec code postal, nous leur écrivons pour leur demander de fournir leur adresse résidentielle complète au directeur du scrutin. Cette initiative et les appels des personnes concernées permettent d'ajouter 47 000 électeurs aux listes et de leur envoyer une carte d'information de l'électeur.

Dans certains cas, la carte d'information de l'électeur indique au destinataire un bureau de scrutin situé à des kilomètres de chez lui. Il se peut alors que son adresse postale soit exacte, mais que son adresse municipale l'ait associé au mauvais bureau de scrutin, ou bien tout simplement que le lieu de scrutin ait été mal choisi. Vu ces éventualités, il est écrit sur la carte qu'on peut faire réviser ses renseignements. Dans la plupart des cas, un appel au bureau du directeur du scrutin suffit pour régler le problème.

**Tableau 6 • Statistiques sur l'inscription des électeurs –
38^e élection générale 2004**

Province ou territoire	Électeurs sur les listes préliminaires	Électeurs ajoutés ¹	Transferts entre circ. ²	Déménagements dans la circ. ³	Autres corrections ⁴	Radiations ⁵	Mises à jour Groupe 1 RES ⁶	Nombre d'électeurs inscrits sur les listes définitives
Terre-Neuve-et-Labrador	402 831	11 553	3 462	14 646	9 677	13 095	281	405 032
Île-du-Prince-Édouard	108 237	5 021	1 771	6 528	3 133	6 071	73	109 031
Nouvelle-Écosse	697 730	27 605	12 461	33 112	14 036	31 713	849	706 932
Nouveau-Brunswick	593 892	20 418	6 742	22 494	9 681	24 068	456	597 440
Québec	5 822 832	92 151	95 677	134 567	102 288	214 971	4 420	5 800 109
Ontario	8 182 202	335 038	139 709	194 688	145 890	367 750	5 729	8 294 928
Manitoba	844 196	29 294	17 023	27 343	21 682	50 415	963	841 061
Saskatchewan	727 396	25 195	11 807	29 020	17 586	41 326	850	723 922
Alberta	2 105 852	137 570	52 815	77 743	56 325	126 480	1 827	2 171 584
Colombie-Britannique	2 689 511	143 428	66 159	86 468	48 539	151 162	2 641	2 750 577
Yukon	19 245	1 451	674	1 277	542	1 058	33	20 345
Territoires du Nord-Ouest	28 364	1 729	649	1 078	3 171	2 245	122	28 619
Nunavut	16 197	1 934	91	273	260	1 256	75	17 041
Total national	22 238 485	832 387	409 040	629 237	432 810	1 031 610	18 319	22 466 621

Circ. = circonscription

RES = Règles électorales spéciales

¹ Électeurs qui ne figuraient sur aucune liste au début de l'élection et qui ont été ajoutés en période électorale.

² Électeurs qui figuraient sur une liste au début de l'élection et qui ont changé leur adresse, en période électorale, parce qu'ils avaient déménagé dans une autre circonscription.

³ Électeurs qui figuraient sur une liste au début de l'élection et qui ont changé leur adresse, en période électorale, parce qu'ils avaient déménagé dans la même circonscription. Ces chiffres comprennent aussi les modifications administratives apportées par le directeur du scrutin aux données des électeurs en période électorale.

⁴ Électeurs qui figuraient sur une liste et qui ont demandé qu'une correction soit apportée à leur nom ou leur adresse postale en période électorale.

⁵ Électeurs qui figuraient sur une liste mais qui ont été radiés pour un des motifs suivants : décès de l'électeur, radiation demandée par l'électeur, déménagement de l'électeur, non-admissibilité de l'électeur (ex. moins de 18 ans ou non-citoyen) ou présence d'un doublon sur la même liste. Ces chiffres tiennent compte des données d'électeurs radiées par suite du déménagement de l'électeur dans une autre circonscription en période électorale et les doublons supprimés durant la préparation des listes définitives.

⁶ Augmentation du nombre d'électeurs du groupe 1 inscrits au vote selon les Règles électorales spéciales (Canadiens établis temporairement à l'étranger, électeurs des Forces canadiennes et électeurs incarcérés) en période électorale.

Les candidats

Le nombre de candidats confirmés à la 38^e élection générale s'élève à 1 685, en baisse par rapport à 1 808 en 2000. Quatre partis ont des candidats dans toutes les circonscriptions, contre un seul en 2000. Douze partis enregistrés présentent des candidats, comparativement à 11 en 2000.

Mises en candidature

Par souci d'efficacité, nous écrivons à tous les partis politiques pour encourager les aspirants candidats à :

- déposer leur documentation le plus tôt possible afin de laisser assez de temps pour corriger l'acte de candidature, au besoin;
- s'assurer que les nom et adresse des signataires sont lisibles et complets;
- fournir plus de signatures que le nombre requis au cas où l'admissibilité de certains électeurs s'avérerait difficile à confirmer.

Dans les 48 heures suivant la clôture des candidatures le 7 juin 2004, les directeurs du scrutin confirment ou rejettent les derniers candidats dans leur circonscription. Ils télécopient ensuite leurs actes de candidature à Élections Canada à Ottawa, où l'on dresse la liste de tous les candidats confirmés par circonscription.

Rejets et retraits

Deux candidatures sont rejetées par les directeurs du scrutin :

- À Halifax-Ouest (Nouvelle-Écosse), une partie de l'acte de candidature est incomplète; les informations sur le témoin et ses initiales sont absentes; et bien qu'il y ait 100 signatures, l'information est incomplète et non recevable.
- À Fleetwood–Port Kells (Colombie-Britannique), l'aspirant candidat a recueilli certaines signatures hors de la circonscription et l'acte de candidature a été déposé trop tard pour être rectifié.

Un candidat se désiste dans la circonscription d'Edmonton-Centre (Alberta) après le processus de confirmation mais avant 17 h à la date de clôture des candidatures.

Demande d'injonction dans la circonscription de Yukon

Le 23 juin 2004, la Cour suprême du Yukon refuse de prononcer une injonction interlocutoire suspendant l'élection dans la circonscription de Yukon. Le requérant, qui souhaite se présenter comme candidat dans cette circonscription, a déposé un acte de candidature sans nommer de vérificateur. Or, la *Loi électorale du Canada* exige que la personne qui désire se porter candidat produise aussi auprès du directeur du scrutin une déclaration signée par un vérificateur attestant qu'il accepte d'agir à ce titre. Quand son acte de candidature a été rejeté parce qu'il n'avait pas nommé de vérificateur dans le délai prescrit, le requérant a demandé une injonction interlocutoire au motif que cette exigence de la Loi était inconstitutionnelle. Dans sa décision, la cour ne se prononce pas sur la constitutionnalité du paragraphe 83(2). [*Mahony c. Directeur général des élections du Canada et al.* [2004] Y.K.S.C. 42]

Mises en candidature et partis politiques

Les mises en candidature commencent dès que le directeur du scrutin délivre l'Avis de convocation, le 27 mai 2004 ou avant. La clôture des candidatures est le 7 juin.

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-3, le 15 mai 2004, tout parti qui présente au moins un candidat à une élection générale et remplit les exigences de la *Loi électorale du Canada* peut maintenir ou acquérir le statut de parti enregistré. L'enregistrement est assorti d'obligations et d'avantages. Lorsque l'élection est déclenchée, neuf partis sont enregistrés et trois sont admissibles à l'enregistrement.

Pour la première fois, Élections Canada met un service de renseignements à la disposition exclusive des candidats et des partis.

Tout au long de la période électorale, les candidats et les partis peuvent ainsi obtenir de l'aide concernant divers aspects du processus électoral. À compter du 24 septembre 2004, la Division du financement des élections traite 5 526 des 5 886 appels reçus, soit un taux de réponse de 94 %. La Direction des opérations en traite 1 185 sur 1 317, soit un taux de 90 %.

L'Unité de l'enregistrement répond à 199 des 205 appels reçus, soit un taux de réponse de 97 %. Ces appels concernent principalement l'enregistrement continu des associations de circonscription des partis enregistrés.

Les demandes plus complexes sont transmises aux Services juridiques.

**Tableau 7 • Statut des partis politiques –
38^e élection générale 2004**

Partis ayant conservé le statut de parti enregistré	Partis ayant acquis le statut de parti enregistré
Bloc Québécois	Parti de l'Héritage Chrétien
Le Parti Vert du Canada	Parti Libertarien du Canada
Nouveau Parti Démocratique	Parti Progressiste Canadien
Parti action canadienne	
Parti communiste du Canada	
Parti conservateur du Canada	
Parti libéral du Canada	
Parti Marijuana	
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	

Nombre de partis enregistrés au 28 juin 2004 : 12

Profil des candidats

En tout, 1 685 candidats confirmés se présentent :

- 1 620 (96,1 %) se présentent au nom d'un parti politique, 54 à titre d'indépendants et 11 n'ont aucune appartenance;
- 243 (14,4 %) sont des députés sortants de la Chambre des communes, dont 53 femmes et 190 hommes;
- 1 294 des candidats sont des hommes; 391 sont des femmes (23,2 % du total, contre 20,6 % à la 37^e élection générale).

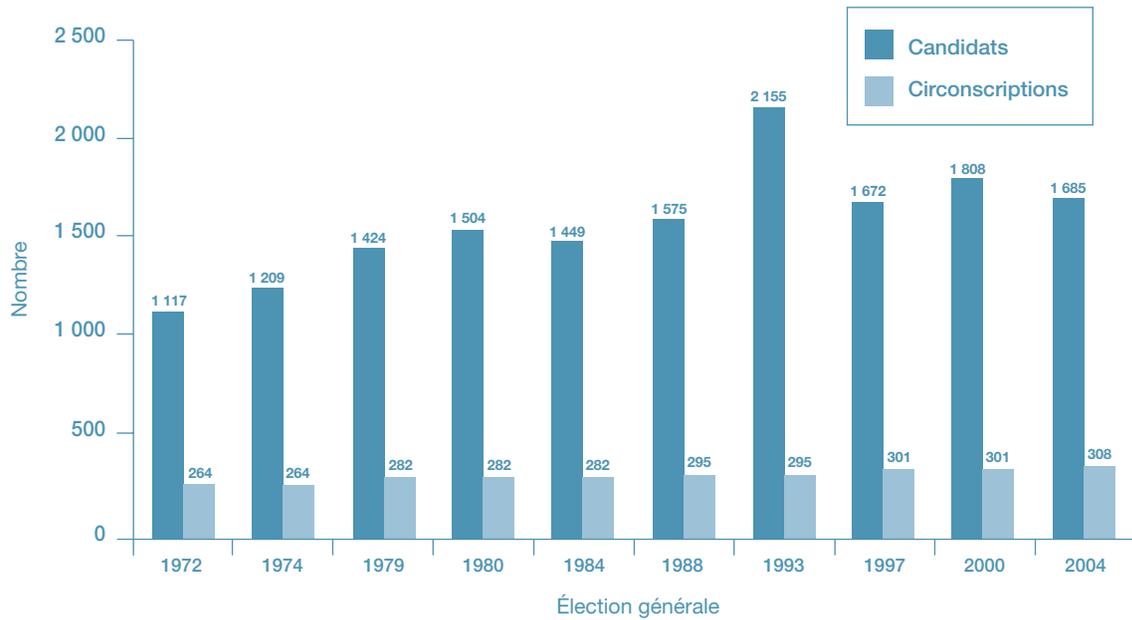
Tableau 8 • Répartition des candidats confirmés, par appartenance politique et sexe – 38^e élection générale 2004

Appartenance politique	Sexe	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total global
Bloc Québécois	F	-	-	-	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	18
	M	-	-	-	-	57	-	-	-	-	-	-	-	-	57
Total		-	-	-	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	75
Action canadienne	F	-	-	-	-	-	5	-	-	1	6	-	-	-	12
	M	-	-	-	1	1	11	1	-	4	15	-	-	-	33
Total		-	-	-	1	1	16	1	-	5	21	-	-	-	45
Parti de l'Héritage Chrétien	F	-	-	-	-	-	9	3	2	-	1	-	-	-	15
	M	-	1	1	-	1	23	6	3	4	7	1	-	-	47
Total		-	1	1	-	1	32	9	5	4	8	1	-	-	62
Communiste	F	-	-	-	-	2	3	3	-	1	2	-	-	-	11
	M	-	-	-	-	5	7	5	-	1	6	-	-	-	24
Total		-	-	-	-	7	10	8	-	2	8	-	-	-	35
conservateur	F	2	1	-	1	10	14	1	2	2	3	-	-	-	36
	M	5	3	11	9	65	92	13	12	26	33	1	1	1	272
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
Parti Vert	F	1	2	3	4	20	26	3	2	5	12	-	-	-	78
	M	6	2	8	6	55	80	11	12	23	24	1	1	1	230
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308

**Tableau 8 • Répartition des candidats confirmés,
par appartenance politique et sexe –
38^e élection générale 2004 (suite)**

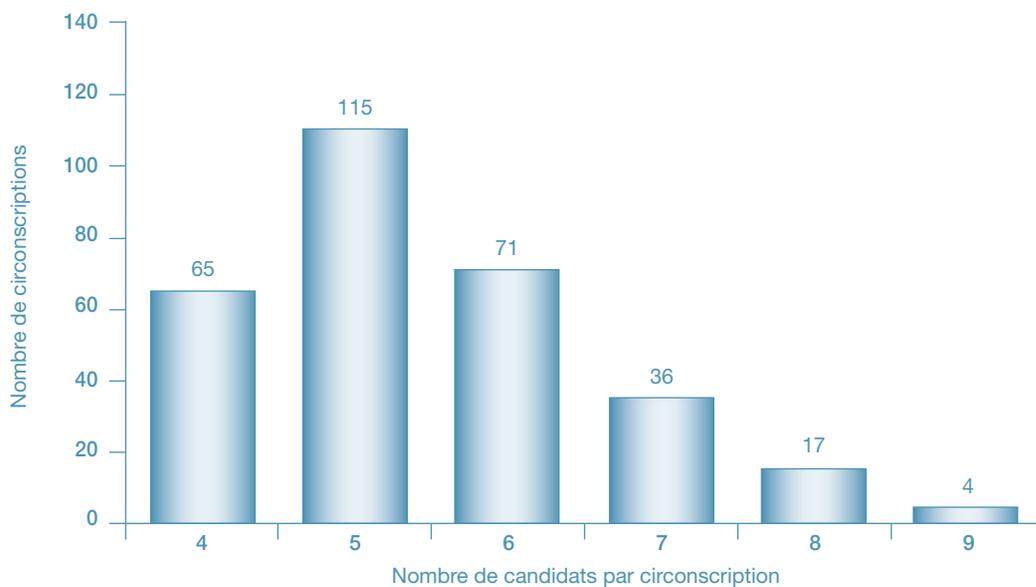
Appartenance politique	Sexe	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total global
Libéral	F	1	–	3	1	21	27	2	2	7	9	–	1	1	75
	M	6	4	8	9	54	79	12	12	21	27	1	–	–	233
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
Libertarien	F	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	2
	M	–	–	–	–	1	1	–	–	–	4	–	–	–	6
Total		–	–	–	–	1	2	–	–	–	5	–	–	–	8
Parti Marijuana	F	–	–	1	–	3	2	1	–	–	2	–	–	–	9
	M	–	–	–	1	28	16	5	–	5	6	1	–	–	62
Total		–	–	1	1	31	18	6	–	5	8	1	–	–	71
Marxiste-Léniniste	F	–	–	–	–	8	12	–	–	2	6	–	–	–	28
	M	–	–	1	–	15	22	–	–	2	8	–	–	–	48
Total		–	–	1	–	23	34	–	–	4	14	–	–	–	76
N.P.D.	F	3	2	5	2	20	34	5	2	11	11	1	–	–	96
	M	4	2	6	8	55	72	9	12	17	25	–	1	1	212
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
Parti PC	F	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	2
	M	–	–	2	–	–	11	–	–	1	–	–	–	–	14
Total		–	–	3	–	–	12	–	–	1	–	–	–	–	16
Indépendant	F	–	–	–	–	1	2	–	–	–	3	–	–	1	7
	M	2	–	2	2	5	23	1	5	2	5	–	–	–	47
Total		2	–	2	2	6	25	1	5	2	8	–	–	1	54
Aucune appartenance	F	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	2
	M	–	–	–	–	–	2	–	2	–	5	–	–	–	9
Total		–	–	–	–	–	2	–	2	–	7	–	–	–	11
Sous-total	F	7	5	13	8	103	136	18	10	29	58	1	1	2	391
	M	23	12	39	36	342	439	63	58	106	165	5	3	3	1 294
Total global		30	17	52	44	445	575	81	68	135	223	6	4	5	1 685

Figure 5 • Nombre de circonscriptions et de candidats aux élections générales depuis 1972



Comme l'indique la figure 5, le nombre de candidats à cette élection générale est le troisième en importance depuis la 29^e élection générale en 1972.

Figure 6 • Nombre de circonscriptions, selon le nombre de candidats – 38^e élection générale 2004



Profil des partis

Les 12 partis enregistrés appuient tous un candidat confirmé dans au moins huit circonscriptions. Les quatre qui présentent un candidat dans chaque circonscription sont le Parti conservateur du Canada, Le Parti Vert du Canada, le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti Démocratique.

Tableau 9 • Nombre de candidats confirmés, par parti politique enregistré – 38^e élection générale 2004

Parti politique enregistré	Nombre de candidats confirmés
Le Parti Vert du Canada	308
Nouveau Parti Démocratique	308
Parti conservateur du Canada	308
Parti libéral du Canada	308
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	76
Bloc Québécois	75
Parti Marijuana	71
Parti de l'Héritage Chrétien	62
Parti action canadienne	45
Parti communiste du Canada	35
Parti Progressiste Canadien	16
Parti Libertarien du Canada	8

La préparation des partis et des candidats

Comme l'exige la *Loi électorale du Canada*, les directeurs du scrutin fournissent des cartes et des documents électoraux aux candidats ou à leurs agents officiels. Dans la mesure du possible, ils rencontrent les candidats ou leurs représentants au plus tard le 11 juin pour expliquer les méthodes de vote, les règles à suivre le jour d'élection, la façon dont les candidats peuvent contribuer à la qualité des listes, et les postes de fonctionnaires électoraux pour lesquels les candidats ou les partis peuvent recommander des noms. Des 308 directeurs du scrutin, 97 % tiennent ces rencontres.

Élections Canada organisait auparavant des séminaires partout au pays afin d'informer les candidats sur les dépenses électorales, les rapports et d'autres questions financières.

Mesure de sécurité pour les candidats

Si plus d'un candidat se présente dans une circonscription, la *Loi électorale du Canada* exige que, dans les cinq jours suivant la date limite de confirmation des candidatures, le directeur du scrutin affiche un avis d'un scrutin dans son bureau.

L'avis indique, entre autres, l'adresse de chaque candidat et de son agent officiel et sera aussi affiché dans les lieux de scrutin. Afin d'assurer la sécurité des personnalités publiques, l'article 64 est adapté pour retirer l'adresse des candidats et de leurs agents officiels. Voir le tableau 14 sur les adaptations effectuées aux termes de l'article 17 de la Loi.

Pour l'élection générale précédente, Élections Canada a tenu pendant quatre jours, à l'aide de 12 formateurs, 24 séances d'information dans 20 villes du Canada. Pour mieux atteindre les candidats et leur équipe en vue de la 38^e élection générale, nous avons produit une vidéo accessible sur le Web et l'avons envoyée à tous les candidats et leur équipe sur CD-ROM.

Pour ne pas manquer de bulletins

La *Loi électorale du Canada* précise la façon de préparer les bulletins de vote et stipule que seuls ces bulletins peuvent servir au vote. Toutefois, uniquement pour la 38^e élection générale, Élections Canada prévoit que certains bureaux de scrutin pourraient manquer de bulletins sans pouvoir se réapprovisionner avant la fermeture. Afin de ne pas empêcher des électeurs de voter pour cette raison, le directeur général des élections, conformément à l'article 17, adapte l'article 151 de la Loi pour permettre l'utilisation de bulletins photocopiés, au besoin. Cette option sert dans une seule circonscription, Kenora (Ontario), où deux bureaux de scrutin très éloignés reçoivent un nombre d'électeurs plus élevé que prévu le jour d'élection.

Les bulletins de vote

Dans le cadre de leurs tâches préscrutin, les directeurs du scrutin doivent retenir les services d'imprimeurs en vue de l'impression des bulletins de vote. L'impression des bulletins et l'élimination des surplus de papier font l'objet de mesures de sécurité.

Élections Canada envoie à chaque imprimeur choisi par les directeurs du scrutin une quantité appropriée du papier spécial sur lequel seront imprimés les bulletins. Le travail terminé, l'imprimeur signe un affidavit qui décrit les bulletins, mentionne la quantité livrée, atteste que la commande est remplie et indique le nombre de feuilles reçues, gâtées, utilisées et inutilisées ainsi que de bulletins bien imprimés. Tous les rebuts de papier, y compris les rognures, sont retournés au bureau du directeur du scrutin, qui les envoie à Ottawa après le jour d'élection.

Le financement politique



La *Loi électorale du Canada* limite les dépenses électorales des candidats et des partis enregistrés. Ces dépenses sont celles engagées directement pour promouvoir un parti enregistré ou s'y opposer ou pour élire un candidat, et qui servent à l'achat de produits et services utilisés durant une élection, peu importe le moment où les produits et services sont acquis ou payés. Elles comprennent les paiements en espèces, les dettes engagées et la valeur commerciale des produits et services donnés ou acquis pour moins que leur valeur commerciale.

Les limites de dépenses

Le plafond des dépenses électorales d'un parti enregistré est basé sur le plus élevé des deux nombres suivants : le nombre de noms sur les listes électorales préliminaires ou le nombre sur les listes révisées, dans les circonscriptions où le parti soutient un candidat. La règle est la même pour le plafond des dépenses des candidats. Dans une circonscription donnée, tous les candidats sont assujettis au même plafond. La limite varie toutefois d'une circonscription à l'autre et est ajustée dans le cas des circonscriptions très étendues ou dont le nombre d'électeurs est inférieur à la moyenne.

Le 28 mai 2004, le directeur général des élections annonce que chaque parti enregistré a une limite de dépenses électorales de 17 528 373,88 \$ s'il compte un candidat confirmé dans chacune des 308 circonscriptions. La limite des candidats varie d'une circonscription à l'autre, mais la moyenne se chiffre à 78 450,52 \$; les limites pour chaque circonscription sont affichées à www.elections.ca.

Les contributions

L'agent officiel d'un candidat qui reçoit une contribution de plus de 25 \$, monétaire ou non, doit délivrer un reçu de contribution. De la confirmation de la candidature jusqu'à la fin de la période électorale, l'agent peut délivrer des reçus valides aux fins de l'impôt pour les contributions monétaires. Il est entièrement responsable de la bonne utilisation des reçus aux fins de l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Élections Canada fournit aux agents officiels des candidats un logiciel pour produire les reçus de contribution et les reçus aux fins de l'impôt.

Les remboursements

Tout candidat a droit au remboursement de son cautionnement de 1 000 \$ s'il se conforme aux exigences de déclaration de la *Loi électorale du Canada*. Pour ce faire, il doit déposer son rapport de campagne dans les quatre mois suivant le jour d'élection et retourner, dans le mois suivant le jour d'élection, tout reçu aux fins de l'impôt qui n'a pas été utilisé.

Un candidat qui est élu ou reçoit au moins 10 % des votes validement exprimés dans sa circonscription a droit au remboursement de 60 % des dépenses électorales payées et des dépenses personnelles payées du candidat, jusqu'à concurrence de 60 % de son plafond de dépenses.

Pour les frais de vérification du candidat, la Loi prévoit une subvention égale à 3 % des dépenses électorales du candidat (maximum de 1 500 \$ et minimum de 250 \$).

Les partis enregistrés qui obtiennent au moins 2 % des votes validement exprimés à l'élection, ou 5 % des votes validement exprimés dans les circonscriptions où ils soutiennent des candidats confirmés, ont droit au remboursement de 50 % de leurs dépenses électorales réelles. Les dispositions transitoires du projet de loi C-24 pour la 38^e élection générale ont porté cette proportion à 60 %.

Réponse à la question 3

À l'origine, on ne tenait pas de listes des personnes habilitées à voter; les personnes voulant voter se présentaient aux bureaux de scrutin et devaient simplement s'identifier et prêter serment – un système qui donnait facilement lieu à des abus. En 1853, la province du Canada décide de dresser des listes électorales à partir des rôles d'évaluation foncière, mais l'idée est abandonnée après deux ans de progrès minimes. La constitution de listes électorales est cependant imposée en 1859 en réponse à la propagation de la fraude électorale. La première élection recourant à des listes électorales a lieu en 1861.

L'évolution récente de la société et de la technologie a fait des listes permanentes le choix le plus pratique. En 1996, le Registre national des électeurs est créé; Élections Canada a formé des partenariats avec tous les ordres de gouvernement afin de garder ses données à jour. Au déclenchement de la 38^e élection générale le 23 mai 2004, quelque 95 % des électeurs étaient inscrits sur les listes électorales préliminaires.

Tableau 10 • Nombre de candidats admissibles au remboursement, chiffres préliminaires – 38^e élection générale 2004

Province ou territoire	Candidats admissibles à un remboursement
Terre-Neuve-et-Labrador	20
Île-du-Prince-Édouard	12
Nouvelle-Écosse	33
Nouveau-Brunswick	31
Québec	177
Ontario	302
Manitoba	40
Saskatchewan	44
Alberta	64
Colombie-Britannique	111
Yukon	3
Territoires du Nord-Ouest	3
Nunavut	4
Total	844
Total national des candidats	1 685
Pourcentage admissible	50,1

Réglementation des entités politiques et formation

Les partis enregistrés, les candidats à l'investiture, les candidats, les associations enregistrées et les candidats à la direction peuvent maintenant utiliser un nouveau logiciel appelé le Rapport financier électronique pour produire leur rapport. Élections Canada a produit des vidéos pour informer les candidats, les candidats à l'investiture et les associations enregistrées sur les exigences de la Loi. Le site Web contient des logiciels assortis de guides d'utilisation et de tutoriels. Des manuels et formulaires sont également publiés sur le Web pour toutes les entités politiques. En outre, des fiches de renseignements fournissent des éclaircissements sur les dispositions financières de la Loi.

Les rapports des candidats

Le candidat doit, par l'intermédiaire de son agent officiel, soumettre un rapport vérifié au directeur général des élections dans les quatre mois suivant le jour d'élection, en l'occurrence le 28 octobre 2004. Ce rapport doit montrer toute dépense engagée pour sa campagne, les montants et sources de toutes les contributions et cessions (transferts), ainsi que les nom et adresse de ceux dont les contributions dépassent 200 \$.

Après la date limite de remise des rapports, le directeur général des élections publiera un sommaire de chaque rapport sur le site Web. Il envoie aux directeurs du scrutin des copies des rapports des candidats qu'ils conservent pendant six mois, pour permettre à quiconque de les consulter ou d'en obtenir des extraits. Après cette période, les rapports peuvent être examinés à Élections Canada à Ottawa. Le site Web compte une base de données consultable des recettes et dépenses déclarées par les candidats. On y trouve les contributions et dépenses pour les candidats de toutes les élections depuis 1997, et les données de la 38^e élection générale y seront versées.

Les rapports des partis enregistrés

Les partis enregistrés doivent présenter au directeur général des élections un rapport vérifié de leurs dépenses électorales dans les six mois suivant le jour d'élection d'une élection générale – au plus tard le 28 décembre 2004, dans le cas de la 38^e élection générale.

Ils doivent également remettre un rapport annuel pour l'exercice financier indiquant toute dépense d'élection partielle, les dépenses du parti pendant l'exercice, le montant et la source des contributions et cessions ainsi que les nom et adresse des donateurs dont les contributions dépassent 200 \$. Ce rapport, accompagné d'un état de l'actif et du passif du parti ainsi que d'un état de ses recettes et dépenses, doit être soumis au directeur général des élections dans les six mois suivant la fin de l'exercice visé.



Le directeur général des élections publie les rapports financiers annuels des partis enregistrés sur le site Web. Le site montre actuellement leurs dépenses des deux dernières élections générales et leurs recettes et dépenses par exercice de 1993 à 2003.

En outre, à compter de 2005, les partis enregistrés qui auront reçu une allocation trimestrielle devront produire un rapport trimestriel sur leurs opérations financières indiquant : le montant des contributions reçues pendant le trimestre; les nom et adresse de chaque donateur ayant versé une contribution supérieure à 200 \$; un état de la valeur commerciale des produits ou des services fournis et des fonds cédés par ses associations enregistrées, candidats, candidats à la direction et candidats à l'investiture; et un état des contributions reçues et remboursées en tout ou en partie à leur donateur ou dont le parti a disposé en conformité avec la Loi.

Les courses à l'investiture

Depuis l'adoption du projet de loi C-24, le 1^{er} janvier 2004, les courses à l'investiture des partis enregistrés sont réglementées. Lorsqu'un parti enregistré organise une telle course pour choisir un candidat, l'association de circonscription enregistrée ou le parti doit faire rapport au directeur général des élections dans les 30 jours suivant la date de sélection. Au 24 septembre 2004, 836 rapports ont été reçus.

L'agent financier d'un candidat à l'investiture qui a reçu des contributions de 1 000 \$ ou plus ou engagé des dépenses de 1 000 \$ ou plus pour la campagne d'investiture doit soumettre au directeur général des élections un rapport pour la campagne d'investiture du candidat dans les quatre mois suivant la date de sélection. Si cette date tombe pendant une période électorale pour cette circonscription ou les 30 jours qui la précèdent, le rapport peut être soumis à la même échéance qui s'applique au rapport sur la campagne électorale du candidat. Au 24 septembre 2004, Élections Canada a reçu 341 rapports pour des campagnes d'investiture.

La publicité électorale

Plusieurs dispositions de la *Loi électorale du Canada* visent la publicité des partis, des candidats et des tiers durant une élection générale. Leur but est d'appuyer l'égalité des chances qui sous-tend les dispositions financières de la Loi. Tous les Canadiens ont le droit de savoir qui intervient dans le débat politique, et qui bénéficie d'un soutien financier pour le faire.

La publicité par des tiers

La Loi réglemente la publicité électorale par des tiers (groupes ou personnes autres que des candidats, des partis enregistrés ou leurs associations de circonscription). Tout tiers qui dépense au moins 500 \$ en publicité pour promouvoir un parti ou un

candidat ou s'y opposer durant la campagne doit s'enregistrer auprès du directeur général des élections. La Loi permet aux tiers de dépenser jusqu'à 150 000 \$ au total, mais pas plus de 3 000 \$ par circonscription pour promouvoir ou contrecarrer un candidat dans cette circonscription (sommes ajustables selon l'inflation). Après ajustement, les plafonds pour cette élection générale sont de 168 900 \$ au total et 3 378 \$ par circonscription.

Après une élection, les tiers doivent produire un rapport financier sur leurs dépenses de publicité électorale et sur les sources de financement de la publicité.

Soixante-trois partis se sont enregistrés auprès d'Élections Canada : 28 groupes munis de résolutions d'autorisation de leur organe directeur, 27 sans résolution et 8 individus. Leurs rapports sont attendus au plus tard le 28 octobre 2004.

L'interdiction de publicité

À la 38^e élection générale, la publicité électorale est interdite le jour d'élection. L'interdiction vise la plupart des médias, mais pas les brochures, les panneaux-réclame ou enseignes, ni les publicités sur Internet publiées avant le jour d'élection et qui restent inchangées ce jour-là.

La radiodiffusion et les partis politiques

La *Loi électorale du Canada* prévoit la nomination d'un arbitre en matière de radiodiffusion qui gère la répartition du temps d'antenne (ou temps d'émission) accordé aux partis selon la Loi, publie des lignes directrices sur les obligations des radiodiffuseurs en période d'élection générale et règle les différends entre radiodiffuseurs et partis. Depuis 1992, le titulaire du poste est le juriste Peter S. Grant, spécialiste des questions de radiodiffusion.

La répartition du temps d'antenne payant

Lors d'une élection générale, chaque radiodiffuseur canadien est tenu par la *Loi électorale du Canada* de libérer, pour achat par les partis enregistrés et les partis admissibles, au moins 390 minutes de temps d'antenne aux heures de grande écoute. Le nombre de minutes réparties à cette élection passe à 402 lorsque le Parti Libertarien du Canada et le Parti Progressiste Canadien deviennent admissibles à l'enregistrement après le 16 avril 2004.

Depuis 1992, l'arbitre applique une formule modifiée : les deux tiers du temps sont répartis sur la base des critères énoncés dans la Loi, et l'autre tiers est réparti à égalité entre tous les partis enregistrés. C'est la répartition établie par sa décision du 16 avril 2004 qui est en vigueur à la 38^e élection générale.

Les décisions de l'arbitre concernant la répartition du temps d'antenne payant ainsi que ses lignes directrices sont affichées sur le site Web d'Élections Canada.

**Tableau 11 • Répartition du temps payant –
38^e élection générale 2004**

Parti politique	Temps minimum Minutes:secondes
Parti libéral du Canada	122:30
Parti conservateur du Canada	88:30
Bloc Québécois	41:00
Nouveau Parti Démocratique	39:00
Le Parti Vert du Canada	20:30
Parti Marijuana	18:30
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	18:30
Parti action canadienne	18:00
Parti communiste du Canada	17:30
Parti de l'Héritage Chrétien	6:00
Parti Libertarien du Canada	6:00
Parti Progressiste Canadien	6:00
Total	402:00

Réponse à la question 4

Avant la Confédération, la Nouvelle-Écosse est la seule colonie refusant officiellement le droit de vote aux « Indiens ». Dans les faits toutefois, les Indiens sont dans l'impossibilité de voter où que ce soit au Canada puisque, en vertu de la législation fédérale, la quasi-totalité d'entre eux ne détiennent aucune propriété à titre individuel. Peu après la Confédération, l'Ontario décrète que là où il n'existe pas de liste électorale, les membres des Premières nations peuvent voter s'ils renoncent à leur statut et à leurs droits issus des traités, y compris celui de « résider parmi les Indiens ». Au Manitoba, les Indiens qui reçoivent une rente de la Couronne n'ont pas le droit de vote. En Colombie-Britannique, ni les membres des Premières nations ni les descendants de Chinois ne peuvent voter.

Bien avant leurs premiers contacts avec des Européens, les peuples des Premières nations utilisaient leurs propres systèmes pour choisir leurs dirigeants et se gouverner, et ils sont peu désireux de participer à un régime qui ne leur est pas familier, surtout s'il leur faut au préalable abandonner leur identité individuelle et communautaire.

En 1885, des propositions visant à donner le droit de vote aux Autochtones se heurtent à une grande hostilité. Puis, pendant des décennies, la situation ne change guère. En 1924 toutefois, le droit de vote est accordé aux Autochtones vétérans de la Première Guerre mondiale (y compris ceux vivant dans les réserves).

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, un grand nombre de membres des Premières nations se distinguent au combat, et c'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreux Canadiens décident qu'il est temps de faire des Autochtones des citoyens canadiens à part entière. En 1948, le droit de vote est accordé aux Inuits, mais les Indiens qui désirent voter doivent toujours renoncer à leurs droits issus des traités et à leur statut. C'est seulement en 1960 que les dernières restrictions sont levées, lorsque le droit de vote est accordé inconditionnellement à tous les Indiens inscrits.

Depuis, un défi demeure : rendre le processus électoral accessible et accueillant pour les Autochtones. Élections Canada collabore étroitement avec les communautés et les associations autochtones à cette fin, et publie de l'information sur les élections dans un grand nombre de langues autochtones.

La répartition du temps d'antenne gratuit

Aux termes de la *Loi électorale du Canada*, chaque « exploitant de réseau » doit libérer pour les partis enregistrés et admissibles autant de temps d'antenne gratuit qu'il en a libéré à l'élection générale précédente. Le temps d'antenne gratuit est réparti proportionnellement au temps payant. Le tableau 12 indique le temps gratuit que les réseaux devaient distribuer aux partis à l'élection de 2004.

Par suite d'une réorganisation de l'entreprise, CTV a cessé d'être un « réseau » au sens de la *Loi sur la radiodiffusion* et n'est plus tenu de fournir du temps gratuit lors de la 38^e élection générale. Le temps gratuit disponible pour les partis à la télévision de langue anglaise se trouve ainsi réduit de moitié pour cette élection.

**Tableau 12 • Répartition du temps gratuit –
38^e élection générale 2004***

Parti politique	Réseau		
	CBC-TV SRC-TV	CBC Radio One SRC Première chaîne	TVA TQS Radio-Média
Parti libéral du Canada	65	36	18
Parti conservateur du Canada	47	26	14
Bloc Québécois	22	12	6
Nouveau Parti Démocratique	21	12	6
Le Parti Vert du Canada	11	6	3
Parti action canadienne	10	6	3
Parti Marijuana	10	6	3
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	10	6	3
Parti communiste du Canada	9	5	3
Parti de l'Héritage Chrétien	3	2	1
Parti Libertarien du Canada	3	2	1
Parti Progressiste Canadien	3	2	1
Nombre total de minutes	214	120	62

* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut différer des totaux indiqués.

Le règlement des différends entre les partis et les radiodiffuseurs

Tout au long du scrutin, l'arbitre en matière de radiodiffusion reçoit de nombreux appels de radiodiffuseurs et de partis demandant des précisions sur l'interprétation de la Loi et l'application des lignes directrices. Les plaintes et les litiges sont tous réglés sans recours à une décision exécutoire.

Le vote

Le bulletin spécial et les Règles électorales spéciales

Les Règles électorales spéciales permettent aux électeurs de voter autrement qu'au bureau de scrutin ordinaire ou au bureau de vote par anticipation. Tout électeur qui n'est pas incarcéré ou membre des Forces canadiennes peut voter par bulletin spécial en tout temps durant la période électorale. Pour ce faire, il doit :

- s'assurer que sa demande d'inscription pour le vote par bulletin spécial est reçue par un bureau du directeur du scrutin ou Élections Canada avant 18 h le 22 juin (article 232 de la *Loi électorale du Canada*);
- s'occuper de savoir qui sont les candidats de sa circonscription;
- s'assurer que son bulletin parvient à Élections Canada à Ottawa au plus tard à 18 h le jour d'élection, le 28 juin (ou que le bureau du directeur du scrutin le reçoit avant la clôture du vote dans la circonscription, s'il vote dans sa circonscription).

Pour aider ces électeurs, nous diffusons les premier et deuxième jours de la période électorale des communiqués sur le bulletin spécial. Dix jours avant le jour d'élection, nous envoyons un rappel aux médias peu avant la date limite d'inscription au vote par bulletin spécial.

Pour atteindre les Canadiens établis temporairement à l'étranger, nous envoyons par courriel un texte sur l'inscription et le vote par bulletin spécial à 102 multinationales, 79 organisations non gouvernementales, l'Agence canadienne de développement international (110 employés), les Instituts de recherche en santé du Canada (250 étudiants subventionnés) et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (600 étudiants subventionnés). Ces organisations sont invitées à retransmettre le message aux électeurs connus d'elles à l'étranger.

De plus, le dépliant « Mon vote, je le poste! » (sur le vote par bulletin spécial) est annexé à 135 000 chèques fédéraux émis à des Canadiens à l'étranger. Avec la collaboration de 23 autorités aéroportuaires, l'affiche et le dépliant « Mon vote, je le poste! » sont placés dans des zones achalandées des aéroports canadiens, afin de signaler l'option du vote postal aux Canadiens voyageant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Avant et pendant l'élection, les guides-formulaires d'inscription sont accessibles partout au pays, dans les hauts-commissariats, ambassades et consulats du Canada du monde entier et sur le site Web d'Élections Canada. On peut demander un formulaire en personne au bureau du directeur du scrutin ou par téléphone, télécopieur, courriel, messenger ou poste ordinaire, et télécharger le guide-formulaire en français ou en anglais sur le site Web. Durant la période électorale, 29 971 formulaires d'inscription sont téléchargés.



Des renseignements sur le vote par la poste ont été affichés dans les aéroports du Canada.

Le vote local et national

Au Canada, 191 469 électeurs demandent un bulletin en vertu des Règles électorales spéciales dans leur circonscription et 189 654 le retournent dans les délais.

Pour faciliter le vote aux jeunes, Élections Canada a ciblé, en collaboration avec Postes Canada, 158 bureaux de poste proches des campus universitaires, où l'électeur peut recevoir de l'aide pour remplir un formulaire d'inscription au vote par bulletin spécial. Les formulaires sont expédiés chaque jour par messagerie à l'administrateur des Règles électorales spéciales à Ottawa. Quand la demande d'inscription d'un électeur est approuvée, une trousse de vote lui est envoyée à l'adresse postale indiquée sur son formulaire. En fin de compte, ce service est moins utilisé que prévu, peut-être parce que la population étudiante s'est déjà dispersée pour l'été au moment de l'élection. La rentabilité de cette initiative sera évaluée.

Élections Canada délivre des bulletins spéciaux à 31 005 électeurs nationaux (hors de leur circonscription); 21 236 les retournent à temps. Nous déployons des ressources additionnelles pour contacter les électeurs qui n'ont pas fourni de preuve d'identité ou des renseignements complets dans leur demande de bulletin spécial. Cette mesure réduit de beaucoup le nombre de bulletins reçus en retard, qui s'établit à 495 (sur 31 005 électeurs inscrits), contre 2 422 (sur 33 679 électeurs inscrits) à la 37^e élection générale.

Le vote international

Le 8 janvier 2004, nous écrivons à plus de 14 000 électeurs établis temporairement à l'étranger et inscrits au Registre international des électeurs, leur demandant de vérifier l'information les concernant dans le registre.

Le vote en région éloignée

La souplesse du vote par bulletin spécial permet de desservir des électeurs dans certaines des régions les plus éloignées au Canada.

- En Colombie-Britannique, un coordonnateur des bulletins de vote spéciaux se rend en avion à 23 phares pour faciliter l'inscription et le vote des personnes qui y travaillent.
- En Alberta, des coordonnateurs de bulletins de vote spéciaux se rendent en hélicoptère à des tours d'observation de feux de forêt pour que les électeurs sur place puissent s'inscrire et voter.
- Au Labrador, deux fonctionnaires électoraux se rendent par avion au projet de Voisey's Bay pendant deux jours pour permettre à plus de 150 travailleurs de la construction de voter par bulletin spécial. La même mesure est prise pour deux mines de diamants des Territoires du Nord-Ouest et une mine d'or du Nunavut.
- Nous coopérons avec des sociétés de transport maritime des Grands Lacs pour permettre à plus de 346 membres d'équipage, en transit durant la campagne, de voter par bulletin spécial. Les navires reçoivent les formulaires d'inscription et les listes des candidats par voie électronique, puis les membres d'équipage remplissent les formulaires et les télécopient à Ottawa avec les preuves d'identité requises. Une fois les demandes traitées, nous expédions au navire les trousseaux de vote par bulletin spécial. Les membres d'équipage remplissent alors les bulletins et nous les retournent.

Cela permet d'assurer qu'ils recevront une trousse de vote par bulletin spécial sans délai et à la bonne adresse postale dès le déclenchement de l'élection. Grâce à cette mesure, seulement 391 des 11 719 bulletins émis nous parviennent en retard, comparativement à 1 598 des 19 230 bulletins émis à la 37^e élection générale.

Depuis 1993, en partenariat avec Élections Canada, Affaires étrangères Canada fournit de l'information électorale par ses missions diplomatiques et ses consulats. Il distribue aussi des guides-formulaires d'inscription, répond aux questions sur l'inscription et le vote, fournit les noms des candidats confirmés, et reçoit les formulaires d'inscription et les bulletins spéciaux remplis pour transmission à Ottawa.



Chaque jour de la période électorale, des bulletins de vote d'électeurs résidant temporairement à l'étranger sont parvenus à Ottawa par valise ou courrier diplomatique.

Tout Canadien à l'étranger peut faire télécopier son formulaire à Élections Canada par une mission diplomatique, utiliser l'adresse de la mission pour recevoir sa trousse de vote, et d'être averti par la mission lorsqu'elle arrive. Le 10 juin, Affaires étrangères Canada fait parvenir aux missions la liste de tous les candidats confirmés. Les électeurs peuvent téléphoner aux missions ou s'y rendre pour avoir les noms.

Les électeurs à l'étranger peuvent retourner leur bulletin rempli à tout haut-commissariat, ambassade, consulat du Canada ou base des Forces canadiennes à temps pour qu'il arrive à Élections Canada à Ottawa au plus tard à 18 h, heure de l'Est, le 28 juin. Les missions diplomatiques envoient les bulletins à Ottawa par valise diplomatique à mesure qu'elles les reçoivent; celles qui n'utilisent pas ce service peuvent recourir au courrier diplomatique. Les consulats dirigés par des fonctionnaires consulaires honoraires envoient les bulletins par messagerie commerciale à leur mission responsable, laquelle les fait suivre à Ottawa.

Aux trois dernières élections fédérales, le Bureau des passeports a également aidé Élections Canada en fournissant des guides-formulaires d'inscription, des dépliants et des affiches dans 28 de ses points de service au Canada.

Le vote des membres des Forces canadiennes

Les membres des Forces canadiennes peuvent voter par bulletin spécial à une élection générale où qu'ils soient stationnés. Quand ils s'enrôlent, ils remplissent un formulaire indiquant leur adresse de résidence. Leur vote est compté dans la circonscription où se trouve leur adresse.

Sur les 62 436 électeurs inscrits dans les Forces canadiennes, dans 1 046 unités au Canada et à l'étranger, 22 344 exercent leur droit de vote.

Le vote dans les hôpitaux de soins de courte durée

Les personnes hospitalisées dans des établissements de soins de courte durée, dans leur circonscription ou non, peuvent voter par bulletin spécial.

Élections Canada contacte les hôpitaux de soins de courte durée, expliquant les procédures et demandant leur coopération pour le vote des patients. Les directeurs du scrutin prennent des arrangements avec les administrateurs d'hôpitaux et désignent un coordonnateur des bulletins de vote spéciaux pour chaque groupe de 200 lits.

Ces coordonnateurs inscrivent dans les hôpitaux tous les patients qui désirent voter. Il s'agit soit d'électeurs locaux (hospitalisés dans leur circonscription) ou d'électeurs nationaux (hospitalisés hors de leur circonscription).

Au total, 5 808 électeurs nationaux hospitalisés s'inscrivent pour voter.

Conformément à la Loi, ce service ne peut être fourni après le sixième jour précédant le jour d'élection.

Le vote dans les établissements correctionnels

Le 31 octobre 2002, la Cour suprême du Canada détermine dans *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)* que tous les électeurs incarcérés, peu importe la durée de leur peine, peuvent voter selon les Règles électorales spéciales. Le directeur général des élections adapte les articles 246 et 247 de la *Loi électorale du Canada* pour étendre le processus de vote aux établissements correctionnels fédéraux.



Comme ces militaires en Afghanistan, les électeurs des Forces canadiennes de partout dans le monde ont pu voter par bulletin spécial.

Des membres de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, de la Société John Howard du Canada ainsi que d'autres personnes généralement bien perçues par la population carcérale sont invités à agir comme fonctionnaires électoraux dans ces établissements. Des agents de liaison dans les établissements provinciaux et fédéraux affichent des avis et inscrivent les électeurs.

On détermine habituellement la circonscription de l'électeur incarcéré d'après son adresse de résidence ou l'endroit où il avait des liens personnels avant l'incarcération – et non par son lieu d'incarcération.

Un bureau de scrutin est installé dans chaque établissement et les détenus votent le 18 juin 2004. Ils remettent leur bulletin rempli au scrutateur, qui le transmet à Ottawa pour dépouillement.

Parmi les 36 378 électeurs canadiens incarcérés (13 198 dans des établissements fédéraux, 23 180 dans des établissements provinciaux), 9 635 s'inscrivent (5 189 dans des établissements fédéraux, 4 446 dans des établissements provinciaux) et 9 250 votent.

La protection du droit de vote au moyen des Règles électorales spéciales

Le paragraphe 17(1) de la *Loi électorale du Canada* autorise le directeur général des élections à adapter des dispositions de la Loi pour parer à une urgence, un imprévu ou une erreur. À diverses reprises durant la 38^e élection générale, le droit de vote de certains électeurs est menacé. Le directeur général des élections adapte donc les Règles électorales spéciales pour le protéger (voir les détails dans le tableau 14).

Les résultats globaux

Plus d'électeurs votent selon les Règles électorales spéciales à la 38^e élection générale qu'à la 37^e. Le tableau 13 montre le nombre d'électeurs locaux, nationaux et internationaux qui ont voté par bulletin spécial lors de ces deux scrutins.

Réponse à la question 5

Au début des élections, en vertu d'une convention tacite du droit anglais, les femmes n'ont pas le droit de voter. Pourtant, de la fin du 18^e siècle au début du 19^e siècle, les femmes votent dans plusieurs régions du Canada. Par exemple, en 1820, un citoyen de Trois-Rivières écrit : « [...] ici, les femmes votent autant que les hommes, sans discrimination. » Toutefois, toutes les colonies originales adoptent graduellement des dispositions législatives interdisant le vote aux femmes; ces dispositions seront dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867.

En l'espace d'une décennie après la Confédération, le mouvement pour le suffrage des femmes s'implante dans le nouveau Dominion du Canada. Il enregistre son premier succès à l'échelle provinciale; en janvier 1916, les femmes obtiennent le droit de vote au Manitoba.

Les premières Canadiennes autorisées par la loi à voter à une élection fédérale seront les « Bluebirds » – quelque 2 000 infirmières militaires participant à l'effort de guerre, qui se rendent aux urnes à l'élection générale de 1917. En 1918, le Parlement adopte la *Loi ayant pour objet de conférer le suffrage aux femmes*, qui donne aux femmes le même droit de vote qu'aux hommes lors des élections fédérales. Elles exercent ce droit à l'élection générale de 1921 – la première à laquelle tous les Canadiens et Canadiennes de 21 ans et plus peuvent participer.

Tableau 13 • Règles électorales spéciales – comparaison entre les 37^e et 38^e élections générales

	Élection	Électeurs inscrits	Bulletins valides	Bulletins rejetés	Total des bulletins reçus	Taux de participation	Bulletins reçus en retard
GROUPE 1							
Forces canadiennes	37 ^e	57 082	18 733	297	19 030	33,34 %	50
	38 ^e	62 436	21 912	432	22 344	35,79 %	79
Électeurs incarcérés*	37 ^e	23 116*	4 881	307	5 188	22,44 %	0
	38 ^e	36 378*	8 824	426	9 250	25,43 %	0
Électeurs internationaux	37 ^e	19 230	7 446	254	7 700	40,04 %	1 598
	38 ^e	11 719	7 482	254	7 736	66,01 %	391
Total	37 ^e	99 428	31 060	858	31 918	32,10 %	1 648
Total	38 ^e	110 533	38 218	1 112	39 330	35,58 %	470
GROUPE 2							
Électeurs locaux (comprend les électeurs locaux dans les hôpitaux de soins de courte durée)	37 ^e	149 223	135 789	2 276	138 065	92,52 %	n.d.**
	38 ^e	191 469	187 257	2 397	189 654	99,14 %	n.d.**
Électeurs nationaux (comprend les électeurs nationaux dans les hôpitaux de soins de courte durée)	37 ^e	33 679	24 928	1 035	25 963	77,09 %	2 422
	38 ^e	31 005	20 536	700	21 236	68,49 %	495
Total	37 ^e	182 902	160 717	3 311	164 028	89,68 %	2 422
Total	38 ^e	222 474	207 793	3 097	210 890	94,79 %	495
Total global	37 ^e	282 330	191 777	4 169	195 946	69,40 %	4 070
Total global	38 ^e	333 007	246 011	4 209	250 393	75,14 %	965

* Ces chiffres correspondent au nombre approximatif d'électeurs incarcérés au moment de l'élection en 2000 et en 2004. Le nombre total d'électeurs incarcérés inscrits au vote par bulletin spécial était de 5 521 en 2000 et de 9 635 en 2004.

**Le nombre de bulletins d'électeurs locaux reçus en retard n'est pas disponible.

Adaptations pendant la 38^e élection générale

La 38^e élection générale a donné lieu à 14 adaptations.

Tableau 14 • Adaptations à la *Loi électorale du Canada* – 38^e élection générale 2004

Article de la <i>Loi électorale du Canada</i>	Objet de l'adaptation
art. 246 et 247	Permettre aux détenus fédéraux de voter
art. 93	Fournir les listes électorales des 308 circonscriptions aux partis enregistrés
art. 277	Annuler les bulletins spéciaux parce que le bureau du directeur du scrutin indiqué aux électeurs est dans la mauvaise circonscription
art. 190	Permettre à des électeurs des Forces canadiennes stationnés dans des régions éloignées ou inaccessibles de voter
al. 64(2)a) et b)	Retirer l'adresse municipale d'un candidat et d'un agent officiel de l' <i>Avis d'un scrutin</i> pour des raisons de sécurité
par. 107(2) et art. 159, 160 et 176	Permettre la délivrance de certificats de transfert à des électeurs qui ont été dirigés vers le mauvais bureau de scrutin
art. 274.1	Permettre à des électeurs de voter une seconde fois parce qu'ils ont reçu de l'information incorrecte sur l'appartenance politique (les premiers bulletins ne seront pas dépouillés)
art. 169	Permettre aux électeurs inscrits dans la mauvaise section de vote pour le vote par anticipation de s'inscrire dans la bonne section de vote
art. 151	Permettre la photocopie de bulletins de vote le jour du scrutin s'il n'y a pas assez de bulletins
art. 252	Mettre de côté les enveloppes extérieures d'électeurs incarcérés qui n'ont pas indiqué le bon lieu de résidence habituelle
section 4 de la partie 11	Permettre à des électeurs hospitalisés associés à la mauvaise circonscription de voter une seconde fois par bulletin spécial
art. 122	Établir un bureau de scrutin dans une circonscription adjacente en raison d'un risque de feu de forêt
art. 133	Régler la situation créée par l'établissement par erreur d'un centre de scrutin pour New Westminster–Coquitlam hors de la circonscription
art. 235 de la section 4 de la partie 11	Permettre à un électeur qui n'a jamais reçu sa trousse de vote par bulletin spécial de voter au bureau du directeur du scrutin le jour du scrutin

Le vote par anticipation

Les personnes incapables de voter à leur bureau de scrutin le jour d'élection disposent d'un autre mécanisme : le vote par anticipation. Au total, 2 702 bureaux de vote par anticipation sont ouverts au Canada les 18, 19 et 21 juin.

Les électeurs non inscrits sur les listes révisées peuvent s'inscrire auprès du scrutateur et voter à un bureau de vote par anticipation. En tout, 1 248 469 votes valides sont exprimés lors du vote par anticipation, comparativement à 775 157 en 2000.

Le vote le jour d'élection

Le 28 juin à 8 h 30, heure de Terre-Neuve, les premiers bureaux de scrutin ordinaires ouvrent à Terre-Neuve-et-Labrador. En Colombie-Britannique, il n'est que 4 h. Les bureaux resteront ouverts pendant 12 heures dans les six fuseaux horaires du pays.

Depuis l'élection générale de 1997, les heures de vote sont décalées par fuseau horaire. Ainsi, les bureaux ferment et les résultats sont connus à peu près en même temps partout au pays.

Le jour d'élection, 22 295 670 électeurs figurent sur les listes officielles. Celles-ci indiquent quels électeurs ont reçu un bulletin spécial ou ont voté par anticipation. Les candidats confirmés ont reçu les listes officielles de leur circonscription. Les électeurs qui ne sont pas sur une liste peuvent s'inscrire le jour d'élection, en présentant une pièce d'identité portant leurs nom, adresse et signature.

Les listes officielles servent le jour d'élection dans 14 925 lieux de scrutin (comportant 59 514 bureaux de scrutin) et 1 110 bureaux de vote itinérants (desservant 3 172 emplacements). Chaque circonscription compte en moyenne 197 bureaux de scrutin, chacun desservant une section de vote comptant en moyenne 352 électeurs.

Quelque 764 000 électeurs s'inscrivent le jour d'élection, de sorte que les listes électorales définitives compteront 22 466 621 noms.

Ouverture tardive de certains bureaux de scrutin

Sur les 59 514 bureaux de scrutin ordinaires et 1 110 bureaux de vote itinérants, Élections Canada est avisé que 56 bureaux dans 13 circonscriptions n'ont pas ouvert à l'heure prévue le jour du scrutin. Plusieurs ouvrent avec moins d'une heure de retard, mais 35 auront jusqu'à quatre heures de retard. Dans une circonscription, un centre de scrutin doit fermer ses portes pendant 20 minutes, coupant l'accès à 13 bureaux de scrutin. Élections Canada demande immédiatement aux directeurs du scrutin concernés un rapport sur les facteurs de retard. Dans 12 circonscriptions, les directeurs du scrutin fournissent ces rapports.

- Dans cinq circonscriptions, des fonctionnaires électoraux arrivent en retard ou ne se présentent pas : Jonquière–Alma, Louis-Saint-Laurent, Marc-Aurèle-Fortin et Pontiac (Québec), et Nanaimo–Cowichan (Colombie-Britannique).
- Dans Charlesbourg (Québec), un scrutateur tombe subitement malade et doit être remplacé.

- Dans Verchères–Les Patriotes (Québec), une urne livrée au mauvais lieu de scrutin doit être envoyée au bon endroit.
- Dans Vancouver–Est (Colombie-Britannique), l’impression des listes officielles présente quelque difficulté, ce qui retarde brièvement l’ouverture d’un bureau itinérant.
- Au Nunavut, les conditions météorologiques printanières empêchent la livraison du matériel électoral à un bureau de scrutin installé pour 20 électeurs potentiels. Cependant, comme aucun d’eux ne s’est inscrit avant le jour d’élection, le bureau reste fermé.
- Dans Papineau (Québec), des fonctionnaires électoraux refusent de travailler dans les locaux sans fenêtre prévus pour eux. Le directeur du scrutin déménage les sept bureaux de scrutin ailleurs dans l’édifice, ce qui retarde leur ouverture de 40 minutes.
- Dans Scarborough–Agincourt (Ontario), neuf lieux de scrutin (comportant 35 bureaux de scrutin) ouvrent en retard.
- Dans Cariboo–Prince George (Colombie-Britannique), une alerte d’incendie est déclenchée dans un lieu de scrutin après l’ouverture de ses 13 bureaux de scrutin. L’édifice est évacué pendant 20 minutes.



En tout, 13 683 570 électeurs canadiens ont voté à la 38^e élection générale.

L’inscription le jour du scrutin

Idéalement, tous les électeurs qui se présenteraient pour voter le jour d’élection seraient déjà inscrits sur une liste électorale officielle. Mais certains ne le sont pas, et il faut être en mesure de les servir. À la fin de la période de révision, il est estimé que 800 000 électeurs auront à s’inscrire le jour d’élection. Des agents d’inscription supplémentaires sont donc en place dans les secteurs où nous prévoyons un taux d’inscriptions élevé; nous sommes prêts à traiter 1,3 million d’inscriptions.

En fait, quelque 764 000 inscriptions seront traitées aux bureaux de scrutin. Le 28 juin 2004, 6,3 % des

électeurs qui votent à un bureau de scrutin ordinaire ou itinérant doivent s’inscrire sur place. Il s’agit d’une amélioration importante par rapport à l’élection générale de 2000, où 1 049 000 inscriptions avaient été traitées le jour d’élection, soit 8,8 % du total des électeurs qui ont voté ce jour-là.

Le dépouillement des votes

À Élections Canada à Ottawa, on compte les derniers bulletins spéciaux arrivés durant le jour d'élection. Pendant ce temps, après la clôture du scrutin dans chaque circonscription, les votes exprimés ce jour-là sont comptés devant témoins au bureau de scrutin et les résultats sont téléphonés au directeur du scrutin.

Au bureau des directeurs du scrutin, les résultats sont saisis dans le Système des résultats des scrutins (SRS), qui compile les résultats par bureau de scrutin. Un rapport est automatiquement acheminé au site Web et aux médias.

Dans le SRS, on entre les résultats non officiels du soir d'élection, puis les résultats officiels validés plus tard par le directeur du scrutin. Un module du SRS sert à compiler et à transmettre à chaque directeur du scrutin les résultats, dépouillés à Ottawa, des bulletins spéciaux reçus des électeurs nationaux, internationaux, des Forces canadiennes et incarcérés.

Le scrutateur doit rejeter tout bulletin de vote :

- qui n'a pas été fourni pour l'élection;
- qui n'est pas marqué;
- qui est marqué d'un nom autre que celui d'un candidat;
- qui est marqué pour plus d'un candidat;
- qui porte de l'écriture ou une marque permettant d'identifier l'électeur.

Au total, 118 868 bulletins sont rejetés, à peine plus de 0,9 % des 13 683 570 déposés, comparativement à 139 412 (un peu plus de 1 %) à la 37^e élection générale.

Les résultats préliminaires le jour d'élection

Le soir d'élection, les résultats préliminaires sont affichés sur le site Web à partir de 22 h, heure de l'Est. C'est le moment où les derniers bureaux de scrutin ferment en Colombie-Britannique et au Yukon, soit à 19 h, heure du Pacifique. Le site Web affiche les résultats en direct, selon cinq options :

- résultats de circonscriptions particulières (par province ou territoire, nom de circonscription ou code postal);
- résultats par grand centre urbain;
- résultats par province ou territoire;
- résultats nationaux par parti;
- résultats pour neuf chefs de parti.

Le système affiche jusqu'à quatre ensembles de résultats à la fois, précisant le nombre de votes valides et le pourcentage de votes par parti; le nombre de bureaux de scrutin avec résultats par rapport au nombre total de bureaux; le nombre d'électeurs inscrits (sauf ceux inscrits le jour d'élection) et le taux de participation préliminaire.

Le suivi de l'élection

Pour la plupart des gens, les résultats annoncés par les médias le soir d'élection marquent la fin de la 38^e élection générale. Mais les directeurs du scrutin et leur personnel ont encore des tâches à remplir : validation des résultats, rapport d'élection, éventuels dépouillements judiciaires ou élections contestées, communications avec les candidats et leurs agents officiels, rapport sur l'administration du scrutin dans la circonscription (y compris un Procès-verbal), retour du matériel à Élections Canada à Ottawa et fermeture du bureau.

La validation des résultats

Comme des erreurs de transcription et d'addition sont possibles, les résultats compilés et diffusés le soir d'élection sont considérés comme préliminaires et doivent être validés. Les résultats confirmés durant le processus de validation sont les résultats officiels utilisés pour déclarer un candidat élu, sauf s'il y a dépouillement judiciaire.

Les directeurs du scrutin et leurs adjoints valident les résultats après le jour d'élection. À mesure que les résultats validés parviennent à Ottawa, ils sont publiés sur le site Web avec leur date de validation. Les résultats comprennent le nombre de bulletins valides et rejetés ainsi que le total des bulletins déposés et le nombre de votes valides par candidat.

La validation peut commencer uniquement lorsque toutes les urnes ont été reçues des bureaux de scrutin; s'il en manque une, la validation est reportée jusqu'à ce qu'on la reçoive. Le délai maximal de l'ajournement est de deux semaines après les sept jours initiaux prévus par la Loi. Les candidats sont avisés de tout ajournement, car ils peuvent assister à la validation ou s'y faire représenter. En l'absence de tout candidat ou représentant, le directeur du scrutin désigne deux électeurs comme témoins. En tout, 15 validations sont ajournées. Les premiers résultats validés sont mis sur le Web dès le 29 juin 2004 et les derniers le 10 juillet 2004.

Tableau 15 • Ajournements de validation des résultats – 38^e élection générale 2004

Province ou territoire	Circonscription
Terre-Neuve-et-Labrador	Bonavista–Exploits
Nouvelle-Écosse	Cape Breton–Canso
Québec	Alfred–Pellan, Manicouagan
Ontario	Algoma–Manitoulin–Kapusking, Haldimand–Norfolk, Kenora
Saskatchewan	Palliser
Alberta	Yellowhead
Colombie-Britannique	Nanaimo–Cowichan, Newton–Delta-Nord, Prince George–Peace River, Île de Vancouver-Nord
Territoire du Nord-Ouest	Western Arctic
Nunavut	Nunavut

Dans la circonscription de Nunavut, le relevé du scrutin et les bulletins d'Arctic Bay (bureau de scrutin 4) sont introuvables pour la validation. On utilise donc la feuille de comptage remplie pour chaque bureau de scrutin le soir d'élection, à mesure que les résultats sont téléphonés au bureau du directeur du scrutin. Le relevé, accompagné des bulletins manquants, sera retrouvé le 22 juillet 2004 dans le matériel envoyé par le directeur du scrutin à Élections Canada à Ottawa aux fins de la validation, et confirmera les résultats publiés le soir d'élection.

Les dépouillements judiciaires

Dans les quatre jours suivant la validation des résultats, si le nombre de votes séparant les deux premiers candidats est inférieur à un millième des votes exprimés dans la circonscription, la *Loi électorale du Canada* exige que le directeur du scrutin demande un dépouillement judiciaire (recomptage). Autrement, tout électeur peut présenter à un juge une requête de dépouillement judiciaire dans les délais prescrits.

Il y a six dépouillements judiciaires après l'élection. Dans un cas, le dépouillement est tenu d'office. Dans les cinq circonscriptions où l'écart entre les deux candidats est supérieur à un millième du nombre de votes valides, le candidat au deuxième rang demande un dépouillement judiciaire. À la suite des six dépouillements, l'élection des candidats initialement déclarés élus est confirmée.

Dans la circonscription de Jeanne-Le Ber (Québec), la validation des résultats entraîne un dépouillement judiciaire. La candidate du Parti libéral du Canada, Liza Frulla, obtient une majorité de 35 voix (moins d'un millième des 46 304 votes valides) sur le candidat du Bloc Québécois, Thierry St-Cyr. Le dépouillement du 6 juillet 2004 porte la majorité de M^{me} Frulla à 72 voix.

Dans Edmonton–Beaumont (Alberta), le candidat du Parti libéral du Canada, David Kilgour, obtient 131 voix de plus que Tim Uppal, le candidat du Parti conservateur du Canada. Après le dépouillement du 7 juillet 2004, la majorité de M. Kilgour passe à 134 voix.

Dans Cambridge (Ontario), le candidat du Parti conservateur du Canada, Gary Goodyear, l'emporte par 228 voix sur le candidat du Parti libéral du Canada, Janko Peric. Après le dépouillement du 7 juillet 2004, la majorité de M. Goodyear est de 224 voix.

Dans Western Arctic (Territoires du Nord-Ouest), la candidate du Parti libéral du Canada, Ethel Blondin-Andrew, obtient 52 voix de majorité sur le candidat du Nouveau Parti Démocratique, Dennis Bevington. Le dépouillement judiciaire commencé le 19 juillet 2004 et poursuivi le 20 juillet est interrompu par le demandeur. Après le dépouillement partiel, la majorité de la candidate gagnante passe à 53 voix.

Dans New Westminster–Coquitlam (Colombie-Britannique), le candidat du Parti conservateur du Canada, Paul Forseth, l'emporte par 114 voix sur le candidat du Nouveau Parti Démocratique, Steve McClurg. Après l'interruption du dépouillement du 12 juillet 2004 par le demandeur, l'écart entre les deux est réduit à 113 voix.

Le 5 juillet, un dépouillement judiciaire est demandé dans Regina–Lumsden–Lake Centre (Saskatchewan), où le candidat du Parti conservateur du Canada, Tom Lukiwski, l’emporte par 122 voix sur le candidat du Parti libéral du Canada, Gary Anderson. Le dépouillement est interrompu par le demandeur le 9 juillet.

Les rapports d’élection

Dans chaque circonscription, le candidat ayant reçu le plus de votes n’est pas élu officiellement tant que le directeur du scrutin ne l’a pas proclamé vainqueur. Six jours francs après la validation des résultats (donc le septième jour, à moins d’un dépouillement judiciaire), le directeur du scrutin remplit le « rapport d’élection » imprimé au verso du bref et par lequel il déclare officiellement élu le candidat ayant reçu le plus de votes. S’il y a dépouillement judiciaire, le directeur du scrutin doit attendre de recevoir un certificat du juge attestant le nombre de votes en faveur de chaque candidat.

Le directeur du scrutin envoie ensuite copie du rapport d’élection à chaque candidat et retourne le bref – avec les autres documents électoraux – au directeur général des élections. Celui-ci consigne les rapports d’élection dans l’ordre où il les reçoit, puis publie les noms des candidats élus dans la *Gazette du Canada*. Le directeur général des élections a reçu le dernier rapport d’élection le 20 juillet 2004.

À la 38^e élection générale, des 308 candidats élus (65 femmes et 243 hommes), 101 sont élus pour la première fois, 201 ont siégé à la 37^e législature et 6 avaient déjà été députés fédéraux. Le tableau 16 montre la répartition définitive des sièges après l’élection ainsi qu’à la dissolution du Parlement le 23 mai 2004.

Tableau 16 • Nombre de sièges à la Chambre des communes, par appartenance politique

Appartenance politique	À la dissolution du Parlement, le 23 mai 2004	Après le jour d’élection, le 28 juin 2004
Parti libéral du Canada	168	135
Parti conservateur du Canada ¹	73	99
Bloc Québécois	33	54
Nouveau Parti Démocratique	14	19
Le Parti Vert du Canada	–	0
Parti action canadienne	–	0
Parti communiste du Canada	–	0
Parti de l’Héritage Chrétien	–	0
Parti Libertarien du Canada	–	0
Parti Marijuana	–	0
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	–	0
Parti Progressiste Canadien	–	0
Indépendant/Aucune appartenance	9	1
Sièges vacants	4	–
Total	301	308²

¹ Après les élections partielles de 2003, l’Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Parti progressiste-conservateur du Canada ont fusionné pour former le Parti conservateur du Canada que le directeur général des élections a enregistré le 7 décembre 2003.

² Le Décret de représentation de 2003 est entré en vigueur à la première dissolution du Parlement survenant après le 31 mars 2004.

Les élections contestées

Un électeur ou un candidat peut contester une élection dans sa circonscription auprès d'un tribunal désigné dans la *Loi électorale du Canada*. La contestation doit être présentée dans un délai prescrit et peut uniquement être fondée sur l'inéligibilité du candidat élu ou sur une irrégularité, une fraude, une manœuvre frauduleuse ou un acte illégal ayant influé sur le résultat de l'élection. Elle ne peut pas s'appuyer sur les motifs justifiant un dépouillement judiciaire.

Des requêtes en contestation de l'élection sont présentées dans deux circonscriptions de la Saskatchewan. Le 23 juillet 2004, Dick Proctor, le candidat s'étant classé deuxième dans Palliser, présente une requête en contestation devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. La requête se fonde sur de présumées irrégularités ayant une incidence sur les résultats dans la circonscription. Le 30 juillet 2004, Gary Anderson, le candidat arrivé deuxième dans Regina–Lumsden–Lake Centre, présente une requête pour les mêmes motifs que M. Proctor.

La cour reçoit sans délai tous les documents électoraux pertinents et le juge Barclay remercie Élections Canada de sa célérité. Après avoir examiné les documents électoraux pendant près d'un mois, les requérants ne trouvent aucune preuve en leur faveur. Les deux requêtes sont retirées le 7 septembre 2004 et les résultats des deux circonscriptions demeurent inchangés.

Les listes électorales définitives

Le 28 juin 2004, 22 295 670 électeurs sont inscrits sur les listes officielles utilisées aux bureaux de scrutin.

Grâce à l'information recueillie le jour d'élection, les nouvelles inscriptions et les doublons supprimés portent à 22 466 621 le nombre total d'électeurs sur les listes électorales définitives.

Le nombre de votes exprimés s'élève à 13 683 570, y compris les votes par anticipation, les votes par bulletin spécial, les votes le jour du scrutin et les bulletins rejetés. Le taux de participation final est donc de 60,9 %.



De 2000 à 2004, le nombre de votes exprimés a augmenté de 5,3 %, la première hausse depuis plus de 10 ans. Néanmoins, le taux de participation apparent a encore diminué, surtout à cause de la croissance de 8,7 % du registre entre 2000 et le début de l'élection de 2004, comparativement à la croissance de 4 % de l'électorat pendant la même période. Les efforts déployés pour inscrire le plus d'électeurs possible ont permis d'inscrire des personnes habituellement difficiles à atteindre : les jeunes et les électeurs non inscrits.

Élections Canada mène actuellement une analyse interne des taux d'inscription et de participation des jeunes afin d'évaluer l'efficacité des diverses initiatives que nous leur avons consacrées ces deux dernières années. Il est possible d'estimer le taux de participation par groupe d'âge en utilisant les listes électorales d'un échantillon aléatoire de sections de vote prélevé dans les circonscriptions de chaque province et territoire. Selon l'étude en cours, le taux de participation des nouveaux électeurs

(18 ans à 21 ans et demi) est de 38,7 % pour l'élection de 2004. Bien que ce taux semble être sensiblement plus élevé que celui qui avait été établi pour l'élection de 2000, soit 25 % pour les 18-24 ans, les différentes méthodes utilisées empêchent toute comparaison directe entre les deux études.

Le contrôle d'application de la Loi

Au début d'octobre 2004, le commissaire aux élections fédérales avait reçu 398 plaintes relatives à la 38^e élection générale; 312 cas avaient été réglés; 86 étaient encore sous enquête. Les plaintes les plus souvent présentées au commissaire concernent :

- le défaut de mentionner l'autorisation de publicité électorale;
- le fait pour un électeur de voter plus d'une fois;
- la diffusion de publicité électorale le jour d'élection;
- le non-enregistrement de tiers qui font de la publicité électorale;
- l'empêchement ou l'obstruction de publicité électorale.

Les nouvelles dispositions financières découlant du projet de loi C-24 donnent lieu à 113 nouvelles plaintes, dont la plupart ont trait au défaut de produire à temps le rapport sur une course à l'investiture. En tout, 107 plaintes sont réglées et 6 sont en instance.

D'autres plaintes pourraient être déposées. Néanmoins, une poursuite pour infraction doit être engagée dans les 18 mois suivant le jour où le commissaire a connaissance des faits qui y donnent lieu, et au plus tard sept ans après la date de l'infraction.

Au moment de mettre sous presse, le commissaire a conclu trois transactions avec des contrevenants concernant la 38^e élection générale. Il examine actuellement tous les cas de dérogation et pourrait conclure d'autres transactions.

Des statistiques à jour sur les plaintes, les enquêtes et les poursuites paraissent dans les rapports et publications produits périodiquement par le directeur général des élections, ainsi que sur le site Web d'Élections Canada.

Les remboursements et les dépenses électorales

Dans les trois semaines suivant le jour d'élection, Élections Canada émet les chèques de remboursement initial des dépenses électorales aux 844 candidats élus ou ayant recueilli au moins 10 % des votes validement exprimés dans leur circonscription (environ 50 % des candidats). Le montant moyen est de 11 762,59 \$. Les remboursements finals seront envoyés quand les rapports de campagne électorale des candidats auront été reçus (au plus tard le 28 octobre 2004, sauf si le directeur général des élections autorise une prorogation pour des raisons prévues par la Loi) et que le directeur général des élections aura jugé que les exigences de la Loi en matière de rapports ont été remplies.

La rémunération du personnel

Environ 160 000 paiements sont versés au personnel des bureaux de vote par anticipation et ordinaires. Ils sont livrés sans délai ni problème – 88 % dans les 10 jours et 99 % dans les deux semaines suivant le jour d'élection. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la 37^e élection générale.

Des paiements ont été versés toutes les deux semaines aux employés des directeurs du scrutin, dont 72 % ont opté pour le dépôt direct.

Analyse et planification

3

« Le seul sondage qui compte
est celui que je conduis. »

Jean-Pierre Kingsley

Directeur général des élections du Canada

*En réponse à une question sur les sondages d'opinion publique
lors de sa conférence de presse du 25 juin 2004*

Élections Canada s'engage à poursuivre le processus de réforme continue qui a aidé à faire du Canada un modèle de démocratie électorale.

Il faut accomplir beaucoup de travail dans les mois – parfois les années – qui précèdent une élection. En plus de nous tenir prêts à conduire un scrutin en tout temps, nous devons mettre en œuvre des changements législatifs et concevoir des moyens de rendre le processus électoral plus accessible et transparent.

Certaines de nos initiatives sont exigées par la loi. D'autres sont des mesures proactives liées à des tendances ou problèmes émergents.

Suivi et préparation

Le public ne soupçonne guère tout le travail qui s'accomplit après le jour d'élection. La fin d'un scrutin doit chevaucher la préparation du suivant. Afin de régler les derniers détails d'une élection générale, il faut entre autres : reconstituer les stocks; payer les fournisseurs; vérifier les rapports des candidats, des partis et des tiers; faire enquête sur les infractions à la *Loi électorale du Canada* et entamer toute poursuite nécessaire; assurer le remplacement du personnel dans les circonscriptions et à Ottawa; former les nouveaux directeurs du scrutin; et entreprendre les analyses postélectorales en vue d'améliorer les programmes ou en créer de nouveaux.

Évaluations postélectorales

Élections Canada participe à des enquêtes de recherche et d'évaluation afin de sonder le grand public, de raffiner ses programmes et services en vue des prochains scrutins, et de préparer les recommandations du directeur général des élections au Parlement.

L'information ainsi recueillie nous aidera à mesurer la réussite et les retombées de ces programmes, et à déterminer les points à améliorer. Elle pourrait aussi servir aux organisations non gouvernementales qui désirent améliorer leurs outils éducatifs en vue de la prochaine élection générale.

Sondage général auprès des électeurs

EKOS Research Associates est choisi par appel d'offres pour réaliser un sondage visant à cerner les opinions, connaissances et expériences des électeurs relativement aux services d'Élections Canada et à divers aspects du processus électoral, notamment le vote.

Le sondage est mené du 29 juin au 12 juillet 2004 auprès d'un échantillon de 2 822 électeurs de partout au pays. Conformément à nos objectifs de recherche, il comprend un suréchantillon représentatif de 660 électeurs autochtones vivant dans des réserves et hors réserve, plus particulièrement en milieu urbain.

Dans notre analyse du sondage, prévue à l'automne 2004, nous scruterons les données sur la participation électorale, surtout celle des jeunes et des Autochtones.

L'Étude électorale canadienne de 2004

Élections Canada fournit des questions à l'édition 2004 de l'Étude électorale canadienne (EEC), un projet de recherche universitaire sur les élections canadiennes auquel nous collaborons depuis l'élection générale de 1997. Trois sondages successifs sont menés auprès du même groupe de répondants :

- 1) sondage en période électorale : entrevues téléphoniques de 30 minutes auprès d'un échantillon de 4 325 électeurs canadiens pendant la période électorale (entre le 23 mai et le 28 juin 2004);
- 2) sondage postélectoral : entrevues téléphoniques de 30 minutes menées dans les semaines suivant le 28 juin auprès du plus grand nombre possible des répondants initiaux;
- 3) questionnaire postal : questionnaire imprimé envoyé à tous les répondants du questionnaire postélectoral.

Les résultats finals de l'EEC sont attendus à l'automne 2004 et seront intégrés à ceux du sondage général auprès des électeurs.

Réponse à la question 6

À la seule exception du directeur général des élections du Canada, tous les Canadiens ayant au moins 18 ans le jour d'élection ont le droit de voter à une élection générale.

Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi. Dans toute l'histoire du pays, des Canadiens ont été privés du droit de vote pour divers motifs, qu'ils soient d'ordre racial, religieux ou administratif.

L'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 fournit de nouveaux motifs de contestation des dernières restrictions imposées au suffrage universel. Le droit de vote est devenu un droit constitutionnel accordé à tous les citoyens canadiens, et qui ne peut être restreint « que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

En 1988, invoquant la garantie du droit de vote assurée par la Charte, une décision judiciaire invalide les dispositions de la *Loi électorale du Canada* interdisant aux juges de voter. La décision annule une interdiction qui s'appliquait depuis 1874. Elle permet à environ 500 juges nommés par le Cabinet fédéral de voter à l'élection de 1988; la Loi sera modifiée en 1993.

Depuis les années 1980, divers changements administratifs et législatifs rendent le vote plus accessible aux électeurs ayant une déficience, mais ce n'est qu'en 1993 que le Parlement accorde le droit de vote aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Depuis 1898, les personnes incarcérées n'étaient pas autorisées à voter, mais une décision de la Cour d'appel fédérale leur permet de le faire au référendum fédéral de 1992. En 1993, le Parlement maintient l'exclusion uniquement pour les détenus purgeant une peine de deux ans ou plus (ceux dans un établissement correctionnel fédéral). En 2002, la Cour suprême du Canada déclare que cette dernière restriction contrevient à la Charte. Tous les prisonniers qui remplissent les conditions d'admissibilité peuvent voter pour la première fois à l'élection générale de juin 2004.



Les résultats officiels
de la 38^e élection générale,
tenue le 28 juin 2004, sont affichés sur
le site Web d'Élections Canada à
www.elections.ca.